



# 2016

## RAPPORT D'ACTIVITÉ *du ministère de l'Économie et des Finances*





- 4** FAITS MARQUANTS
- 6** CHIFFRES CLÉS
- 8** ORGANISATION
- 9** MISSION ÉCONOMIE  
*Créer les conditions de la croissance*
- 9** Stratégie économique et fiscale
  - 14** Développement des entreprises et du tourisme
  - 23** Plan France THD
  - 24** Statistiques et études économiques
- 26** FOCUS  
*Terrorisme, fraude : une gestion réactive et vigoureuse*
- 27** MISSION GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES  
*Gérer les finances publiques*
- 27** Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local
  - 33** Facilitation et sécurisation des échanges
  - 37** Conduite et pilotage des politiques économique et financière
- 44** MISSION ENGAGEMENTS FINANCIERS  
*Garantir la signature de l'État à tout instant*
- 46** AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT  
*Participer à l'effort mondial de lutte contre la pauvreté et le changement climatique*
- 48** RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
*Impulser le développement de la recherche industrielle et de l'offre de formation*
- 50** BUDGET 2016 EXÉCUTÉ DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

# Faits marquants

4 février

## **FORMATIONS « GRANDE ÉCOLE DU NUMÉRIQUE »**

Lancée officiellement le 17 septembre 2015 par le président de la République, la Grande École du numérique a reçu une traduction concrète avec la labellisation de 171 formations dispensées dans 130 fabriques réparties sur l'ensemble du territoire. Objectif : permettre à un public éloigné de l'emploi et de la formation de se former efficacement afin de trouver du travail rapidement dans cette filière d'avenir.

19 avril

## **214 PERSONNES SAUVÉES EN MÉDITERRANÉE**

Dans le cadre de l'opération Triton, le patrouilleur des douanes *Jean-François Deniau* a sauvé 214 personnes à 250 milles nautiques (450 km) au sud-est des côtes de la Sicile. Ces 106 hommes, 45 femmes et 63 mineurs (dont deux nourrissons) avaient passé dix jours en mer. Ils ont été remis aux autorités italiennes.

1<sup>er</sup> juin

## **BLOCTEL, LA LISTE D'OPPOSITION AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE**

Les consommateurs peuvent désormais inscrire leurs numéros de téléphone fixe ou portable sur [bloctel.gouv.fr](http://bloctel.gouv.fr), la liste contre le démarchage téléphonique mise en place grâce à la loi Consommation. Les entreprises de prospection commerciale téléphonique doivent consulter cette liste interdisant le démarchage des consommateurs qui s'y sont inscrits.

**24 novembre**

## **TRAFFICS INTERNATIONAUX DE CIGARETTES**

Les agents du Service national de douane judiciaire (SNDJ) ont démantelé le plus important réseau de trafiquants de tabac identifié agissant sur le port de Marseille. Cinquante agents des douanes ont été déployés dans la région marseillaise et près de 1 600 cartouches de cigarettes – représentant une valeur de 100 000 euros – une arme de poing approvisionnée et 27 000 euros en espèces ont été découverts lors des différentes perquisitions.

**9 décembre**

## **LOI RELATIVE À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE**

Promulguée le 9 décembre 2016, la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « loi Sapin 2 ») vise à instaurer plus de transparence dans le processus d'élaboration des décisions publiques et dans la vie économique en portant la législation française aux meilleurs standards européens et internationaux.

**21 juin**

## **ADOPTION DE LA DIRECTIVE ATAD**

Afin de doter l'UE de dispositifs efficaces et harmonisés contre le transfert artificiel de profit vers des paradis fiscaux, la directive ATAD (*Anti Tax Avoidance Directive*) a été adoptée par le Conseil européen. Après l'échange des « rulings » entre États membres, cette directive constitue une étape de plus dans la lutte contre l'optimisation fiscale agressive des multinationales.

**14 juillet**

## **LA DOUANE À L'HONNEUR**

Une première depuis près de cent ans : un détachement de la Douane a défilé sur les Champs-Élysées au titre de l'engagement de cette institution pour la défense du territoire à la suite des attentats de 2015. Leur dernière participation datait du défilé de la Victoire, le 14 juillet 1919, les bataillons douaniers s'étant particulièrement illustrés en temps de guerre pour la protection du territoire national.

**20 juillet**

## **GESTION DES SUITES DE L'ATTENTAT DE NICE**

La Cellule de continuité économique (CCE), qui rassemble les représentants des principaux secteurs économiques et des services de l'État, a été réunie à Bercy à la suite de l'attentat de Nice survenu le 14 juillet. Présidée par Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, cette réunion a permis de faire le point sur la situation des secteurs économiques concernés.

**31 août**

## **PASSATION DES POUVOIRS ENTRE EMMANUEL MACRON ET MICHEL SAPIN**

Deux ans après avoir été nommé ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Emmanuel Macron a passé la main à Michel Sapin, désormais ministre de l'Économie et des Finances. Aux côtés de ce dernier, quatre secrétaires d'État : Christian Eckert (secrétaire d'État chargé du Budget et des Comptes publics), Martine Pinville (secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire), Axelle Lemaire (secrétaire d'État chargée du Numérique et de l'Innovation) et Christophe Sirugue (secrétaire d'État chargé de l'Industrie).

**7 octobre**

## **LOI POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE**

La loi pour une République numérique a été promulguée le 7 octobre 2016. Adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 26 janvier et par le Sénat le 3 mai, elle vise à favoriser l'ouverture et la circulation des données et du savoir, à garantir un environnement numérique ouvert et respectueux de la vie privée des internautes et à faciliter l'accès des citoyens au numérique.

**27 octobre**

## **MOIS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Chaque année, en novembre, l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire se mobilisent pour sensibiliser le grand public et les professionnels au fort potentiel de ce secteur qui représente plus de 10 % du PIB français. Quelque 2 000 événements ont été organisés dans le cadre de l'édition 2016, lancée à l'occasion de la remise des « Prix de l'ESS » à Bercy.

**30 décembre**

## **LOI DE FINANCES POUR 2017**

Relèvement de 0,1 % des limites de chacune des tranches du barème de l'impôt sur les revenus 2016, réduction d'impôt de 20 % pour les foyers fiscaux ayant un revenu fiscal de référence inférieur à certains plafonds, généralisation du crédit d'impôt de 50 % en faveur des services à domicile, instauration du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu en 2018... Telles sont quelques-unes des mesures instaurées par la loi de finances 2017, promulguée le 30 décembre 2016.

**341**  
**MILLIARDS**

Recettes nettes du budget de l'État, en euros,  
dans la loi de finances initiale pour 2016.

**128**  
**MILLIONS**

*de visites cumulées  
en un an sur  
impots.gouv.fr*

**0,37 %**

*Taux du coût de financement moyen pour  
les émissions de dette à moyen et long terme  
de la France, plus bas niveau historique.*

**92**  
**MILLIONS**

*d'articles de contrefaçon interceptés.*

**7 000**

collectivités locales environ permettent  
à leurs usagers de payer par carte  
bancaire sur Internet les factures dont  
ils sont débiteurs.

**58 832**

*rapports d'analyses délivrés  
par le service commun des  
Laboratoires.*

**7%**

*Taux du crédit d'impôt pour la compétitivité  
et l'emploi (CICE) sur les rémunérations  
versées jusqu'à 2,5 fois le SMIC à compter  
du 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

# 2 485

*entreprises conseillées gratuitement pour optimiser leurs procédures douanières.*

# 860

*armes à feu saisies par la Douane.*

# 18 MILLIONS

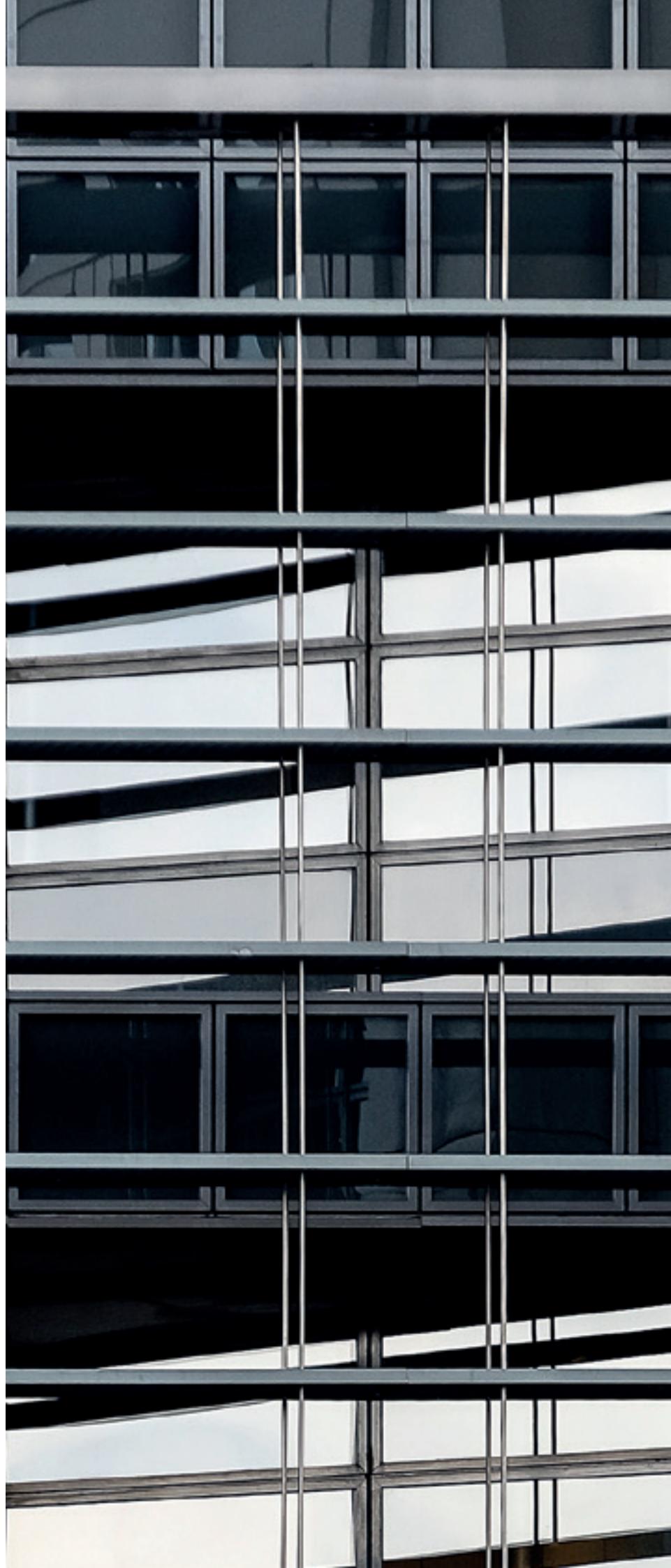
*de déclarants de revenus en ligne.*

# 9 MILLIONS

*de personnes recensées dans 8 128 communes (dont 7 140 de moins de 10 000 habitants).*

# 10 829

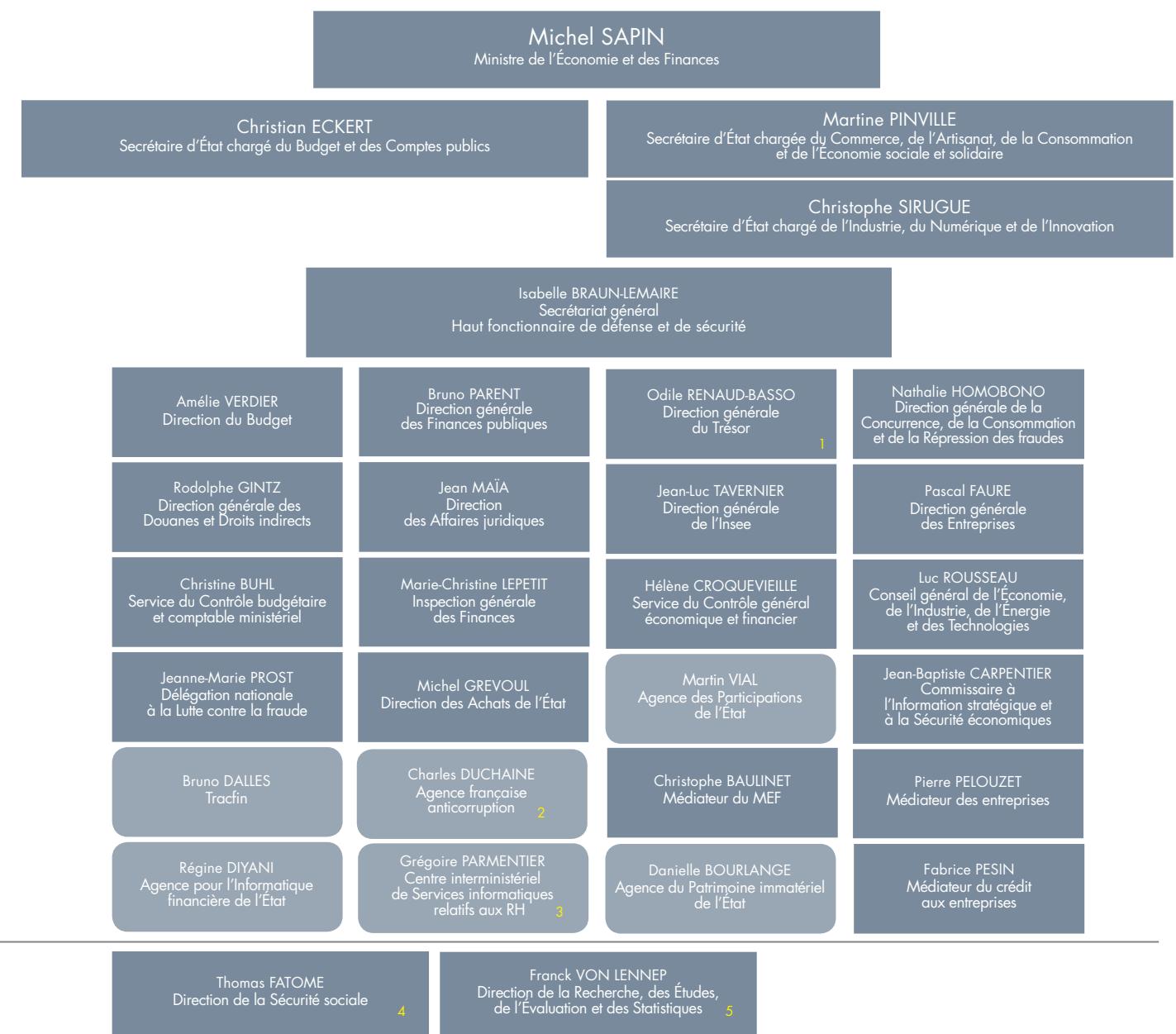
*sites Internet contrôlés par la DGCCRF, notamment dans les domaines tels que le crowdfunding, le transport aérien, les réseaux sociaux et, de manière générale, les pratiques commerciales des grands opérateurs du numérique.*



# Le Ministère

## ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

(au 31 mars 2017)



1. Autorité conjointe du ministre de l'Économie et des Finances avec le ministre des Affaires étrangères et du Développement international pour les services économiques à l'étranger régit par le décret du 3 mai 2002. 2. Autorité conjointe du ministre de l'Économie et des Finances avec le ministre de la Justice. 3. Autorité conjointe du ministre de l'Économie et des Finances avec la ministre de la Fonction publique. 4. Autorité conjointe du ministre de l'Économie et des Finances avec la ministre des Affaires sociales et de la Santé et la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes. 5. Autorité conjointe du ministre de l'Économie et des Finances avec la ministre des Affaires sociales et de la Santé et la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

## ORGANISATION

► **Direction générale des Finances publiques (DGFiP)**: un décret du 19 septembre 2016 a érigé, au sein de la DGFiP, le service d'administration centrale « France Domaine » en une direction d'administration centrale, la direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE). Tout en conservant l'intégralité de son périmètre de missions relatives à la politique immobilière de l'Etat (PIE) et à la gestion et à l'évaluation domaniales, l'actuel service France Domaine voit son positionnement renforcé, la nouvelle direction étant notamment en charge de la gouvernance de la PIE et du pilotage, sous l'autorité du ministre chargé du domaine, de l'instance unique qui s'est substituée aux différents comités nationaux relatifs à cette politique publique.

► **Direction générale des Entreprises (DGE)**: un décret du 29 janvier 2016 a créé un nouveau SCN dénommé « service de l'Information stratégique et de la Sécurité économiques » et institué auprès du ministre chargé de l'Économie un commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques. La nouvelle structure, rattachée au directeur général des Entreprises, succède à la délégation interministérielle à l'Intelligence économique, placée auprès du Premier ministre, et au service ministériel de Coordination à l'Intelligence économique (SCIE), placé auprès du secrétaire général des ministères économiques et financiers. Le changement de dénomination de la structure et de la fonction traduit un recentrage de l'activité sur les problématiques régaliennes en matière économique.

► **Direction générale du Trésor**: un décret du 27 avril 2016 a redéfini le champ d'action de la MAPPP (mission d'appui aux partenariats public-privé), chargée depuis 2004, à titre

principal, d'expertiser les projets de contrats de partenariats public-privé (PPP). Conservant son statut de SCN rattaché au directeur général du Trésor, cet « organisme expert », renommé à cette occasion « mission d'appui au financement des infrastructures », a vu ses missions redéfinies : au-delà de son rôle en matière de PPP, il vise dans le même temps à « déspecialiser » la structure en repositionnant son champ d'intervention sur le financement des infrastructures en général, au-delà des seuls marchés de partenariat.

► **Direction des Achats de l'Etat (DAE)**: un décret du 3 mars 2016 a créé une nouvelle direction d'administration centrale dénommée « direction des Achats de l'Etat » qui, placée auprès du ministre chargé du Budget, succède au SCN dénommé « service des Achats de l'Etat » (SAE). Elle est chargée de définir, sous l'autorité du Premier ministre, la politique des achats de l'Etat et de s'assurer de sa mise en œuvre avec un renforcement de la gouvernance d'ensemble.

► **Direction générale des Douanes et Droit indirects (DGDDI)**: un décret du 25 mars 2016 a réorganisé les services déconcentrés douaniers en autorisant une plus grande modularité fonctionnelle : désormais, au sein d'une même direction interrégionale (DI), les compétences opérationnelles pourront varier entre directions régionales et le siège de la DI pourra lui-même exercer certaines missions opérationnelles. En outre, les services spécialisés sont désormais définis comme des composantes dont les compétences dépassent nécessairement le cadre territorial de leur DI de rattachement : six services spécialisés ont été érigés à cette occasion.

# CRÉER LES CONDITIONS DE LA CROISSANCE



Par ses choix économiques et fiscaux, le ministère de l'Économie et des Finances s'attache à la mise en place d'un environnement favorable à une croissance soutenable et partagée par tous. S'appuyant sur les prévisions et les analyses fournies par les services, les politiques menées visent à encourager l'emploi, la compétitivité des entreprises et le développement à l'international, tout en garantissant la sécurité des citoyens et des consommateurs.

## Stratégie économique et fiscale

### Stratégie de réforme

#### Consolider les finances publiques : la priorité du PLF 2017

**L**e projet de loi de finances (PLF) pour 2017 sécurise le retour en 2017 sous le niveau de 3 % de déficit public, en accord avec les engagements européens de la France et la loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019. Celui-ci prévoyait un solde public à - 3,3 % du PIB en 2016 puis - 2,7 % en 2017 et une dette qui cesserait de croître à partir de 2016. Cette amélioration des finances publiques françaises, de nature structurelle, s'appuie, depuis 2013, principalement sur la maîtrise de la dépense. L'ensemble des administrations publiques a été mis à contribution dans le cadre d'un plan d'économies ambitieux annoncé dans la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 : baisse des concours financiers aux collectivités locales, respect d'un Ondam (Objectif national des dépenses d'assurance-maladie) fixé à un niveau historiquement bas, économies sur les crédits des ministères, etc. La stratégie de maîtrise de la dépense publique a également permis de dégager des marges de manœuvre pour alléger la fiscalité et financer les priorités de politique publique du Gouvernement (emploi, sécurité, jeunesse, éducation). La DLF a été pleinement engagée dans l'élaboration des mesures fiscales stratégiques du Gouvernement.

ACTEURS  
DU PROGRAMME

DG TRÉSOR

Direction générale du Trésor

DLF

Direction de la Législation fiscale

## ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT

(en pourcentage du revenu disponible brut des ménages)

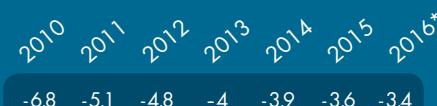


\* Premières estimations au 24/03/2017

Source : Insee

## PIB

2016 T1	0,6
2016 T2	-0,1
2016 T3	0,2
2016 T4	0,4



DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES au sens de Maastricht (en pourcentage du PIB)

### *Renforcer la compétitivité de l'économie et développer l'emploi*

La loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels donne plus de place à la négociation collective pour renforcer la compétitivité de l'économie et développer l'emploi, tout en consolidant la sécurisation des parcours professionnels. La DG Trésor a contribué à la conception de la loi en formulant des propositions, notamment sur les aspects économiques, et en produisant des analyses. Elle a aussi participé à un groupe de travail interministériel pour préparer la mise en œuvre du compte personnel d'activité dont les axes ont été précisés dans cette loi.

### *L'État au secours des victimes de catastrophes naturelles*

Dans le domaine de l'assurance, 2016 a été l'année de la consolidation sur le plan juridique du régime d'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles. Ce régime, mis en place par la loi de 1982, repose sur un partenariat public-privé original faisant intervenir, d'une part, les assureurs, qui sont chargés de procéder aux expertises et verser les indemnisations dans le cadre des contrats d'assurance, et, d'autre part, la Caisse centrale de réassurance (CCR), qui assure la solvabilité du régime avec la garantie de l'État. Par décision du 26 septembre 2016, la Commission européenne a pleinement reconnu la pertinence du dispositif, et en particulier le bien-fondé du rôle joué par la CCR en son sein ainsi que le caractère approprié de l'intervention de l'État. Aboutissement de l'effort de pédagogie conduit par la DG Trésor, cette décision permet de sécuriser juridiquement le régime au regard du droit européen. Le régime d'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles a démontré une nouvelle fois son efficacité lors des inondations qui ont durement touché certaines régions françaises au début du mois de juin 2016, en permettant aux personnes sinistrées de bénéficier d'une prise en charge rapide et ciblée, ce qui constitue un élément déterminant pour assurer la résilience des populations après la survenance de calamités naturelles.

### *Moderniser le recouvrement de l'impôt sur le revenu : instauration du prélèvement à la source*

La DGFiP, et notamment la DLF, a été pleinement mobilisée pour la conception de la réforme du prélèvement à la source et son adoption en loi de finances pour 2017. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'impôt sur le revenu fera l'objet d'un prélèvement à la source contemporain de la perception des revenus par les contribuables. Il s'appliquera aux revenus salariaux, pensions, revenus des travailleurs indépendants et revenus fonciers. Le paiement de l'impôt s'adaptera plus vite aux variations des revenus et aux changements de situations, notamment familiales, des redevables, ce qui constitue une modernisation du recouvrement de l'impôt sur le revenu (simplicité de gestion de la trésorerie, fin du décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt correspondant...). Enfin, afin d'éviter que les contribuables aient à s'acquitter d'une double contribution en 2018 correspondant au prélèvement à la source de l'impôt dû au titre de cette année et au paiement de l'impôt dû au titre des revenus perçus en 2017, un crédit d'impôt exceptionnel est mis en place : le « crédit d'impôt modernisation du recouvrement » pour neutraliser l'imposition des revenus non exceptionnels perçus en 2017, tout en maintenant le bénéfice des réductions et crédits d'impôts attachés aux dépenses éligibles effectués au titre de cette même année.

## *Soutenir le pouvoir d'achat*

Pour la troisième année consécutive, le mouvement de baisse de l'impôt sur le revenu s'est poursuivi par la création d'une réduction d'impôt de 20 % pour les contribuables des classes moyennes et modestes. Cette mesure représente, avec la revalorisation des tranches du barème de l'impôt selon l'inflation, 1,1 million d'euros de réduction d'impôt pour 7 millions de foyers. Pour que cette réduction d'impôt soit effective dès le mois de janvier 2017, le montant des mensualités et des acomptes provisionnels d'impôt ont été allégés dès janvier 2017. En outre, pour soutenir le recours aux services à la personne par les retraités et les inactifs, le crédit d'impôt accordé pour l'emploi d'un salarié à domicile, actuellement réservé aux personnes exerçant une activité professionnelle ainsi qu'aux demandeurs d'emploi, a été généralisé à l'ensemble des contribuables. Cela représente 1,1 milliard d'euros de soutien en faveur d'un secteur générateur d'emplois en 2018.

## *Renforcer la compétitivité des entreprises*

Afin de favoriser l'attractivité de notre territoire, le taux normal de l'IS diminuera progressivement de 33,33 % à 28 % à l'horizon 2020. Dès 2017, les petites et moyennes entreprises bénéficieront du taux de 28 % jusqu'à 75 000 € de bénéfices. Le taux du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est porté de 6 à 7 % sur les rémunérations versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce qui représente 1,6 milliard d'euros d'allègement du coût du travail supplémentaire en 2018.

## *Favoriser le financement des PME innovantes*

Afin d'inciter les entrepreneurs, fondateurs d'entreprise ainsi que les dirigeants et les salariés détenteurs de capital à investir dans des entreprises innovantes en création pour leur apporter des financements d'amorçage mais également du temps d'accompagnement et de conseil, le Gouvernement a institué un « compte PME innovation ». Celui-ci bénéficie d'un traitement fiscal favorable puisque les plus-values de cession réalisées sur les parts ou actions qui y sont inscrites et réinvesties seront exonérées d'impôt sur le revenu sur l'ensemble du cycle de cession-réinvestissement.

## *Favoriser l'emploi dans les activités non lucratives*

Afin de soutenir le secteur de l'économie sociale, un crédit d'impôt de 4 % de taxe sur les salaires due à raison des rémunérations versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 par les associations, fondations reconnues d'utilité publique, centres de lutte contre le cancer, syndicats professionnels et mutuelles, a été institué. Cela représente un soutien à l'emploi de 600 millions d'euros dans le secteur à compter de 2018.

## *Accroître la qualité de l'offre locative*

La loi de finances rectificative pour 2016 crée un nouveau dispositif incitatif en faveur de la mise en location de logements anciens conventionnés (dispositif « Cosse »), ciblé sur les zones tendues et ouvrant droit à une déduction spécifique dont les taux sont différenciés en fonction, d'une part, du niveau de tension du marché locatif dans la zone considérée et, d'autre part, du recours à une solution d'intermédiation locative.

Par ailleurs, afin de renforcer la relance de la production de logements neufs et la mise sur le marché d'une nouvelle offre locative dans le secteur intermédiaire, l'article 68 de la loi de finances pour 2017 proroge, jusqu'au 31 décembre 2017, le dispositif de réduction d'impôt sur le revenu dit « Pinel » en faveur des contribuables qui acquièrent ou font construire des logements neufs et qui s'engagent à les mettre en location, dans le respect de plafonds de loyer et de ressources du locataire.

Pour accroître l'efficience des aides fiscales en faveur des investissements réalisés dans le secteur de la location meublée non professionnelle, le dispositif dit « Censi-Bouvard » est recentré sur la construction de résidences accueillant des étudiants et des personnes âgées ou handicapées. Le volet « tourisme » de ce dispositif a été réorienté vers les travaux de rénovation et de réhabilitation des résidences de tourisme.

## **ENCOURAGER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Afin d'encourager les ménages à réduire l'impact environnemental de leur habitation principale, le crédit d'impôt sur le revenu applicable aux dépenses en faveur de la transition énergétique (CITE) est prorogé jusqu'au 31 décembre 2017. Il est désormais cumulable sans condition avec l'écoprêt à taux zéro. En outre, pour inciter des entreprises à acquérir une flotte de véhicules peu polluants, le plafond des déductions fiscales pour l'amortissement des véhicules de tourisme est relevé pour ceux qui émettent le moins de dioxyde de carbone et diminué pour les plus polluants.

# Lutte contre les sources du financement du terrorisme

## *Mesures prises au niveau national*

Dans le cadre de la lutte que la France a engagée contre le terrorisme, la direction générale du Trésor a concentré ses efforts sur la lutte contre les sources de financement du terrorisme. Plusieurs mesures ont été prises au niveau national. L'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 2016 renforce le dispositif français de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, en lien avec les autres ministères compétents. Des dispositions législatives et réglementaires ont, par ailleurs, renforcé la sécurité de la monnaie électronique en levant son anonymat et en renforçant sa traçabilité. La DG Trésor a ainsi piloté la rédaction du décret du 10 novembre 2016 relatif à la lutte contre le financement du terrorisme ainsi que du décret du 15 décembre 2016 relatif au plafonnement des cartes prépayées. Une ordonnance visant à renforcer la cohérence et l'efficacité du dispositif national de gel des avoirs a par ailleurs été présentée lors du Conseil des ministres du 23 novembre 2016, comme prévu par le plan d'action pour

lutter contre le financement du terrorisme du 18 mars 2015. La DG Trésor, qui a dirigé les travaux de rédaction de l'ordonnance en lien, notamment, avec le ministère de l'Intérieur, travaillera dès 2017 à la préparation du décret qui rendra effective la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet. La loi n° 216-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement a renforcé les pouvoirs de la Douane, notamment pour combattre plus efficacement les manquements à l'obligation de déclarer les transferts de fonds de 10000 € ou plus, à l'entrée ou à la sortie du territoire. La compétence du Service national de douane judiciaire a été élargie aux enquêtes sur le financement du terrorisme et le blanchiment lié à une entreprise terroriste.

## *Mesures prises au niveau européen*

Sous l'impulsion de la France, les négociations ont été rouvertes sur la 4<sup>e</sup> directive antiblanchiment. La Commission a publié le 5 juillet 2016 une proposition de texte et un compromis a été trouvé entre les États membres au Conseil fin décembre. Le texte prévoit actuellement le renforcement des moyens de lutte contre l'anonymat des transactions, des mécanismes de coopération approfondie entre les autorités compétentes (superviseurs, cellules de renseignement financier) ainsi que des dispositions communes relatives aux pays tiers dont le dispositif LAB-FT est jugé défaillant. Les débats se poursuivront durant le premier semestre 2017 au Parlement européen.

## *Mesures prises au niveau international*

Au niveau international, le sujet a d'abord été inscrit, sous l'impulsion de la France, à la suite des attentats de novembre et du communiqué du G20 d'Antalya, à l'agenda de la présidence chinoise du G20 et de la présidence japonaise du G7 fin 2015. Lors du Sommet de Hangzhou des 4 et 5 septembre 2016, les chefs d'État et de gouvernement des pays du G20 se sont mis d'accord pour s'attaquer à l'ensemble des sources, techniques et canaux de financement du terrorisme. Par ailleurs, la France a été à l'initiative d'un plan d'action du G7 dédié à la lutte contre le financement du terrorisme, adopté par les ministres des Finances du G7 à Sendaï les 19 et 21 mai 2016. Ce plan d'action vise notamment à intensifier l'échange d'informations et la coopération entre cellules de renseignement, à renforcer les standards existants du Groupe d'action financière (Gafi), à coopérer sur la mise en œuvre des sanctions financières ciblées et à travailler au renforcement du Gafi.

# LOI RELATIVE À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

# Loi Sapin II

Promulguée le 9 décembre 2016, la « loi Sapin II » vise à renforcer la transparence de la vie économique, à mieux prévenir et à réprimer plus rapidement et sévèrement la corruption et à moderniser le financement de l'économie. Cette loi permettra de mettre la France au niveau des meilleurs standards internationaux dans le domaine de la transparence et de la lutte contre la corruption.

## **Les 3 grandes priorités de la loi:**

### **Renforcer la transparence**

Dans l'objectif d'améliorer le fonctionnement des institutions, le texte instaure plus de transparence dans la vie économique, avec notamment l'obligation légale d'identifier les représentants d'intérêts (lobbies) et un cadre juridique pour protéger les lanceurs d'alerte.

### **Renforcer l'arsenal répressif pour mieux lutter contre la corruption**

L'arsenal répressif est renforcé avec la création d'une Agence française anticorruption (AFA). Mesure phare dans l'architecture de la loi, cette agence a été créée par décret du 14 mars 2017. Elle est investie de nombreuses missions et dotée de larges prérogatives pour la détection, la prévention et la coordination de la lutte anticorruption. Parmi les autres mesures : l'obligation de prévention contre les risques de corruption pour les entreprises; la création du délit de trafic d'influence d'agent public étranger; la création d'une peine complémentaire de mise en conformité pour les entreprises condamnées pour corruption ou trafic d'influence.

### **Moderniser la vie économique**

La loi vise à moderniser la réglementation française dans le domaine financier. Elle a pour objectif de favoriser une meilleure allocation de l'épargne en faveur de la croissance, de veiller à l'équilibre des relations commerciales et au respect des délais de paiement entre entreprises, de renforcer la régulation financière et de garantir une meilleure protection des consommateurs.

Fort de l'impulsion politique du G7 et du G20, le Gafi a d'abord adopté une stratégie de lutte contre le financement du terrorisme lors de la réunion plénière de février 2016. Il a en outre dressé un état des lieux de l'application par ses membres des principales recommandations directement liées à la lutte contre le financement du terrorisme. Au total, 196 juridictions ont été étudiées et les pays défaillants seront suivis par le Gafi pour accompagner l'évolution de leur dispositif. Par ailleurs, les recommandations du Gafi ont également été mises à jour pour mieux appréhender les défis de la lutte contre le financement du terrorisme : le financement des trajets pour rejoindre les organisations terroristes a ainsi été intégré à la définition du financement du terrorisme. Enfin, la France a présenté des pistes d'évolution du statut et du fonctionnement du Gafi pour qu'il soit en mesure de répondre aux attentes très importantes qu'il suscite. Les débats à ce sujet ont débuté lors de la plénière du Gafi de juin 2016 à Busan (Corée du Sud) et se poursuivront durant l'année 2017.



## Union européenne

### *Anticiper l'ouverture des négociations sur le Brexit*

Le résultat du référendum britannique du 23 juin 2016 a constitué un événement crucial pour l'Union européenne (UE). Pour la première fois, un État membre, disposant d'un poids économique majeur, a décidé de quitter la maison commune européenne. La DG Trésor a analysé les conséquences du Brexit sur les économies de l'Union européenne avec pour objectifs de mieux comprendre les potentiels canaux de transmission des chocs, d'estimer les effets macroéconomiques, sur la France notamment, et d'éclairer les enjeux des négociations à venir avec le Royaume-Uni. De nombreuses incertitudes pèsent sur la nature des futures relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, en particulier en matière commerciale et migratoire. Pour cet exercice d'analyse d'impact, et à titre illustratif, les équipes ont considéré le cas d'une sortie « dure » du Royaume-Uni de l'UE et se sont intéressées à l'impact de long terme de cette sortie. En conclusion, les travaux menés par le DG Trésor confortent l'analyse commune des effets économiques de la sortie du Royaume-Uni de l'UE, en ligne notamment avec les travaux publiés par l'OCDE en amont du référendum. En s'éloignant de 27 partenaires économiques privilégiés, l'économie britannique souffrirait d'une sortie de l'UE. Les conséquences pour les pays européens seront plus diffuses et de moindre ampleur. Elles dépendent notamment de l'importance des phénomènes migratoires et des relocalisations éventuelles. En parallèle de ce travail prospectif, les équipes de la direction suivent de manière attentive l'évolution à court terme de l'économie britannique et notamment l'impact du contexte d'incertitude sur l'activité et les flux de capitaux nécessaires au financement de son déficit courant.

**La France s'est engagée dans la lutte contre le terrorisme, tant au niveau national qu'aux niveaux européen et international.**

### *Le soutien à la Grèce*

L'avenir européen de la Grèce continue d'être un enjeu important pour la zone euro et l'année 2016 a de nouveau vu cet enjeu être à l'agenda de l'Eurogroupe à plusieurs reprises. Suite à la validation de la première revue du programme d'assistance financière, un accord a été trouvé lors de l'Eurogroupe du 24 mai 2016 sur des mesures d'allégement de la dette grecque, dont les premières vont être mises en œuvre en 2017. D'autres mesures interviendront sous condition à l'issue du programme et à plus long terme. La France a joué un rôle important dans les négociations qui ont rendu possible cet accord en contribuant à rapprocher les positions des différents acteurs. Des efforts sont encore nécessaires pour parvenir à un accord définitif entre toutes les parties. La participation financière du FMI au programme sur la base d'une nouvelle analyse de soutenabilité de la dette reste ainsi un objectif pour 2017. La France reste très investie et vigilante, aux côtés des institutions européennes et de la Grèce, pour la réussite du programme d'assistance financière en cours, qui doit s'achever en 2018. En particulier, la France apporte un soutien continu à l'effort grec pour mettre en œuvre les réformes clefs du programme par le biais d'une assistance technique dans les domaines prioritaires de la réforme administrative, de la réforme de la fiscalité et des privatisations/gestions des actifs publics.

### **PROPOSITIONS SUR L'AVENIR DE LA ZONE EURO**

Le président de la République a pris position en faveur d'une Union économique et monétaire (UEM) renforcée à travers un budget, un gouvernement économique et une représentation parlementaire de la zone euro. Cette évolution de l'architecture de la zone euro et les gains qui y sont associés en termes de stabilité financière et de croissance à long terme ont continué à être explorés par la DG Trésor tout au long de l'année 2016.

## International

### *Faire rayonner la technologie française*

La stratégie de soutien à l'internationalisation des entreprises françaises a plus accompagné en 2016 le rayonnement de l'innovation hexagonale. Elle s'est incarnée dans les déplacements du ministre de l'Économie au CES de Las Vegas (janvier), à New York et Boston (juin), en Israël (septembre) et au Japon (octobre). En 2016, le nombre de French Tech Hubs labellisés était de 22. La coopération bilatérale internationale a permis de faire valoir l'excellence du savoir-faire technologique français dans les domaines, entre autres, de l'éolien offshore avec Taïwan, de la voiture connectée avec la Corée, de la ville intelligente et des textiles techniques avec le Japon.

### *La France, acteur du système financier mondial*

La France a poursuivi ses actions sur la scène internationale afin de contribuer à l'édification d'un système financier plus stable et plus résilient. En matière d'architecture financière, la direction générale du Trésor s'est fortement impliquée dans

un groupe de travail du G20 – sous présidence chinoise – qui a formulé 13 propositions visant à rendre l'architecture financière internationale plus stable et plus résiliente.

## *La France, active en matière de régulation financière internationale*

En matière de régulation financière internationale, la DG Trésor a principalement axé ses travaux sur la mise en œuvre du programme de travail impulsé par le G20 depuis la crise financière et coordonné par le Conseil de stabilité financière (CSF). Elle a œuvré à améliorer le calibrage des exigences en fonds propres des banques et à réduire la nécessité d'une intervention publique en cas de crise en anticipant leur résolution. Elle a participé aux travaux entamés pour renforcer la maîtrise des risques liés aux infrastructures de marché, en particulier des chambres de compensation pour lesquelles elle a poursuivi ses efforts de définition d'un cadre de résolution en cas de crise. Elle a également contribué aux initiatives visant à limiter les risques et vulnérabilité inhérents à la gestion d'actifs et à mieux appréhender le phénomène de *shadow banking*. En outre, les travaux d'évaluation des effets des réformes du secteur financier ont été engagés et se poursuivront en 2017. La DG Trésor opère un suivi étroit de l'évolution de ce chantier.

### **MISE EN ŒUVRE DU BEPS**

Le plan BEPS (*Base Erosion and Profit Shifting*) sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices, adopté lors du sommet du G20 d'Antalya en 2015, entre dans une phase de mise en œuvre de la manière la plus large et la plus coordonnée possible. Pour cela, l'OCDE a mis en place, à la demande du G20, un cadre inclusif qui associe sur un pied d'égalité tous les pays, y compris ceux en développement, qui s'engageraient à appliquer les conclusions du BEPS. Le cadre inclusif est aujourd'hui en place avec plus de 90 pays : sa première réunion s'est déroulée à Kyoto en juin 2016.

## *Lutte contre la fraude fiscale et la concurrence fiscale agressive*

La lutte contre la fraude fiscale et l'optimisation fiscale aggressive est une priorité du ministère de l'Économie et des Finances (DGFIP et DG Trésor). Au sein des enceintes multilatérales, la France a demandé, à la suite des révélations des Panama Papers, la publication d'une liste noire de juridictions non coopératives en matière fiscale. Les critères en ont été établis par l'OCDE en 2016. Les chefs d'État et de gouvernement du G20 ont laissé aux juridictions jusqu'en juin 2017 pour se conformer à ces critères afin d'éviter de figurer sur la liste noire qui sera publiée lors du sommet du G20 de Hambourg. La France a insisté pour que des mesures de rétorsion coordonnées soient mises en œuvre contre les pays qui seront identifiés. La DG Trésor a œuvré pour que la lutte contre les juridictions non coopératives soit portée au sein des banques multilatérales de développement et pour assurer l'exemplarité de l'Agence française de développement en la matière. La France attend une limitation stricte des financements pour des projets qui feraient intervenir des structures logées dans des juridictions ne respectant pas les règles mondiales de transparence et de coopération.

## *Dialogue économique franco-chinois*

Le 14 novembre 2016, le ministre de l'Économie et des Finances, accompagné du secrétaire d'État à l'Industrie, et le vice-Premier ministre de la République populaire de Chine, ont coprésidé à Bercy la 4<sup>e</sup> édition du dialogue économique et financier de haut niveau franco-chinois, une enceinte désormais traditionnelle et centrale de la relation bilatérale, avec la commission mixte sur le commerce et l'investissement.

## *Relance des relations commerciales avec l'Iran*

Dans la perspective de la levée des sanctions intervenue le 16 janvier 2016, la France a souhaité reprendre sa relation économique bilatérale avec l'Iran. La DG Trésor et Business France ont en premier lieu consolidé leur dispositif de soutien aux entreprises opérant en Iran en préparation de cette levée des sanctions. La DG Trésor accompagne les entreprises françaises s'intéressant au marché iranien dans leur compréhension de la réglementation européenne applicable en matière de sanctions. La France a par ailleurs ouvert dès février 2016 son dispositif public d'assurance-crédit et la DG Trésor poursuit ses efforts afin d'étendre les canaux financiers entre la France et l'Iran. Enfin, elle contribue, aux côtés de l'ensemble des administrations françaises, à la reprise des coopérations administratives avec Téhéran. Ces coopérations ont pour objectif de contribuer à lever des freins aux échanges et aux investissements qui pénalisent les entreprises françaises. Ces initiatives ont produit des résultats très positifs, notamment pour nos entreprises, qui ont été les premières à signer des accords engageants en Iran.

# *Développement des entreprises et du tourisme*

## **Compétitivité**

### *Réguler et encourager le financement de l'économie*

**D**e nouvelles initiatives ont été menées pour financer le développement des entreprises. Le dispositif proposé par la DG Trésor, dans le cadre de ses échanges avec la Commission européenne sur la refonte de la réglementation sur les aides d'État, comporte des avancées pour le système de financement du capital-risque via les FCPI : il rehausse à 15 millions d'euros le plafond global d'investissements sur la vie de l'entreprise, maintient la définition des entreprises innovantes, prolonge jusqu'à dix ans après sa première vente la possibilité d'investir

dans une entreprise innovante et assouplit les investissements dits « de suivi » (faisant suite à une mise de fonds initiale). Les nouvelles règles applicables aux fonds d'investissement de proximité auront pour effet d'orienter plus fortement les investissements vers des entreprises plus jeunes. Par ailleurs, ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement, c'est la mission de la Médiation du crédit, dont l'intervention auprès des établissements bancaires permet de trouver une solution dans deux cas sur trois. En 2016, plus de 180 millions d'euros d'encours de crédits ont été débloqués au profit de 1 048 entreprises, ce qui a eu pour résultat de préserver près de 13 000 emplois. Gratuite et confidentielle, l'entrée en médiation se fait directement sur le site mediateurdurecredit.fr.

## Accélérateur PME et Agence France Entrepreneur

La compétitivité de l'économie française tiendra, notamment, dans l'avenir à la capacité qu'elle aura de faire émerger des entreprises de taille intermédiaire (ETI) ou de les renforcer. Initié par la direction générale des Entreprises et opéré par Bpifrance, le programme Accélérateur PME vise à accompagner des dirigeants de PME à potentiel pour permettre à leurs entreprises de croître plus rapidement, en leur assurant un accompagnement personnalisé (diagnostics 360 et thématiques, conseils, mentorat, formations en format « promotion »). Soixante entreprises sont désormais sélectionnées chaque année. Ce modèle ayant fait ses preuves, il est désormais adapté par Bpifrance aux ETI.

Par ailleurs, pour renforcer l'appui sur le terrain aux créateurs, repreneurs d'entreprises ainsi qu'aux dirigeants de TPE, l'Agence France Entrepreneur, installée en avril 2016, a déterminé, en lien avec ses organes de gouvernance – État, Caisse des dépôts et consignations, Régions, CCI France, APCMA et CSOEC – sa feuille de route, qui met l'accent sur trois objectifs : porter à 50 % la part des entrepreneurs accompagnés par les réseaux qui sont issus des territoires fragiles ; augmenter de 50 % la part de l'activité des réseaux réalisée dans les quartiers de la politique de la ville ; augmenter de manière significative la part de l'accompagnement post-création. Une dotation exceptionnelle de 20 millions d'euros a été inscrite dans la loi de finances rectificative pour 2016 afin de compléter ses moyens d'intervention et lui permettre de lancer, au premier trimestre 2017, des appels à projets pour encourager l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles et dynamiser le développement des TPE.

## Encourager la diversification du financement de l'économie : le cas des FinTech

Le développement d'activités disruptives liées au numérique et la montée en puissance des « FinTech », qui reposent sur une grande diversité de nouveaux modèles et d'acteurs, appellent de manière générale une nouvelle approche de la réglementation et de la supervision financières. Sous l'impulsion de la direction générale du Trésor, un cadre attractif pour les « FinTech » a été mis en place par la France. Il se traduit par une multiplication des initiatives des porteurs de projet dans ce domaine. L'année 2016 a notamment vu la création par les autorités de supervision – l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'Autorité des marchés financiers – d'un pôle FinTech Innovation dont la vocation est de coordonner l'action des deux autorités en matière d'accueil et de régulation des projets innovants portant sur les services d'investissement. Il est également chargé d'évaluer les opportunités et les risques liés aux innovations et peut proposer en tant que de besoin des adaptations à la réglementation et aux pratiques de supervision. 2016 a en outre été marquée par le lancement par ces mêmes autorités du Forum FinTech, nouvelle instance consultative et de dialogue entre les professionnels du secteur des « FinTech » et du secteur financier traditionnel, des représentants du monde académique et les autorités publiques, dont la DG Trésor.

Par ailleurs, la DG Trésor s'est attachée à accompagner le développement de nouveaux modèles économiques à travers la création de cadres de régulation adaptés, qu'il s'agisse du crowdfunding ou des services de paiement. La publication en octobre du décret relatif aux titres et aux prêts proposés dans le cadre du financement participatif a ainsi permis de compléter le cadre juridique du financement participatif mis en place dès 2014, en vue de diversifier les sources de financement des petites entreprises et des jeunes entreprises innovantes.

C'est également au mois d'octobre que l'ensemble de la réforme instituant les « minibons », nouvel instrument de financement destiné aux PME ayant recours au financement participatif, est entrée en vigueur. Cette réforme crée un instrument dématérialisé adapté à la fois au modèle économique des plateformes de crowdfunding, mais également au profil des investisseurs et des émetteurs sur ces plateformes, en garantissant un niveau d'informations adéquat pour assurer une bonne protection des investisseurs. Enfin, la France est ainsi le premier pays en Europe à avoir pris en compte dans sa loi les technologies de registre distribué ou partagé, aussi appelée « blockchains », avec l'introduction dans la loi Sapin II d'une habilitation à légiférer afin de permettre la représentation et la transmission, au moyen de ces technologies, des titres financiers non cotés.

## Un guichet unique pour la création d'entreprise

Mettre à la portée de tous, en ligne, les formalités nécessaires à la création, la modification et la cessation d'une entreprise, offrir l'accès à toute l'information sur l'exercice d'une activité réglementée : ce sont quelques-uns des services proposés par guichet-entreprises.fr, géré, au sein de la DGE, par le service à compétence nationale Guichet Entreprises. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce portail a développé ses fonctionnalités : il permet désormais de réaliser en ligne les formalités inhérentes à l'ensemble du cycle de vie de l'entreprise, y compris celles ayant trait au régime du micro-entrepreneur. Le Guichet Entreprises a par ailleurs mis en ligne, depuis le 19 janvier 2016, le site guichet-qualifications.fr, qui met à disposition toutes les informations utiles sur l'accès et l'exercice des professions du champ de la directive relative aux qualifications professionnelles.



**60 entreprises sont désormais sélectionnées chaque année dans le cadre d'Accélérateur PME, un programme qui vise à accompagner des dirigeants de PME à potentiel pour permettre à leurs entreprises de croître plus rapidement.**

## ACTEURS DU PROGRAMME

<b>AFE</b> Agence France Entrepreneur
<b>AN</b> Agence du Numérique
<b>CGE</b> Conseil général de l'Économie
<b>DGCCRF</b> Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes
<b>DGDDI</b> Direction générale des Douanes et Droits indirects
<b>DGE</b> Direction générale des entreprises
<b>DGE/AGENCE DU NUMÉRIQUE</b> Direction générale des entreprises
<b>DG TRÉSOR</b> Direction générale du Trésor
<b>MCE</b> Médiation du crédit aux entreprises
<b>ME</b> Médiation des entreprises

## *La simplification pour faciliter le parcours de l'entrepreneur*

La démarche de simplification engagée en 2013 par le Gouvernement bénéficie aux entreprises et encourage leur développement. Les travaux du Conseil de la simplification pour les entreprises ont débouché en 2016 sur de nouvelles annonces, portant ainsi le nombre de mesures du programme de simplification en faveur des entreprises à 464. Certaines de ces mesures se retrouvent dans la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, qui a notamment simplifié la vente d'un fonds de commerce et l'apport d'un fonds de commerce à une société, assoupli l'obligation de détenir un double compte bancaire pour les micro-entrepreneurs et simplifié le régime de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) et le droit des sociétés.



Toutes les formalités nécessaires à la création, la modification et la cessation d'entreprise sont désormais en ligne sur [guichet-entreprises.fr](http://guichet-entreprises.fr).

### **SERVICE DE L'INFORMATION STRATÉGIQUE ET SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES**

Le ministre chargé de l'Économie a présenté au Conseil des ministres du 27 janvier 2016 un décret portant création d'un service à compétence nationale dénommé service de l'Information stratégique et de la Sécurité économiques (SISSE). Cette réforme vise en particulier à renforcer l'action menée en faveur de la protection et de la promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques fondamentaux de la nation ainsi qu'à assurer les moyens de la souveraineté économique de la France. Le SISSE constitue un service de la DGE, s'appuie sur ses moyens, son expertise, et bénéficie de son réseau déconcentré.

un projet est sélectionné, l'expérimentation a lieu pendant un temps limité et sur un territoire précis afin de permettre une évaluation a posteriori déterminant dans quelle mesure les risques que la réglementation cherchait à prévenir se sont matérialisés. Cette évaluation permet d'estimer l'opportunité de la généralisation de la dérogation. Ces expérimentations réglementaires, qui s'inscrivent dans le cadre de l'article 37-1 de la Constitution, sont complémentaires aux travaux de simplification administrative entrepris par le Gouvernement.

## *Pour un meilleur équilibre des relations clients-fournisseurs*

La Médiation des entreprises s'adresse aux acteurs économiques publics comme privés qui connaissent des difficultés dans le cadre d'une relation contractuelle ou de la commande publique. Ce service, gratuit et confidentiel, vise à résoudre le différend en moins de trois mois, en aidant les deux parties à trouver elles-mêmes une solution, formalisée par un protocole d'accord. Le gain de la médiation est double : dénouer les blocages qui minent les relations d'affaires et poursuivre, s'il y a lieu, de bonnes relations commerciales. Grâce au réseau de 60 médiateurs en France, plus de 1 000 saisines ont été traitées en 2016, dont un tiers ayant trait à l'exécution de la commande publique. Par ailleurs, le médiateur participe au dispositif de médiation sur le crédit d'impôt recherche (CIR) et le crédit d'impôt innovation (CII) en liaison avec le médiateur de l'Économie et des Finances et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. De plus, le médiateur des entreprises encourage l'adoption et la diffusion de bonnes pratiques dans les relations commerciales entre partenaires privés ou entre acteurs publics et privés via notamment la charte et le label Relations fournisseur responsables. Enfin, il intervient dans le domaine de l'innovation, animant à ce titre un dispositif de référencement des acteurs de conseil en crédit d'impôt recherche (CIR) et crédit d'impôt innovation (CII). Cette action vient compléter celle de la DGCCRF, dont les services ont effectué en 2016 13 356 actions de contrôles auprès de 3 811 établissements concernant l'équilibre des relations commerciales.

## *Chambres consulaires*

La finalisation de la nouvelle carte régionale et les élections consulaires ont généré une activité normative soutenue en 2016. La loi du 14 mars 2016 a permis l'adaptation du champ d'intervention des chambres aux nouvelles régions, tout en favorisant la nécessaire réduction du nombre d'établissements. L'objectif de maintenir les services de proximité, comme les missions prioritaires des réseaux, notamment dans le domaine de la formation a été retenu en priorité. Les élections organisées par les chambres et les préfets de département, en application des deux décrets, sept arrêtés et cinq circulaires élaborés par la DGE, ont permis aux chefs d'entreprise d'élire leurs représentants, soit 4 434 membres dans les CCI et 2 512 dans les CMAs. Les équipes dirigeantes ont été profondément renouvelées, avec plus de 55 % de nouveaux présidents pour les deux réseaux, la parité ayant également sensiblement progressé.

# Numérique

## Accompagner la digitalisation de l'économie

L'économie numérique fait l'objet d'une surveillance particulière de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) afin de favoriser la loyauté des pratiques, la confiance des consommateurs et le développement du marché. Le programme national d'enquêtes de la DGCCRF pour 2016 s'est traduit par 24 enquêtes qui ont permis de contrôler 10 829 sites Internet. Les actions menées ont particulièrement porté sur l'information et la protection du consommateur au travers de secteurs tels que le crowdfunding, le transport aérien, les réseaux sociaux et, de manière générale, les pratiques commerciales des grands opérateurs du numérique.

La DGCCRF a, par ailleurs, participé aux travaux interministériels et à la rédaction de plusieurs articles de la loi pour une République numérique, en particulier dans les domaines :

- de l'ouverture des données dans le secteur de l'énergie (open data);
- de la portabilité des données;
- de la loyauté des plateformes numériques, notamment concernant les critères de classement et de référencement;
- des avis en ligne et, le cas échéant, des processus de vérification de ces avis.

## La French Tech

L'initiative French Tech s'articule autour de trois axes :

- fédérer des écosystèmes d'innovation, à Paris et en région. Treize écosystèmes en région ont ainsi obtenu le label « Métropole French Tech » pour constituer, avec Paris, un grand réseau national des écosystèmes de start-ups. Neuf réseaux thématiques destinés à fédérer les acteurs des écosystèmes autour de thématiques particulières (Medtech, CultureTech, DesignTech, etc.) ont par ailleurs été labellisés en 2016 ;

- accélérer le développement des start-ups en soutenant, au travers d'un fonds d'investissement doté de 200 millions d'euros dans le cadre du PIA, les accélérateurs de start-ups privés. Au 1<sup>er</sup> mars 2017, sept investissements (Axeleo, Alacrité, Usine I/O, Breega, West Web Valley, MD Start, Quattrocento) avaient été réalisés pour un montant total de 38 millions d'euros ;

- rayonner à l'international en amplifiant les opérations mettant en avant le dynamisme des start-ups françaises. 15 millions d'euros sont mobilisés dans le cadre du PIA pour augmenter l'impact et la visibilité de ces opérations. En 2016, cette enveloppe a notamment permis de soutenir la participation de la French Tech à des événements tels que le CES de Las Vegas, Slush à Helsinki, le Web Summit à Barcelone et des initiatives portées par des entrepreneurs français telles que le Hello Tomorrow Challenge ou les programmes Reboot et Reviens Léon.

LOI POUR UNE

# République numérique

Promulguée le 7 octobre 2016, la loi pour une République numérique vise à favoriser l'ouverture et la circulation des données et du savoir, à garantir un environnement numérique ouvert et respectueux de la vie privée des internautes et à faciliter l'accès des citoyens au numérique.

## Circulation des données et du savoir

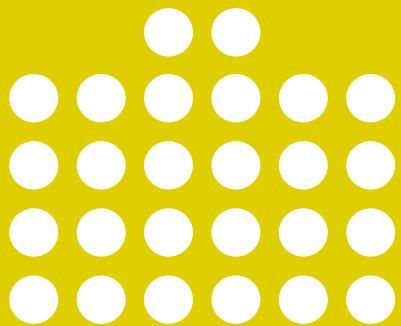
- Ouverture par défaut des données publiques et des données d'intérêt général.
- Libre accès aux résultats des travaux de recherche publique et autorisation de la fouille de textes et de données.

## Protection des citoyens dans la société numérique

- Neutralité du Net pour garantir la non-discrimination d'accès au réseau en fonction des services par les fournisseurs d'accès.
- Portabilité des données pour faciliter le transfert des fichiers et autres contenus d'un internaute vers un nouveau fournisseur.
- Loyauté à destination des consommateurs.
- Protection des données personnelles.
- Droit à la « mort numérique ».

## Accès de tous au numérique

- Droit au maintien de la connexion.
- Accessibilité du Net pour les personnes en situation de handicap.
- Facilitation des campagnes de dons par SMS.
- Droit à la fibre opposable.
- Stratégie de développement des usages et services numériques à l'échelle territoriale.
- Reconnaissance officielle de l'e-sport en tant que pratique professionnelle compétitive.



## AU CONTACT

Le travail de terrain des Direccte, et notamment les visites d'entreprises réalisées chaque année, permettent de répondre aux besoins des PME et des ETI. En 2016, 7 589 entreprises ont ainsi été rencontrées et accompagnées, dont 1 910 ETI et pépites. Les missions de développement économique territorial confiées aux Direccte en 2016 ont été centrées autour de trois axes : décliner, dans les territoires, les politiques nationales (dont la Nouvelle France industrielle, notamment l'Industrie du futur), fédérer les projets de développement et de réindustrialisation et les restructurations des entreprises, et connaître le tissu régional des entreprises.

## Les entreprises face à la transformation numérique

Fortement mobilisée sur le sujet de la numérisation des entreprises par l'intermédiaire du réseau des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), la DGE accompagne les TPE et les PME dans l'appropriation des nouveaux outils numériques via le programme Transition numérique et travaille à leur faciliter l'accès aux technologies de l'électronique et du logiciel embarqué avec le programme Captronic. Financés par le programme des Investissements d'avenir, les Challenges numériques – concours mettant notamment à la disposition des start-up candidates des jeux de données fournis par de grandes entreprises ou des collectivités locales pour imaginer des solutions technologiques innovantes et de nouveaux usages – et le Concours d'innovation numérique – dispositif dont l'objectif est de faire émerger des innovations de rupture grâce au numérique sur des secteurs ciblés (tourisme, ville, loisir, éducation...) – s'inscrivent également dans cet objectif.

## Le CGE : expertises, conseils, inspections, audits et évaluations

Le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGE) a conduit 31 missions d'expertise et de conseil. Si une part essentielle des travaux a porté sur l'innovation, sur la transformation numérique de l'économie et sur l'industrie du futur – et également sur les enjeux de sécurité suite aux attentats terroristes qui ont frappé notre pays –, le CGE a aussi mené 18 missions d'inspection, d'audit et d'évaluation de politiques publiques dans le cadre de la modernisation de l'action publique. En 2016, un référentiel des missions d'accompagnement des Dreal fusionnées a été mis en place. En outre, le CGE s'est vu confier, par le ministre de l'Économie et des Finances, une mission d'inspection permanente des Direccte, en lien avec l'Igas. Par ailleurs, en novembre 2016, le CGE a organisé avec l'université Paris-Dauphine un colloque portant sur la régulation financière face au défi du numérique. Deux conférences de presse ont permis de valoriser les travaux du CGE sur l'édition 2016 du baromètre numérique et sur les modalités de régulation des algorithmes des plateformes de traitement de contenu.

# Industrie et innovation

## Deuxième phase pour la Nouvelle France industrielle

La Nouvelle France industrielle vise à accélérer la modernisation de l'outil industriel et la transformation des modèles économiques par le numérique. Elle s'articule autour de neuf solutions industrielles correspondant chacune à un grand marché : mobilité écologique, économie des données, objets intelligents, médecine du futur, ville durable, confiance numérique, nouvelles ressources, transports de demain, alimentation intelligente. L'anniversaire de son lancement, le 23 mai 2016, a permis de constater les nombreux projets concrétisés dans chacun de ces domaines.



À fin 2016, près de 3 400 PME industrielles ont pu bénéficier d'un accompagnement individuel dans le cadre de la Nouvelle France industrielle.

En s'appuyant notamment sur l'action de l'Alliance Industrie du Futur, la DGE a placé l'accompagnement de la transformation numérique des entreprises au cœur de son action. À fin 2016, près de 3 400 PME industrielles ont pu bénéficier d'un accompagnement individuel. Un nouveau prêt Industrie du futur, distribué par Bpifrance, a été mis en place par l'État afin de soutenir financièrement les entreprises investissant dans la mise en œuvre de technologies de pointe. Ce soutien sera pérennisé dans le cadre du 3<sup>e</sup> programme des Investissements d'avenir, de même que le soutien au développement de nouvelles solutions productives et la constitution d'un savoir-faire de haut niveau.

## Suivi des filières industrielles

Rassemblant les acteurs d'une filière et les représentants de l'État, les comités stratégiques de filière (CSF) rattachés au Conseil national de l'industrie (CNI) ont pour mission d'identifier les enjeux clés de la filière et les engagements réciproques de l'État et des industriels, d'émettre des propositions d'actions concrètes et de suivre leur mise en œuvre, avec pour objectif final

de développer l'activité de la filière au niveau national et à l'international. Afin de soutenir le développement national et international des entreprises, la DGE et la DG Trésor sont impliquées dans les travaux de ces comités de filières industrielles et de services. Parmi les actions menées en 2016, on peut citer l'organisation du colloque « Économie circulaire : vers de nouvelles solutions industrielles », organisé par le CNI et la DGE en partenariat avec l'Association française des entreprises privées (AFEP), le groupe des Fédérations industrielles (GFI) et l'Institut de l'économie circulaire. Ce colloque a été l'occasion de présenter les travaux menés depuis deux ans par les 14 filières industrielles fortement mobilisées au sein de la section thématique Économie circulaire. La DG Trésor est, notamment, particulièrement active dans les groupes export de trois CSF : les industries et les technologies de santé (CSFTS), les éco-industries (Cosei) et le numérique (CSF numérique). La DGE et la DG Trésor suivent également le CSF sport, le comité de la filière industrielle de sécurité (CoFIS) et celui de la « Silver économie ».

## Soutenir la transition écologique et les énergo-intensifs

La DGE s'est impliquée dans les textes de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, promulguée

## **ANTICIPER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES**

Tous les cinq ans, la DGE réalise une étude prospective qui identifie les technologies pouvant conférer aux acteurs économiques des avantages majeurs pour conquérir les marchés mondiaux. La 5<sup>e</sup> édition, Technologies Clés 2020, s'est achevée après dix-huit mois de travaux et a été présentée le 23 mai 2016 à l'occasion de l'anniversaire de la Nouvelle France industrielle.

À partir d'une analyse des marchés et des usages, elle identifie 47 technologies clefs nécessaires pour prendre des parts significatives sur ces marchés, et sur lesquelles la France possède des atouts académiques et industriels.

en août 2015. Dans ce cadre, un ensemble de mesures pour soutenir les industries énergo-intensives ont été mises en œuvre, notamment la compensation des coûts indirects du système d'échange de quotas carbone européen, qui permet aux industriels électro-intensifs de retrouver des conditions de concurrence équitables.

### *Avec les entreprises dans les territoires*

Dans chaque région, un référent unique à l'investissement (RUI) est chargé par la DGE de favoriser la réalisation de nouveaux investissements et de servir d'appui aux entreprises. Sur l'année, 821 projets ont été suivis par les 20 RUI, ce qui représente des investissements à hauteur de 23,5 milliards d'euros et 51 600 créations d'emplois potentielles. Lancée dans le cadre des Investissements d'avenir, l'Aide à la réindustrialisation (ARI) a, elle, permis de soutenir au total 112 projets industriels représentant 1,7 milliard d'euros d'investissements et 4 000 créations d'emplois attendues. Concernant les entreprises en difficulté, elles bénéficient de l'assistance des commissaires au redressement productif (CRP), qui pilotent les initiatives de l'État à l'échelle régionale. Ils suivent actuellement près de 2 100 dossiers représentant plus de 270 000 emplois.

### *Les champions de l'économie de demain*

Le Concours mondial d'innovation vise à faire émerger les talents dont le projet d'innovation présente un potentiel particulièrement fort pour l'économie française dans les sept thématiques – ou « Ambitions » – définies par la Commission Innovation 2030, mise en place en 2013 par le président de la République.

Dans le cadre du programme Investissements d'avenir, l'État a décidé d'affecter 300 millions d'euros (150 millions d'euros en subventions et avances récupérables, et 150 millions d'euros en fonds propres) aux projets innovants portant ces ambitions. Pour la première édition du concours, les trois premières phases se sont déroulées en 2014, 2015 et 2016 : les 145 lauréats des phases I et II ont déjà reçu 72 millions d'euros de soutien. Les qualifiés de la phase III sont entrés en discussion, fin 2016, avec le fonds d'investissement de Bpifrance qui investira en fonds propres. Une seconde édition du concours a été lancée en septembre 2015 ; elle a désigné 72 lauréats de la phase I en juillet 2016, pour 13 millions d'euros de subventions.

## Développement international

### *Le réseau des services économiques à l'étranger : un atout au service de l'action économique extérieure de la France*

Indissociable de l'identité de la DG Trésor, le réseau des services économiques à l'étranger est un atout précieux à la disposition des ministres et au service des entreprises. Les 723 agents du Réseau, présents dans 112 pays au sein de 133 implantations, permettent à la direction d'être en prise directe avec les réalités de l'étranger. En effet, les évolutions de l'économie mondiale confirment la nécessité pour l'État de disposer d'un réseau international doté de professionnels et associé à la conception des politiques économiques et commerciales.

### *Réforme dite "de la part française"*

Les outils spécifiques d'accompagnement et de financement des exportateurs ont été modernisés. Deux réformes majeures sont ainsi intervenues en 2016 : la révision des modalités d'évaluation de la part française des contrats d'exportation (meilleure prise en compte de l'intérêt industriel des projets, soutien accru des entreprises) et la mise en place d'une garantie interne permettant aux fournisseurs français de faire jeu égal avec des concurrents étrangers bénéficiant de soutiens publics avantageux.

### *Transfert des garanties publiques à Bpifrance*

Le transfert des garanties publiques à Bpifrance, intervenu à la fin de l'année 2016, permet de faire émerger un véritable guichet unique et de promouvoir les instruments financiers de soutien à l'export auprès de l'ensemble des entreprises françaises, en tirant profit du maillage territorial de Bpifrance via sa filiale *ad hoc*, Bpifrance Assurance Export. La mobilisation de ces instruments sur des zones du monde où l'offre de financement est déficiente, notamment en raison du risque perçu de sanctions des acteurs financiers (Iran, en particulier), permet désormais de favoriser l'offre de nos exportateurs.

### *La Douane soutient aussi les entreprises*

Le soutien des entreprises à l'international est au cœur des priorités de la direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI). Avec l'entrée en application le 1<sup>er</sup> mai 2016 du nouveau code des douanes de l'Union, la Douane a mis en place un plan intitulé « Dédouanez en France », comptant 40 mesures pour soutenir les entreprises dans leur croissance sur les marchés mondiaux et les accompagner au cas par cas : pour les grandes sociétés, elle a créé en 2016 le service Grands Comptes (SGC) ; pour les PME et ETI, elle a renforcé les effectifs de ses 40 cellules conseil réparties sur le territoire.

La démarche amplifiée de certification des opérateurs facilite les formalités des entreprises, leur fait gagner du temps et réduit leurs coûts. Ce travail donne des résultats : en 2016, comme en 2015, la France est première sur 190 pays en matière de commerce transfrontalier dans le classement *Doing Business* de la Banque mondiale.

## Ordre public économique

### Équilibre des *relations commerciales interentreprises*

La confiance des acteurs économiques et des consommateurs est une condition du fonctionnement normal du marché. Le maintien de l'ordre public économique, dont la DGCCRF est chargée, contribue à entretenir cette confiance. Ses contrôles ont porté principalement sur le respect des délais de paiement interentreprises et des relations commerciales entre la grande distribution et ses fournisseurs. Ainsi, plus de 13 300 vérifications ont été effectuées en matière de loyauté des relations interentreprises dans près de 4 000 établissements. En matière de délais de paiement, la DGCCRF a contrôlé plus de 2 600 établissements. 228 procédures d'amende administrative, représentant au total 10,9 millions d'euros, ont été lancées. 165 décisions d'amendes, représentant une somme de 6,5 millions d'euros, ont été notifiées aux personnes mises en cause ; 63 procédures, représentant 4,3 millions d'euros, sont encore en cours. En outre, 30 décisions d'amende administrative ont fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la DGCCRF. Celle-ci a contrôlé les délais de paiement de plusieurs entreprises publiques soumises aux règles de la commande publique en vertu de la compétence nouvelle en la matière, conférée par la loi « croissance » du 6 août 2015. Le dispositif de sanction des retards de paiement est encore renforcé par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, qui prévoit la publicité systématique de la sanction prononcée et porte à 2 millions d'euros le plafond de l'amende administrative maximale encourue.

### Pratiques anticoncurrentielles

La DGCCRF assure également la surveillance des marchés pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles (ententes et abus de position dominante), notamment quand elles affectent la commande publique, et donc les intérêts des contribuables. En la matière, 85 indices de pratiques anticoncurrentielles et 69 rapports d'enquêtes ont été transmis en 2016 à l'Autorité de la concurrence, permettant de caractériser des pratiques frauduleuses dans 33 affaires.

### Contrôles réalisés par la DGCCRF

**578 699**  
vérifications

**11 6053**  
établissements contrôlés

**320 000**  
analyses

**10 829**  
sites Internet contrôlés

### Sécurité des consommateurs

Chargée de vérifier la qualité des produits vendus en France ainsi que leur innocuité, la DGCCRF contribue à la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs. En matière de sécurité, elle concentre son action sur les produits à risque élevé, en fonction de leur dangerosité et de l'impact qu'ils peuvent avoir sur les consommateurs. Ainsi, elle assure la gestion et le traitement des alertes et des crises via les réseaux en matière alimentaire (RASFF) et non alimentaire (RAPEX). À ce titre, elle a géré sur l'année 1 169 alertes et émis 471 enregistrements sur les réseaux d'alertes européens, permettant ainsi d'informer les autorités de protection des consommateurs des autres États membres. Soulignons une forte progression du nombre d'alertes (dix en 2016 et une en 2015) liées à des défauts

de stabilité des batteries lithium-ions entraînant des cas d'échauffement au moment de la charge pouvant aller jusqu'à l'inflammation ; les produits dangereux ont été retirés du marché.

La DGCCRF a poursuivi ses plans de surveillance de certains marchés et ses plans de contrôle ciblés afin de sanctionner les non-conformités et de faire retirer les produits concernés du marché. Ces enquêtes ont concerné aussi bien les résidus de pesticides dans les fruits et légumes (près de 5 200 échantillons prélevés et analysés) que les jouets (2 300 établissements contrôlés pour 700 prélèvements) ou les produits électriques (587 entreprises contrôlées, 153 produits prélevés pour analyse), par exemple. Les risques émergents occupent une place importante en matière de sécurité des produits. À cet égard, la DGCCRF a enquêté sur le respect de la loi de décembre 2012 qui interdit l'importation et la mise sur le marché de tout conditionnement ou ustensile contenant du bisphénol A et destiné à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Le taux élevé de non-conformité (40 %) correspond le plus souvent à des produits importés qui ont été retirés du marché. Enfin, la DGCCRF a mené une vaste opération de contrôle sur 1 100 établissements proposant des cabines UV, dont l'encadrement juridique vient d'être renforcé, avec des anomalies relevées dans 62 % des cas, liées en particulier au non-respect de la conformité des machines et au manque d'information du public sur les risques sanitaires. Dans le cadre de ses contrôles, la DGCCRF s'appuie sur l'expertise scientifique des personnels du service commun des Laboratoires (320 000 résultats d'analyse en 2016).

### Protection économique des consommateurs

Dans le cadre de sa mission de protection des consommateurs, la DGCCRF veille à la qualité de l'information du consommateur et au respect de ses droits ; elle lutte contre les fraudes et les pratiques déloyales qui poussent à la concurrence entre opérateurs économiques et trompent les consommateurs. À ce titre, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016, le consommateur a la possibilité de s'inscrire sur un registre d'opposition au démarchage téléphonique (en ligne sur le site bloctel.gouv.fr ou, en cas de difficulté d'accès à Internet, par voie postale). En six mois, ce sont 2,7 millions de personnes qui se sont inscrites afin de protéger plus de 6 millions de numéros téléphoniques. Dans le même temps, environ 500 entreprises ont adhéré au dispositif et transmis plus de 36 000 fichiers commerciaux pour en faire retirer les numéros protégés. Plus de 530 millions de coordonnées téléphoniques ont ainsi été rayées des fichiers des professionnels. Les sanctions en cas de non-respect de ce dispositif par les professionnels peuvent aller jusqu'à 15 000 € pour une personne physique et 75 000 € pour une personne morale.

Une recodification, à droit constant, du Code de la consommation était nécessaire, afin de le rendre plus accessible à ses utilisateurs. Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le nouveau Code comprend désormais huit livres (au lieu de cinq auparavant). La structure interne des livres est modifiée pour regrouper et rendre plus lisibles les dispositions relatives aux sanctions, auparavant dispersées dans l'ensemble du Code, dans un titre *ad hoc* situé à la fin de chaque livre. Un livre unique est consacré aux pouvoirs d'enquête des agents de la DGCCRF et aux suites données à leurs contrôles. Par ailleurs, la DGCCRF s'est mobilisée pour sensibiliser les consommateurs et les aider à se prémunir contre les pratiques frauduleuses de certains professionnels du dépannage à domicile en lançant une campagne de communication « Faites-vous dépanner, pas arnaquer ». Cette action intervient à la suite des constats effectués ces dernières années : un accroissement du nombre de plaintes de consommateurs, des anomalies nombreuses (54 % des professionnels contrôlés en 2015) et des pratiques d'une gravité préoccupante : absence de devis ou d'information précontractuelle, absence de contrat, publicités trompeuses, pratiques commerciales agressives ou abus de faiblesse, etc. Les préjudices subis peuvent représenter des sommes importantes pour les consommateurs et ces agissements sont dommageables pour tout le secteur d'activité.

En outre, la DGCCRF a engagé des investigations sur les émissions polluantes (dioxyde d'azote) des véhicules diesel des constructeurs commercialisant des véhicules en France à la suite des révélations de l'Agence américaine de protection de l'environnement au sujet du constructeur Volkswagen, accusé d'avoir installé dans ses véhicules un logiciel destiné à contourner les règles en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Elle s'est appuyée sur les résultats des tests réalisés sur un panel de 86 véhicules représentatifs du marché français, sous le contrôle d'une commission installée par la ministre chargée de l'Environnement. Sur le fondement de ces tests, d'expertises complémentaires et des informations obtenues auprès des entreprises, deux procès-verbaux ont été transmis à l'autorité judiciaire. Des investigations sont en cours chez plusieurs autres constructeurs.

Enfin, l'enquête de la DGCCRF sur la présence de clauses abusives et illicites dans les documents contractuels imposés par les réseaux sociaux à leurs utilisateurs l'a conduite à engager une procédure d'injonction à l'encontre de Facebook et à obtenir la mise à jour de ses conditions générales d'utilisation (CGU) en décembre 2016. Parallèlement, la DGCCRF a procédé à d'autres investigations à l'égard de six autres réseaux sociaux, ciblés en raison de leur attractivité vis-à-vis des jeunes consommateurs. Les investigations ont montré la présence de clauses abusives, illicites ou inintelligibles pour le consommateur. Les procédures se poursuivent dans le but d'obtenir la mise en conformité des CGU. Cette enquête est menée en coordination avec la Commission européenne et les autres États membres afin d'en faire bénéficier l'ensemble des consommateurs de l'Union européenne.

## LA DGCCRF À L'INTERNATIONAL

La protection du consommateur fait également l'objet de travaux de la Cnuced portant notamment sur la mise en place et le développement de politiques de consommation et de concurrence efficaces dans les pays en développement. La protection des consommateurs dans le secteur du numérique a également fait l'objet de travaux du Groupe intergouvernemental d'experts en matière de protection des consommateurs, au sein duquel la France est représentée par la DGCCRF.

# Services, tourisme, commerce et artisanat

## Valoriser un potentiel touristique unique

Pour contribuer à renforcer la qualité de la filière touristique et mieux valoriser cet atout majeur de l'économie française, dans un contexte difficile marqué en 2015 et 2016 par les attentats, l'action de la DGE a notamment porté sur quatre aspects : l'innovation, avec la mise en œuvre d'un projet portant sur la diffusion de données en source ouverte, la mise en réseau d'incubateurs du secteur touristique (en lien avec le Welcome city lab de la Ville de Paris, l'organisation d'un événement majeur « Entreprendre et innover dans le tourisme », le 7 juin dernier, avec plus de 1 000 participants ; la poursuite des simplifications législatives et réglementaires avec, par exemple, l'affichage des prix des hébergements hôteliers ou de nouveaux critères pour le classement hôtelier (nombre d'étoiles) ; la valorisation des territoires avec la labellisation de 12 contrats de destination et 23 contrats de structuration touristique des territoires (contrats SPOTT), dont 11 nouveaux contrats issus du second appel à projets lancé en 2016, comme « le Roannais, nouvelle destination gourmande » ou le contrat « Itinérance pédestre et cycliste en Alsace du Nord » ; le renforcement de l'accessibilité avec le déploiement de la marque « Tourisme et Handicap » et de la qualité avec le renforcement de la marque « Qualité Tourisme ».



## Services et commerce : le développement de stratégies de filières

L'année 2016 a permis la signature de contrats de filière dans les secteurs du sport, des événements et rencontres d'affaires et du commerce. Les contrats de filières « Services à la personne », et « Publicité-communication » ont été préfigurés. Le déploiement de ces démarches de filières permet, en associant les acteurs privés et publics, de structurer véritablement ces secteurs d'avenir présentant de nombreuses opportunités de croissance et de création d'emplois. La DGE a par ailleurs poursuivi son soutien à l'économie de proximité : la réforme du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac) a permis de financer en 2016, via des appels à projets, dix opérations individuelles en milieu rural – concernant des entreprises de proximité

Confrontée à un contexte difficile du fait des attentats de 2015 et 2016, la filière touristique constitue un atout majeur de l'économie française.

souhaitant s'implanter ou se moderniser dans les centres-bourgs des petites communes – et 91 opérations collectives portées par les collectivités territoriales. Une action spécifique a été mise en œuvre, à hauteur de 12 millions d'euros, pour aider les stations-service indépendantes. À souligner enfin, la mise en œuvre d'aides économiques d'urgence pour des petites entreprises, notamment dans les secteurs du commerce et de la restauration, ayant été particulièrement impactées par des événements d'envergure exceptionnelle en 2016, comme les inondations, les attentats, la crise migratoire, etc.

## Économie sociale et solidaire

### *Une économie inclusive, durable et riche en emplois*

L'économie sociale et solidaire regroupe les acteurs historiques de l'économie sociale (associations, fondations, mutuelles, coopératives) et les sociétés commerciales qui poursuivent un objectif d'utilité sociale et partagent ses valeurs de gouvernance participative et ses principes de gestion de réinvestissement majoritaire du bénéfice dans le développement à long terme de l'entreprise. Elle emploie en France 2,4 millions de salariés (13 % de l'emploi salarié privé) au sein de 225 000 entreprises et contribue à plus de 7 % du PIB. L'emploi y a crû de 26 % entre 2000 et 2015, significativement plus que dans le reste de l'économie (7 %). L'année 2016 conforte la reconnaissance de ce secteur dans la sphère économique. Une déléguée à l'ESS dotée d'une dimension interministérielle a été nommée au ministère de l'Économie et des Finances. Rattachée à la DG Trésor, sa mission est d'assurer la concertation avec les acteurs, de rendre l'ESS plus visible et de favoriser son changement d'échelle en accompagnant la croissance de ses entreprises et leur essaimage.

#### CHIFFRE CLÉ

**2,4**

millions de salariés au sein  
de 225 000 entreprises exercent  
dans le cadre de l'économie  
sociale et solidaire.

### *Assurer la concertation avec les acteurs de l'ESS*

La délégation anime les travaux du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire, présidé par la secrétaire d'État. Renouvelé en octobre 2015, le Conseil a connu une activité soutenue en 2016. Il a travaillé à l'élaboration d'un guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'ESS. En prolongement de l'article 15 de la loi de 2014 qui donne pour la première fois une définition de l'innovation sociale, le Conseil supérieur a adopté une grille de caractérisation pour en faciliter le repérage et prépare l'élaboration d'une stratégie nationale de développement. Avec l'appui de la DGE et de la Caisse des dépôts, la déléguée a fait réaliser dans cet objectif une étude stratégique sur le potentiel et les leviers de développement de l'ESS dans quatre filières porteuses: les circuits courts alimentaires, l'écoconstruction, l'aide aux personnes âgées ainsi que la valorisation des déchets et le réemploi.

### *Rendre l'ESS plus visible*

En dépit de son poids croissant et de sa forte présence dans le quotidien de la population, l'économie sociale et solidaire manque encore de visibilité et de lisibilité pour un public non familier. Chaque année, en novembre, « Le Mois de l'ESS » rassemble sur le territoire de nombreuses initiatives portées par des acteurs de l'ESS. Il y en a eu 1 800 pour la 9<sup>e</sup> édition en 2016. La délégation participe à de nombreux événements et colloques, en direction de différents publics, et a, avec l'appui du Sircom, organisé pour la première fois à la demande des ministres une exposition d'une vingtaine d'entreprises de l'ESS lors des Journées européennes du patrimoine, à Bercy. Un site dénommé esspace.fr a été mis en ligne en 2016. Il est coanimé avec les acteurs de l'ESS et constitue un portail fédérateur, point d'entrée facilitant l'accès aux nombreux sites des acteurs du financement et de l'accompagnement. Il présente l'ESS et dresse un panorama transversal des

politiques publiques soutenant son développement, portées par les différents ministères.

### *Faciliter l'accès des entreprises de l'ESS au financement*

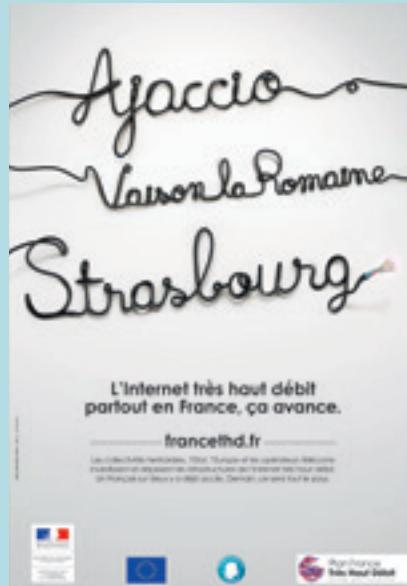
Au sein de la DG Trésor, la délégation poursuit avec le pôle « ESS et Investissements à impact » et les bureaux compétents du service « Financement de l'économie » l'amélioration de l'accès des entreprises de l'ESS aux outils de financement répondant à leurs besoins, qu'ils émanent de dispositifs spécifiques (création en 2016 du fonds NovESS par la CDC et d'autres partenaires), de dispositifs de droit commun, ou empruntent de nouvelles pistes comme le financement participatif. Une instruction est notamment venue préciser les conditions d'attribution par les Dirccete de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale », qui ouvre une possibilité de financement par l'épargne solidaire.

La délégation a organisé fin novembre un colloque, à Bercy, autour du thème « Financer l'ESS : nouveaux outils, nouvelles opportunités ». Ce dernier a rassemblé près de 400 personnes, les acteurs de l'ESS, ses partenaires financiers familiers, mais aussi un cercle plus large d'établissements de crédits et de fonds d'investissement et de capital-risque, mettant en évidence l'intérêt croissant pour le financement d'une économie « à impact social ». L'année 2016 a également vu le lancement par la secrétaire d'État d'une démarche innovante de financement de programmes sociaux de prévention : les contrats à impact social. Instruits par le pôle « ESS et Investissements à impact », deux premiers contrats ont été signés en décembre et d'autres sont en cours d'instruction pour un financement en 2017 dans une dynamique interministérielle.

# Plan France Très Haut Débit

## LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PASSE PAR LE TRÈS HAUT DÉBIT

acteur majeur de compétitivité pour les entreprises et les territoires, l'accès au très haut débit est l'objet du plan France Très Haut Débit (THD), piloté par l'Agence du numérique, qui vise à assurer la couverture intégrale de la France en très haut débit d'ici 2022. Pour y contribuer, le plan encourage la constitution de réseaux d'initiative publique (RIP), pilotés par les collectivités territoriales, pour couvrir les zones les moins denses. Le plan s'appuie sur un mix technologique neutre : avec principalement de la fibre optique jusqu'à l'habitant (FttH), mais aussi de la montée en débit et des solutions hertziennes ou satellitaires pour les zones les plus isolées. À fin 2016, 84 projets de réseaux d'initiative publique étaient lancés dans 100 départements. Tous les départements sont désormais engagés dans le plan France Très Haut Débit. Ces dossiers représentent un investissement total de 14 milliards d'euros (public et privé) pour 2,7 milliards d'euros de subventions de l'État. Le déroulement du plan France THD a été accéléré en 2016, avec le rythme d'un comité d'engagement par mois. L'objectif intermédiaire de couvrir 50 % de la population en très haut débit a été atteint avec un an d'avance fin 2016. Ainsi, au 31 décembre 2016, 15,8 millions de logements étaient éligibles à des services très haut débit, dont 7,7 millions éligibles aux offres FttH. Une campagne de communication grand public a été lancée à la fin de l'année 2016 afin d'améliorer la visibilité du plan France Très Haut Débit : des affiches, des vidéos pédagogiques ainsi qu'un film publicitaire ont été réalisés et diffusés. L'Agence du numérique a amélioré son outil informatique grand public, l'Observatoire France Très Haut Débit, et fourni des informations précises sur les débits disponibles, les années des futurs déploiements et les engagements des opérateurs.



ACTEUR  
DU PROGRAMME

DGE/AGENCE  
DU NUMÉRIQUE

Direction générale des entreprises

# 84

projets de réseau  
d'initiative publique lancés  
dans 100 départements.

[WWW.FRANCETHD.FR](http://WWW.FRANCETHD.FR)

## ZONES BLANCHES DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE

La couverture du territoire national en haut et très haut débit mobile est aussi un enjeu important. Pour résorber les « zones blanches » de la téléphonie mobile, deux actions majeures ont été engagées en 2016 :

➤ Couvrir en priorité les centre-bourgs dépourvus de toute couverture mobile via le lancement de campagne de mesures et d'appels à projets pour le financement du coût de construction des pylônes par l'État : plus de 540 centres-bourgs non couverts ont ainsi été identifiés depuis 2015.

➤ Créer les conditions pour apporter une réponse à tous les territoires présentant une défaillance de couverture. C'est l'objet de la plateforme France Mobile lancée en décembre 2016 : un outil de collecte

et de traitement des problèmes de couverture à la disposition des élus dans les territoires ruraux et de montagne qui permet, à travers un état des lieux national, d'objectiver le besoin et de mettre les opérateurs mobiles en position d'y répondre, en faisant le meilleur usage possible des différentes solutions. L'État prend sa part, en complément de l'initiative privée, en adaptant, en fonction des besoins réels, l'éligibilité au guichet de couverture à la demande que les opérateurs se sont engagés à étendre de 800 à 1 300 sites sur cinq ans

(soit près de 10 % d'un réseau mobile national). France Mobile s'inscrit ainsi dans la continuité de l'appel à projets « 800 sites mobiles stratégiques » lancé plus tôt en 2016, qui ciblait d'abord les besoins objectifs liés à des enjeux d'attractivité économique ou touristique. En parallèle, à l'issue d'un appel à candidatures lancé par le Gouvernement, de nouvelles fréquences ont été attribuées aux opérateurs afin d'assurer dans les outre-mer la disponibilité d'offres équivalentes à celles qui existent en métropole.

# Statistiques et études économiques

ACTEUR  
DU PROGRAMME

INSEE

Institut national  
de la statistique et des  
études économiques

## Les indicateurs clés de l'économie française disponibles plus rapidement

**E**n 2016, l'Insee est parvenu à avancer de deux semaines la parution de trois indicateurs économiques majeurs : le produit intérieur brut (PIB), l'indice des prix à la consommation (IPC) et le taux de chômage. S'agissant de la croissance économique, l'Insee diffuse désormais une première estimation du PIB d'un trimestre 30 jours après la fin de celui-ci, contre 45 auparavant. Une deuxième estimation est délivrée à 60 jours et les comptes trimestriels définitifs sont consolidés dans un délai de 85 jours, comme auparavant. Bénéficier d'une première estimation à 30 jours répond notamment aux besoins des acteurs économiques et sociaux, d'Eurostat et de la Banque centrale européenne. Le 29 janvier 2016, la France est devenue le premier pays en Europe à mettre à disposition dès 30 jours non seulement le taux de croissance du PIB, mais également un compte complet des biens et services. Pour mesurer l'inflation, l'Insee fournit désormais l'indice des prix à la consommation le dernier jour ouvré du mois en cours. Enfin, l'Institut publie le taux de chômage d'un trimestre environ un mois et demi après la fin du trimestre concerné. Pour garantir la qualité des estimations plus précoces du PIB et de l'IPC, l'Insee a mené des tests pendant plusieurs années. C'est notamment la disponibilité plus rapide de nombreuses sources qui permet de réaliser ces avancées. La parution plus rapide du taux de chômage est, elle, le fruit d'une nouvelle organisation des traitements de l'enquête Emploi.

## Pauvreté et inégalités : un regard à l'échelle des quartiers

L'année 2016 a vu un nouvel aboutissement du projet Filosofi (Fichier localisé social et fiscal), conçu pour répondre aux besoins des acteurs locaux en quête d'éléments d'analyse susceptibles d'éclairer les situations et les évolutions rapides de l'économie et de la société. Ainsi, après avoir publié pour la première fois en juin 2015 des données sur le revenu disponible et la pauvreté monétaire, détaillées à l'échelle de la commune, l'Insee propose depuis mai 2016 des données encore plus fines, car consolidées à l'échelle des quartiers. Des études à l'échelle nationale et régionale ont permis une belle mise en valeur et une exploitation prometteuse de ces données par de multiples acteurs publics locaux.

## Accompagner les mesures de la loi pour une République numérique

Dès 2003, l'Insee s'est engagé dans l'open data en optant pour une politique de mise en ligne gratuite sur Internet de tous ses résultats statistiques, y compris des produits qui étaient autrefois payants. Outre la production et la diffusion de statistiques et d'études, l'Insee gère aussi des fichiers et répertoires à finalité administrative, dont le répertoire national des entreprises et

de leurs établissements. Cette base, dite répertoire Sirene, rassemble des informations économiques et juridiques sur environ 10 millions d'établissements et 9 millions d'entreprises administrativement actifs, appartenant à tous les secteurs d'activité. Elle propose ainsi la cartographie la plus complète de l'activité économique. Les perspectives offertes par la loi pour une République numérique ont mobilisé l'Institut tout au long de l'année 2016, notamment pour aller encore plus loin dans la diffusion de données en permettant un accès libre et gratuit à la base de données Sirene dès janvier 2017. Dans cette optique, l'Insee et Etalab ont organisé le hackathon #OpenSirene le 15 novembre à Paris, dans le cadre de la Semaine de l'Innovation publique. Les 80 participants ont pu exploiter des jeux de données que l'Insee met à la disposition de tous depuis janvier 2017. L'Insee a alors bénéficié d'un retour d'utilisateurs sur ces fichiers et affiné son offre de diffusion Sirene pour janvier 2017 avec un fil conducteur : le maintien par rapport à la période antérieure d'un haut niveau de qualité, qu'il s'agisse du détail des variables ou du rythme élevé de mise à jour des données diffusées. La base Sirene fait en effet l'objet de 10 000 mises à jour quotidiennes.



L'offre gratuite d'accès en ligne au répertoire Sirene a bénéficié des idées proposées au cours du hackathon #OpenSirene, organisé le 15 novembre 2016.

## Un nouveau site web pour un accès simplifié aux études et données statistiques de référence

Le 21 novembre 2016, l'Insee a mis en ligne son nouveau site web [www.insee.fr](http://www.insee.fr), principal média de diffusion de ses multiples productions. Toutes les données et publications de l'Institut sont désormais rassemblées dans une même rubrique « Statistiques ». Une recherche multicritère (thème, niveau géographique, catégorie ou collection) permet de sélectionner les produits. Le site intègre également un moteur de recherche à facettes plus performant qui optimise les recherches en permettant de trier les résultats selon les critères voulus. Le site fait appel à une conception adaptative pour permettre à chacun d'accéder à l'intégralité des contenus, quel que soit son terminal mobile. Enfin, la charte graphique a été profondément refondue pour un plus grand confort de navigation. Ces évolutions répondent aux attentes exprimées par les utilisateurs, qui ont été associés au projet, au même titre que de nombreux collaborateurs Insee et, plus largement, le service statistique public.

## Le recensement

**9 millions**  
de personnes recensées

**24 500**  
agents recenseurs

**450**  
superviseurs

**5 millions**  
de logements environ

**8 128**  
communes recensées

**7 140**  
d'entre elles comptent  
moins de 10 000 habitants

## L'Insee sur le web

**32 millions**  
de visites par an

**40 000**  
abonnés à *Insee.net actualités*

**50 000**  
abonnés Twitter @InseeFr

## Pour l'indice des prix

**200**  
enquêteurs

**90**  
agents mobilisés

**200 000**  
prix relevés

**29 000**  
points de vente

**180 000**  
tarifs collectés (SNCF, électricité...)

## Pour le service Insee Contact

**78 000**  
appels annuels au serveur vocal  
d'Insee Contact

**40 000**  
réponses téléphoniques apportées  
par des conseillers

**32 000**  
demandes par courriel

**97 %**  
de réponses en moins de deux jours ouvrés  
aux questions posées par courriel

### PREMIÈRE

Le 14 juin, l'Insee et la Drees ouvrent le code source d'un de leurs outils de simulation, le modèle Ines (acronyme d'« Insee-Drees »). Ines simule les prélèvements sociaux et fiscaux directs et les prestations sociales à partir de données représentatives de la population française que fournit l'enquête « Revenus fiscaux et sociaux ». Très utile pour éclairer le débat économique et social dans les domaines de la redistribution monétaire, la fiscalité ou la protection sociale, c'est un outil fiable et éprouvé pour mener des évaluations de politiques publiques.



Aller sur la page  
du projet libre  
du modèle Ines

## Un anniversaire sous les signes du passé et de l'avenir

2016 était l'année des 70 ans de l'Insee, créé par la loi de finances du 27 avril 1946. L'histoire de l'Institut et de la statistique publique ont fait l'objet d'un colloque historique et scientifique « Histoire aujourd'hui, statistiques demain : regards croisés sur la production et l'usage des statistiques », organisé avec l'IGPDE le 29 juin à Paris. La bibliothèque de l'Insee a accueilli pendant plusieurs mois une exposition retraçant l'évolution des publications de l'Institut depuis sa création. Un concours autobiographique destiné à recueillir la mémoire des agents de l'Insee a été organisé avec l'IGPDE et le Comité pour l'histoire économique et financière de la France.

Cette année anniversaire a aussi vu la finalisation et le lancement du plan d'action « Horizon 2025, une stratégie ambitieuse pour l'Insee ». Aboutissement de deux années de mobilisation, ce rapport s'inscrit dans une démarche régulière de réflexion stratégique que conduit l'Institut. Quatre grandes orientations stratégiques ont été définies : faire parler les chiffres et aller au-devant de tous les publics, innover et être en première ligne sur les sources de données, contribuer activement avec l'ensemble de la statistique publique à la statistique européenne, faire preuve d'agilité et de sobriété. Ces orientations s'accompagnent d'objectifs et sont déclinées en 72 actions clés.



# terrorisme fraude

## UNE GESTION RÉACTIVE ET VIGOUREUSE

### LA CELLULE DE CONTINUITÉ ÉCONOMIQUE À PLEIN RÉGIME

Crée en 2009 lors de la crise de la grippe aviaire, la cellule de Continuité économique (CCE) vise à apporter au ministre de l'Économie et des Finances et à la cellule interministérielle de Crise les expertises nécessaires au pilotage en temps réel des événements susceptibles d'occasionner un impact économique important. Cette cellule a été mobilisée à trois reprises en 2016 :

**S**uite aux attentats du 13 novembre 2015 à Paris et Saint-Denis. Activée dans les trois jours qui ont suivi le drame, la CCE a réuni autour du ministre de l'Économie – et à un rythme soutenu – des représentants du secteur du commerce et de la distribution, de la restauration, de l'hôtellerie, des loisirs et du spectacle vivant.

**E**n réponse aux inondations et aux mouvements sociaux du printemps. Le 15 juin, la CCE a de nouveau été activée. Les différentes mesures de soutien mises en place par le Gouvernement ont été présentées : étalement des échéances fiscales et sociales, dispositif d'activité partielle, mobilisation des assureurs, dispositif d'aide au redémarrage des entreprises sinistrées, etc.

**A**près l'attentat de Nice. Troisième activation de la CCE en moins de dix mois, le 20 juillet. Première mesure annoncée : la mise en place d'un numéro unique destiné aux professionnels concernés. Un suivi hebdomadaire au niveau de la région et toutes les trois semaines au niveau du département a également été instauré.

### DE NOUVELLES AVANCÉES DANS LA LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Lors du Conseil des ministres du 30 novembre 2016, le ministre de l'Économie et des Finances a présenté un projet d'ordonnance qui transpose une directive européenne et renforce le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Parmi les principales mesures :

**E**xension du champ des personnes impliquées dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, qui intègre désormais les intermédiaires d'assurance, en opérations de banque ou en financement participatif, et renforce les mesures de vigilance qu'elles devront appliquer.

**C**onsolidation des règles de contrôle et de sanction applicables aux personnes assujetties à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme en cas de manquement à leurs obligations.

**C**entralisation des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales au sein du registre du commerce et des sociétés, et mise en place d'un registre des bénéficiaires effectifs des trusts, détenu par l'administration des finances publiques.

**E**xension des prérogatives de la cellule de renseignement financier Tracfin, notamment en élargissant son droit de communication à l'égard de toutes les personnes assujetties et en développant les règles d'échange et de transmission d'informations avec d'autres services de l'État ainsi qu'avec les cellules de renseignement financier étrangères.

**A**pplicabilité sur l'ensemble du territoire des nouvelles règles renforçant les informations accompagnant les transferts de fonds opérés par les établissements financiers dans l'Union européenne, en provenance ou vers les pays tiers.

### UN PLAN TRIENNAL DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE

Le Comité national de lutte contre la fraude (CNLF) réunit chaque année l'ensemble des acteurs engagés dans la lutte contre tous les types de fraudes. Lors de sa réunion annuelle, le 14 septembre 2016, le CNLF a adopté un plan triennal de lutte contre la fraude fiscale et sociale afin de prendre en compte la maturité du dispositif et de renforcer le caractère stratégique de ses actions. Ce nouveau plan de lutte contre la fraude, qui était jusqu'à présent annuel, se décline en cinq axes :

**A**dapter les processus de contrôle aux mobilités internationales grâce à l'échange automatique d'informations entre la France et les administrations fiscales étrangères. À cet égard, la France a signé le 27 janvier 2016 un accord avec plus de 30 États.

**O**ptimiser la gestion et la sécurisation de l'information numérique (partage de fichiers entre administrations ou création de bases de données communes, approfondissement du *data mining* ou croisement des données...).

**R**enforcer la lutte contre la fraude documentaire et identitaire, notamment par le biais de la dématérialisation des documents d'état civil.

**D**évelopper des cartographies des risques pour améliorer la connaissance de la fraude et adapter les schémas de contrôle.

**A**méliorer les techniques d'investigation, l'effectivité des sanctions et le recouvrement en réponse à la Cour des comptes, qui jugeait encore insuffisants les résultats du recouvrement fiscal dans son rapport annuel 2016.

# GÉRER LES FINANCES PUBLIQUES



Recouvrer l'impôt, assurer le paiement des dépenses publiques, lutter contre la fraude et sécuriser les ressources de l'État sont autant de missions confiées par le Gouvernement au ministère de l'Économie et des Finances. Ses directions et services les accomplissent avec un souci permanent : assurer aux Français le meilleur service au moindre coût.

## ACTEUR DU PROGRAMME

DGFiP

*Direction générale des Finances publiques*

## *Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local*

### Comptes publics

#### FISCALITÉ ÉNERGÉTIQUE

5

pôles spécialisés (Dunkerque, Lyon, Port-de-Bouc, Rouen et Strasbourg) ont été créés par la Douane afin de gérer la fiscalité énergétique, l'un des axes majeurs de la modernisation de l'action publique avec la dématérialisation des déclarations fiscales.

#### Qualité et transparence des comptes publics

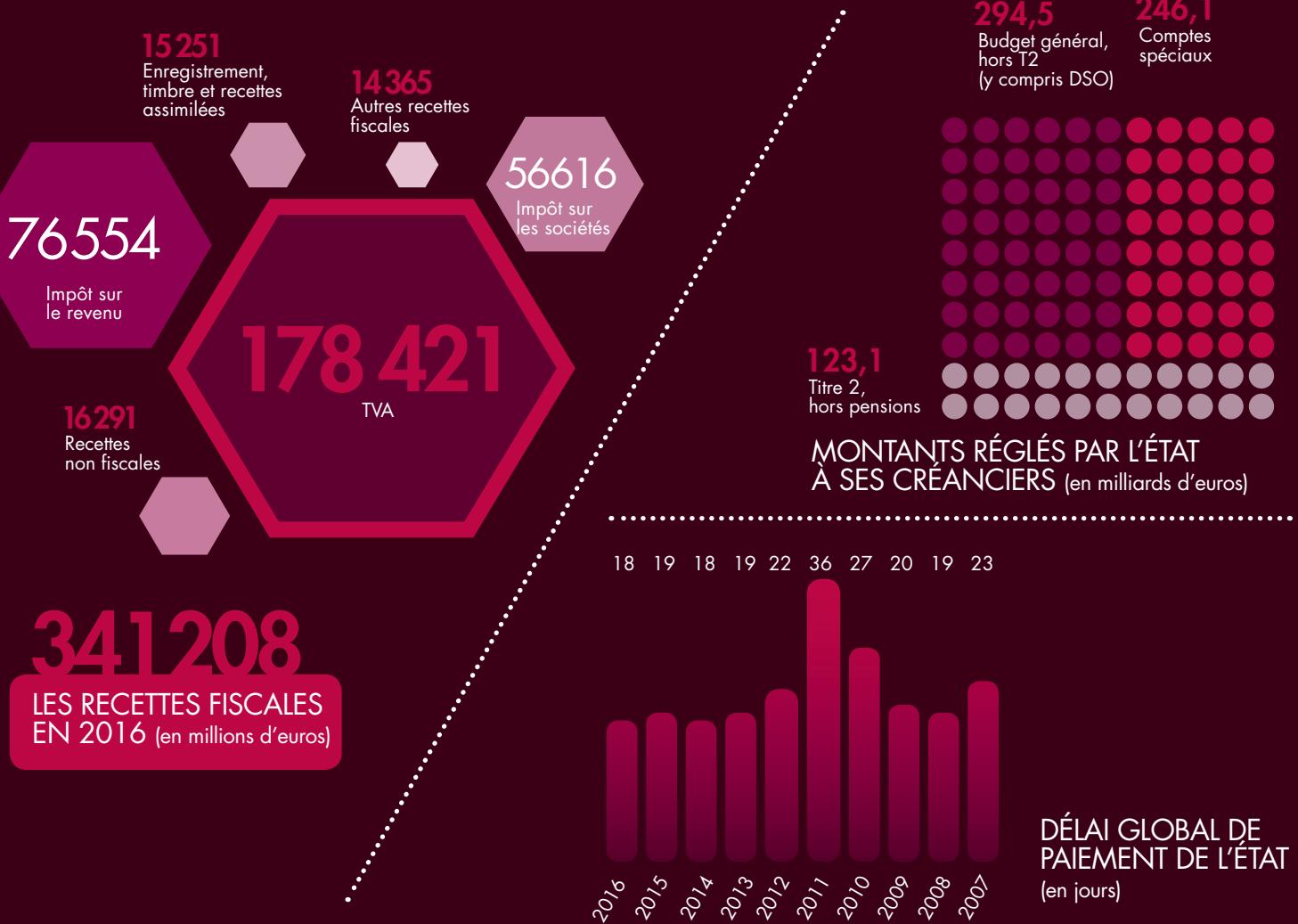
L'efficacité de la gestion de l'État tient en partie à la qualité des comptes qu'il produit et à leur sincérité. La France est, dans la zone euro, le seul pays dont les comptes sont soumis à la certification par un auditeur externe indépendant. Cela constitue un atout dans un contexte d'exigence internationale croissante sur la sincérité et la transparence des comptes publics. Le 25 mai 2016, la Cour des comptes a certifié, pour la dixième année consécutive, la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes de l'État pour 2015. La Cour avait formulé l'année précédente cinq réserves ; elle n'en soulève pas de nouvelles pour 2015, tout en notant les progrès enregistrés sur 43 des points qui justifiaient les réserves portées sur les comptes de 2014.

#### Comptes hospitaliers : des résultats toujours satisfaisants

L'amélioration de la qualité des comptes constitue, pour les établissements publics de santé aussi, un objectif majeur. Après un premier exercice réussi de certification des comptes des hôpitaux en 2015, les résultats 2016 sont tout aussi satisfaisants : sur les 126 établissements concernés par cette démarche, 123 ont vu leurs comptes

# 341 208

**LES RECETTES FISCALES  
EN 2016 (en millions d'euros)**



certifiés (dont 69 sans aucune réserve). Ces résultats très positifs témoignent, une fois encore, de la qualité et de la densité des travaux réalisés par les établissements et leur comptable public, avec le soutien des agences régionales de santé (ARS) et du réseau de correspondants de la DGFIP.

## Première expérimentation de certification au sein du secteur public local

Étape supplémentaire en faveur de la sincérité et de la transparence des comptes publics, une expérimentation de certification des comptes au sein du secteur public local a été lancée sous l'égide de la Cour des comptes, avec la participation de la DGFIP et de la direction générale des Collectivités locales (DGCL). Sur les 50 collectivités ayant déposé leur candidature pour participer à cette expérimentation, un panel de 25 d'entre elles a été retenu. Les travaux débuteront courant 2017 par un diagnostic établi par les juridictions financières, suivi d'une phase d'accompagnement ciblée sur les enjeux, le premier exercice de certification à blanc par un cabinet de commissaires aux comptes étant fixé à 2020. Cette certification permettra de fournir une assurance raisonnable sur la fiabilité de l'information financière afférente à la collectivité concernée.

## Concilier lutte contre la fraude et simplification de la fiscalité douanière

En 2016, près de 76 milliards d'euros de droits et taxes ont été recouvrés par la direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) pour le compte de l'État, des collectivités locales, des organismes de sécurité sociale et de l'Union européenne. Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, la Douane a engagé une simplification avec la dématérialisation des déclarations fiscales et de suivi économique, ainsi que des paiements, notamment pour les contributions indirectes, avec la nouvelle téléprocédure CIEL (Contributions indirectes en ligne). Par sa simplicité, au stade de la déclaration comme du règlement, cette dématérialisation conforte le civisme fiscal des redevables et réduit d'autant le coût de collecte par la Douane (aujourd'hui, 41 centimes pour 100 euros collectés). Comme la DGFIP, la Douane s'attache à lutter toujours plus efficacement contre la fraude : plus de 415 millions d'euros ont été redressés en 2016 et des résultats importants enregistrés contre la fraude à la TVA, grâce notamment aux investigations du Service national de douane judiciaire. En matière de lutte contre le blanchiment, le nombre de constatations a augmenté de 123 % en 2016. Enfin, plus de 149 millions d'euros d'avoirs criminels ont été saisis ou identifiés par la Douane judiciaire, soit une hausse de 170 % d'une année sur l'autre. La modernisation passe par un second axe : la gestion de la fiscalité énergétique, avec la création de cinq nouveaux pôles spécialisés (Dunkerque, Lyon, Port-de-Bouc, Rouen et Strasbourg), et de la fiscalité des navires de plaisance par le rapprochement avec la direction des Affaires maritimes (avec le projet de création d'un portail unique maritime, PUMA).

## Lutte contre la fraude

### *Intensification des échanges internationaux en matière de lutte contre la fraude fiscale*

L'échange d'informations sur demande, avec les administrations fiscales des autres États, a été multiplié par deux depuis 2011. De plus, en 2017, 54 États et territoires (dont les États membres de l'Union européenne) pratiqueront l'échange automatique des informations relatives aux comptes financiers. Au total, 101 pays se sont engagés à participer à ce dispositif d'ici fin 2018. Les capacités de contrôle de l'administration fiscale seront ainsi renforcées face aux fraudes grâce à une transparence et une coopération accrues. Jouant un rôle actif dans ce chantier au niveau international, la DGFIP a présenté ses travaux sur l'exploitation des données financières échangées au forum des administrations fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques.



### *Le droit de communication non nominatif : un outil législatif novateur*

Afin de mieux lutter contre les fraudes, notamment sur Internet, la DGFIP a adapté ses outils de contrôle et de recherche à l'économie numérique. Ainsi, l'administration fiscale peut désormais exercer son droit de communication auprès de tiers sans être tenue de désigner nommément les personnes ou entreprises concernées. Appliquée depuis plus d'un an par les services de Recherche et de Programmation de la DGFIP, cette nouvelle modalité du droit de communication a été mise en œuvre 1 531 fois en 2016 et a concerné près d'une centaine d'activités, démontrant que ce dispositif répond à un réel besoin de l'administration.

### *Renforcement du service de traitement des déclarations rectificatives*

Le service de Traitement des déclarations rectificatives (STDR) voit abonder les dossiers déposés par les contribuables détenant des avoirs à l'étranger non déclarés. Face à cet afflux, trois nouveaux pôles (Erment, Lille et Nantes) disposant d'une compétence géographique nationale, ont été mis en place depuis juin afin d'accélérer le traitement des dossiers. Fin 2016, ce sont plus de 49 000 contribuables détenant des avoirs à l'étranger non déclarés qui ont déposé une demande de mise en conformité auprès du STDR. Les sommes encaissées, tous impôts et pénalités confondus, s'élèvent à 2,47 milliards d'euros, soit un total de 7 milliards d'euros depuis le lancement du dispositif en juin 2013.

## Modernisation

### *Optimiser le parc immobilier de l'État*

Afin de mieux incarner l'État propriétaire, à la tête d'un patrimoine exceptionnel et diversifié de près de 100 millions de mètres carrés, aux enjeux financiers considérables, une direction de l'Immobilier de l'État (DIE) a été créée au sein de la DGFIP. Cette direction, qui s'est substituée au service France Domaine, définit la stratégie globale de pilotage du parc immobilier de l'État et de ses opérateurs et veille à sa mise en œuvre en approfondissant les efforts de professionnalisation des équipes. Elle veille à la rationalisation de la gestion du patrimoine immobilier et participe, par le biais de la cession de biens devenus inutiles et la renégociation de certains baux, à la maîtrise des charges de fonctionnement. Elle génère ainsi des économies de loyers et de frais de gestion, tout en garantissant le cadre de vie des agents et les conditions d'accueil des usagers. Afin de gagner en efficacité dans cette démarche, la DIE s'appuie sur les schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) pour insuffler une nouvelle dynamique d'optimisation et de mutualisation des moyens.

Gérer le patrimoine immobilier de l'État au mieux de l'intérêt du contribuable, c'est aussi s'attacher à l'entretien des bâtiments. Cette action préventive permet de conserver la valeur du patrimoine et d'éviter les dépenses lourdes induites par des interventions tardives. Les SDIR intègrent cette priorité grâce à un diagnostic approfondi du parc incluant l'état des biens et leurs besoins en matière d'entretien. Ils permettront l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle d'intervention sur le bâti. La DIE a mis en place une réforme des modalités de consultation du service du Domaine par les collectivités locales qui s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle s'appuie sur une charte de l'évaluation qui formalise la nouvelle démarche qualitative et partenariale entre l'État et ses consultants.

### *Une révision des valeurs locatives pour une plus grande équité fiscale*

La DGFIP s'est engagée dans une révision des valeurs locatives des locaux professionnels, qui sert de base aux impôts directs locaux (taxes foncières et cotisation foncière des entreprises) ou au loyer du bail commercial. Cette réforme majeure vise à rétablir une plus grande équité fiscale. Les nouvelles valeurs locatives seront prises en compte pour le calcul des impôts locaux dès 2017.

## IMMOBILIER

# 559,5

millions d'euros ont été dégagés  
en 2016 par les cessions de patrimoine  
immobilier de l'État. Parmi les opérations  
les plus importantes figure la vente  
d'ensembles immobiliers situés à Paris.

# Gestion des finances publiques et des ressources humaines

## *Des processus de dépenses modernisés*

Payer rapidement et contrôler efficacement les dépenses publiques représentent un enjeu central. Les volumes sont significatifs : en un an, 294,5 milliards d'euros ont été payés au titre des dépenses du budget général de l'État (hors dépenses de personnel) et 246,1 milliards d'euros (y compris les pensions) au titre des comptes spéciaux du Trésor. Le déploiement des services facturiers (SFACT) se poursuit sur le territoire. Une partie des dépenses du ministère de l'Intérieur (zones de défense de Lille et Paris) ainsi que huit académies supplémentaires ont basculé en mode facturier au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Deux expérimentations sont en cours pour les plateformes interrégionales (PFI) du ministère de la Justice dans deux interrégions (Centre et Grand Est). En 2016, ce sont près de 24 % des dépenses de commande publique de l'État qui ont été payées par les services facturiers.

Avec la même volonté de dégager des gains de productivité et d'aller vers la certification des comptes, la Ville de Paris et la DGFiP ont conclu une convention pour le déploiement d'un service facturier. La capitale est ainsi la première collectivité à signer une telle convention, permettant à l'ordonnateur et au comptable d'avoir une politique de contrôle des dépenses qui soit complètement mutualisée et concertée. D'ici à septembre 2017, 180 agents de la ville de Paris et de la DGFiP travailleront dans un même service sur la chaîne de contrôle des dépenses. La facturation électronique devient progressivement la règle pour les fournisseurs de l'État et les collectivités locales. Dès janvier 2017, les grandes entreprises (plus de 5 000 salariés) qui émettent des factures à destination des administrations de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, auront l'obligation de les adresser par voie électronique.



Afin que les services de l'État et des collectivités locales soient en capacité technique et organisationnelle de traiter ces factures, 18 sites pilotes (collectivités locales, établissements publics nationaux...) ont préparé cette échéance capitale en avance de phase en testant Chorus Pro, future boîte aux lettres de la sphère publique pour la réception de factures électroniques. Depuis son lancement en septembre 2016, le système de facturation électronique Chorus Pro a permis de traiter 285 000 factures dématérialisées, envoyées par 22 000 fournisseurs. Outre la réduction des délais de paiement, les gains financiers et la sécurisation de la transmission des documents, le passage des factures au format électronique contribuera à la préservation de l'environnement en évitant, à terme, l'envoi de 95 millions de factures papier par an. En cible, ce sont 100 millions de factures par an, émises par un million de fournisseurs, qui transiteront par le portail Chorus Pro.

## *Poursuite de la réforme et de la modernisation de la gestion des retraites de l'État*

Le processus de départ à la retraite des fonctionnaires de l'État issu de la réforme de la gestion des pensions a été élargi à de nouveaux employeurs (ministère de l'Agriculture, ministère de l'Économie et des Finances, hors DGCCRF, premières académies du ministère de l'Éducation nationale). Dorénavant, les fonctionnaires de ces administrations adressent directement au service des Retraites de l'État leurs demandes en matière de retraite et bénéficient d'un accompagnement personnalisé jusqu'à leur départ.

## Qualité de service

### *Une administration au service de tous ses usagers*

La DGFiP poursuit sa démarche de modernisation des canaux de contact proposés aux usagers. La création en 2016 de nouvelles plateformes « centres de contact », le déploiement de l'accueil personnalisé et l'ouverture d'une nouvelle messagerie sécurisée constituent des évolutions supplémentaires à leur profit. À la suite de l'expérimentation réussie des centres de contact de Rouen et de Chartres, permettant la délivrance de renseignements personnalisés ou le traitement à distance des démarches simples, trois nouveaux centres de contact ont été déployés : Carcassonne, Valence et Lille-Nancy. Ces extensions ont permis de couvrir dix départements supplémentaires, soit au total 23 % des foyers fiscaux fin 2016.

Le bilan très encourageant de l'expérimentation de l'accueil personnalisé sur rendez-vous (82 % d'usagers satisfaits) a conduit la DGFiP à déployer le dispositif au niveau national. Si le contact à distance est valorisé pour les questions simples, le développement progressif de ce mode de réception physique permettra aux usagers d'être reçus dans des conditions optimales pour leurs demandes les plus complexes. Reposant sur une prise de rendez-vous multicanal, cette nouvelle offre de services sera proposée dès 2017 dans de nombreux centres des finances publiques.

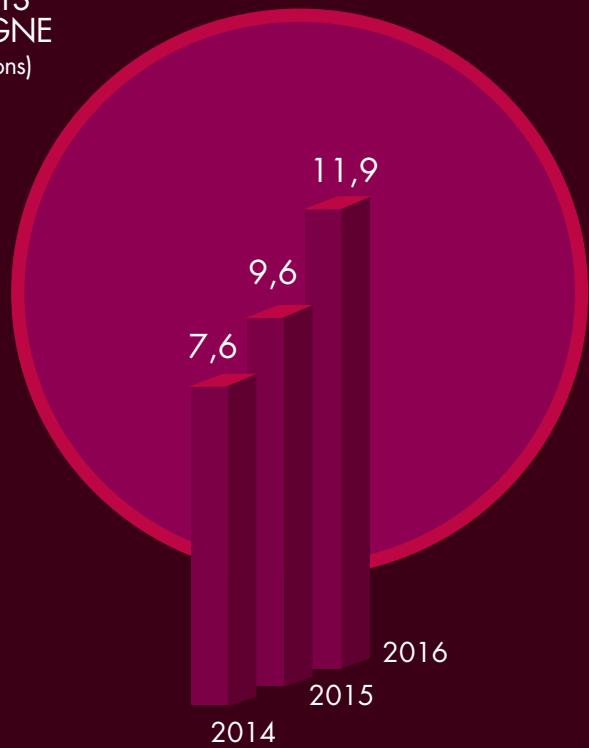
Afin de réduire la redondance des informations demandées aux usagers par les différentes administrations, la DGFiP participe au programme de simplification administrative « Dites-le-nous une fois », lancé par le secrétariat général pour la Modernisation de l'action publique. Cette démarche s'appuie sur le nouveau dispositif d'authentification France Connect, qui permet à l'usager, grâce à une identification unique, d'accéder à différents services publics numériques. Une première expérimentation a d'ores et déjà été menée en 2016 entre la DGFiP et le ministère de l'Éducation nationale pour le traitement des demandes de bourse des collégiens.

### *Avec les collectivités locales, des échanges renforcés*

Afin de renforcer et de rénover l'offre de services de la DGFiP, une mission de conseil aux décideurs publics (CDP) a été créée au sein de chaque direction régionale des Finances publiques. Elle propose aux décideurs locaux (préfets, collectivités territoriales et établissements publics locaux et nationaux) des prestations de conseil à haute valeur ajoutée sur des sujets complexes et à enjeux, susceptibles de mobiliser l'ensemble des compétences utiles au sein de la DGFiP.

### *Ouverture des données aux partenaires extérieurs*

## PAIEMENTS DIRECTS EN LIGNE (en millions)



## NOMBRE DE DÉCLARANTS DE REVENUS EN LIGNE (en millions)



Dans le cadre des successions pour lesquelles ils sont mandatés, les notaires peuvent désormais consulter directement le fichier de comptes bancaires et assimilés (FICOBA) grâce à un accès web sécurisé. Cet accès démontre la volonté de la DGFiP de simplifier les démarches des usagers : l'évaluation du patrimoine par les notaires est plus simple et fiable, et les délais de traitement des successions sont accélérés au profit des héritiers. Fin 2016, plus de 10000 notaires disposaient d'un accès direct à FICOBA. Cette ouverture sera progressivement étendue, dans le cadre exclusif des enquêtes judiciaires, aux officiers de police judiciaire de la police et de la gendarmerie nationales.

Pour simplifier les procédures de surendettement des particuliers et en réduire les coûts de fonctionnement, la Banque de France a élaboré, en partenariat avec la DGFiP, un portail Internet dédié au suivi du surendettement. Ce site permet l'échange dématérialisé d'informations et de documents entre les secrétariats des commissions de surendettement et les services de la DGFiP. Le volet destiné aux membres de la commission, et notamment au directeur régional ou départemental des finances publiques, a déjà été généralisé à l'ensemble des départements.

## Administration numérique

### *Innover pour simplifier les démarches des particuliers*

En 2016, la déclaration en ligne gagne encore en simplicité avec la mise en place de l'avis de situation déclarative (ASDIR). Délivré en ligne à l'issue de la saisie de la déclaration sur Internet, il permet aux usagers de justifier, dès le mois d'avril, de leur situation fiscale auprès de divers organismes. Déjà 13 millions de déclarants en ligne ont bénéficié de ce nouveau service. Le succès de la déclaration en ligne se confirme avec plus de 18 millions d'utilisateurs, soit près de la moitié des foyers fiscaux. La loi de finances pour 2016 prévoit la généralisation graduelle sur quatre ans de la déclaration et du paiement en ligne. Déjà plus de 20 millions d'usagers ont créé leur compte sur impots.gouv.fr. 9,8 millions de contribuables ont choisi de ne plus recevoir la version papier de leur déclaration et 7,7 millions ont opté pour un avis d'impôt électronique. Ce succès témoigne de l'intérêt toujours plus grand des usagers pour la dématérialisation de leurs démarches fiscales.

L'espace particulier, accessible via impots.gouv.fr, a été enrichi avec la mise à disposition de la messagerie sécurisée e-contacts. Elle permet à l'usager de déposer toute demande à l'administration fiscale et d'en suivre l'avancement. Cet outil innovant en matière de canal courriel présente un haut niveau de sécurité garantissant le secret fiscal. Il a rencontré un franc succès pendant la campagne déclarative 2016 avec 820 000 courriels reçus.

Le périmètre du site Internet timbres.impots.gouv.fr a été élargi à la vente des timbres pour le renouvellement des permis de conduire en cas de perte ou de vol ainsi qu'au paiement de la redevance pour le code de la route. En 2016, 929 000 timbres électroniques ont ainsi été vendus et 406 000 redevances encaissées. D'autres extensions de périmètre sont prévues au cours de l'année 2017.

**IMPOTS.GOUV.FR**

**128 millions**

Sur un an, le site impots.gouv.fr a enregistré 128 millions de visites cumulées, ce qui en fait l'un des sites les plus fréquentés des administrations publiques françaises.

# Gestion des finances publiques et des ressources humaines

**PAIEMENT  
EN LIGNE**

**7 000**

collectivités locales environnement permettent à leurs usagers de payer par carte bancaire sur Internet les factures dont ils sont débiteurs.

## *Entreprises : la dématérialisation est devenue la règle*

La généralisation de l'obligation de recours aux téléprocédures pour déclarer et payer les principaux impôts professionnels est désormais achevée. Elle a permis de réduire les tâches répétitives de saisie des services des impôts des entreprises (SIE), tout en fluidifiant le dialogue entre l'administration et les professionnels grâce aux nouvelles technologies.

## *Le numérique au service du secteur public local*

Le déploiement du nouveau protocole d'échanges standard (PES-V2) étant achevé, la DGFiP accompagne désormais les ordonnateurs locaux vers la dématérialisation complète de leurs échanges avec les comptables publics. La part des bordereaux récapitulatifs de mandats de dépenses signés électroniquement progresse régulièrement à l'instar du taux de dématérialisation des pièces justificatives (respectivement 54 % et 56 % fin 2016).

Par ailleurs, la DGFiP a poursuivi la dématérialisation de la chaîne de facturation et de recouvrement des établissements publics de santé (EPS) en assistant ces derniers dans le déploiement du projet FIDES : la quasi-totalité des EPS métropolitains procède désormais à une facturation individuelle des actes et consultations externes. En outre, dans le cadre du programme de simplification du parcours administratif hospitalier du patient (SIMPHONIE), une nouvelle solution de paiement est proposée dans certains EPS : l'encaissement automatique par débit de carte bancaire des sommes restant à la charge du patient après sa sortie de l'hôpital. Cette innovation permet notamment de rationaliser les procédures de recouvrement des créances hospitalières.

Dans ce contexte, un outil de recherche et de consultation (ORC) a été mis en place en octobre 2016 afin de disposer d'une solution mutualisée d'archivage pour les comptes annuels des collectivités locales et de l'État. Il permet de consulter les pièces comptables et justificatives par des recherches transverses. Y ont accès les juridictions financières, pôles interrégionaux d'apurement administratif, comptables et divisions en charge du secteur public local des directions territoriales ainsi que les ordonnateurs locaux de façon optionnelle.

Les possibilités offertes aux usagers pour payer en ligne leurs factures auprès de l'État et des services publics locaux sont renforcées afin de simplifier le recouvrement et la sécurité des services. La solution de paiement en ligne TIPI (Titre payable par Internet), qui permet aux usagers des services des collectivités locales de payer par carte bancaire sur Internet les factures dont ils sont débiteurs, concerne, fin 2016, près de 7 000 collectivités. Rencontrant un franc succès dans les 331 EPS qui l'ont adoptée, elle a été étendue à certains établissements publics locaux d'enseignement (factures de restauration, d'hébergement et de voyage). Avec plus de 4,6 millions de transactions pour un montant de plus de 423 millions d'euros, ce moyen de paiement enregistre une nette accélération par rapport à 2015. La DGFiP a travaillé aussi au cours de l'année 2016 à la création d'une nouvelle offre packagée de paiement en ligne, adossée au service TIPI. Ce dispositif, PAYFiP, permettra à l'usager de régler sans frais ses transactions avec les collectivités territoriales par carte bancaire ou par prélèvement directement sur son compte.

## Une administration à l'écoute de ses agents

### *La formation au cœur de l'innovation*

Pour accompagner et soutenir les agents lors de la mise en œuvre de nouvelles structures, réglementations, procédures ou applications informatiques, l'offre de formation a notamment été renforcée en matière de promotion des services en ligne et de déploiement de la dématérialisation. L'École nationale des finances publiques utilise toute la palette des outils pédagogiques disponibles (e-formation, vidéo...) et expérimente depuis octobre 2016 la diffusion en ligne de cours filmés à destination de différents publics. Par ailleurs, les actions destinées à l'accompagnement des cadres ou à favoriser leur prise de fonctions continuent à être améliorées avec la mise en place des ateliers participatifs de soutien managérial.

### *Un réseau collaboratif en plein essor*

Le travail collaboratif se développe au sein de la DGFiP. Avec 16 000 membres et plus de 360 communautés, WiFiP s'intègre progressivement dans les processus métiers. Utilisé dans des domaines de plus en plus divers, ce réseau collaboratif favorise de nouveaux modes de travail à la fois transparents et transversaux. Grâce à des fonctionnalités spécifiques, il facilite l'exercice des missions, renforce l'efficacité des services et valorise l'expertise des agents.

### *La simplification, pour les personnels aussi*

La DGFiP poursuit activement sa démarche de simplification des processus de travail. Fin 2016, 7 200 propositions du réseau ont été reçues et 690 mesures adoptées au bénéfice de l'ensemble des métiers.

Forte de ces résultats, la DGFiP a décidé de compléter cette démarche avec l'expérimentation du dispositif d'innovation participative. Ce dispositif s'attache à traiter, toujours sur la base des éléments transmis par le réseau, des problématiques récurrentes présentant une sensibilité particulière et un enjeu important dont la résolution nécessite une réflexion approfondie.

**16 000**

agents de la DGFiP et plus de 360 communautés utilisent le réseau collaboratif WiFiP, qui favorise de nouveaux modes de travail à la fois transparents et transversaux.

## Facilitation et sécurisation des échanges

### Un délicat équilibre entre contrôle et facilitation

La France doit faire face à de multiples menaces (terrorisme, crime organisé, produits dangereux, risques sanitaires...) dans un environnement caractérisé par l'accroissement des échanges de marchandises et la circulation accrue des personnes. La Douane a pour objectif de maintenir l'équilibre entre contrôle et facilitation pour contribuer efficacement à la compétitivité de l'économie française. Contrôler pour protéger, mais sans nuire à la fluidité du commerce international légal.

### Vector de croissance à l'international

Sur des marchés caractérisés par une concurrence exacerbée, y compris entre plateformes logistiques européennes, la direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) accompagne les entreprises dans leur développement à l'international. Cela passe par la promotion de procédures adaptées permettant d'importer des marchandises à coût réduit en vue de les stocker, les utiliser ou les transformer en France. Objectif : favoriser la production en France, et donc l'emploi. Autre facteur de soutien aux entreprises : la sécurisation des flux et le partenariat avec les opérateurs en les certifiant sur le plan de la sûreté et en offrant des facilités aux opérateurs fiables. Le nombre des « opérateurs économiques agréés »

(OEA) a augmenté de près de 15 % en 2016 : 1589 entreprises bénéficient de ce statut européen reconnu par les principaux partenaires commerciaux de l'Union européenne. Passeport incontournable pour se développer à l'international, le statut d'OEA permet aux entreprises d'obtenir des facilités en matière de procédures douanières, de fluidifier et sécuriser leur chaîne logistique, mais aussi d'accroître leur crédibilité sur les marchés extérieurs.

**41 centimes**

C'est le coût moyen de perception des taxes douanières, pour un montant collecté de 100 euros.

### Le Code des douanes de l'Union européenne, instrument de compétitivité

La Douane a choisi de faire du Code des douanes de l'Union européenne (CDU), entré en application le 1<sup>er</sup> mai 2016, un instrument de compétitivité, de simplification et de sécurisation au service de l'économie nationale. Dans ce cadre, une grande campagne d'information des opérateurs s'est déroulée en 2016 : le Tour de France des experts douaniers. Au fil d'une vingtaine d'étapes en région, ces derniers ont rencontré 3000 entreprises pour les sensibiliser aux opportunités de la nouvelle réglementation et leur présenter les 40 mesures du plan « Dédouanez en France », destiné à promouvoir le dédouanement sur les plateformes logistiques françaises, et donc la création d'emplois. La Douane française a choisi de mettre en œuvre, dès 2016, le dédouanement centralisé national, qui permet aux entreprises de regrouper toutes leurs formalités douanières auprès d'un seul bureau de douane. Au niveau européen, cette disposition ne sera déployée qu'en 2020. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016, 136 demandes d'agrément sont en cours de traitement, traduisant la forte demande des professionnels.

### Simplifier, accélérer et sécuriser le dédouanement

La France se classe à nouveau à la première place mondiale pour son commerce transfrontalier, selon le classement Doing Business 2017, élaboré par la Banque mondiale sur la base des données 2016. Ce rang reflète l'engagement de la Douane pour faciliter les formalités de dédouanement. Grâce à des déclarations et des documents d'accompagnement dématérialisés, grâce à un ciblage de plus en plus précis des cargaisons à contrôler, l'immobilisation des marchandises se réduit en moyenne à 3 minutes 52 secondes, sans amoindrir l'efficacité des contrôles. Élément clé de la dématérialisation, le Guichet unique national (GUN) poursuit son développement. Mis en place par la Douane, il dématérialise la gestion des documents exigés par différentes administrations lors du dédouanement de marchandises particulières, comme les produits animaux, les végétaux, etc. Par ailleurs, la Douane élargit le champ de son téléservice SOPRANO, point d'entrée unique pour les demandes d'autorisations douanières, d'octroi de régimes particuliers et d'intervention pour la protection de la propriété intellectuelle. Toutes ces améliorations bénéficient directement aux entreprises : gain de temps, économies (suppression des frais d'impression et d'envoi du dossier) et fiabilisation des données.

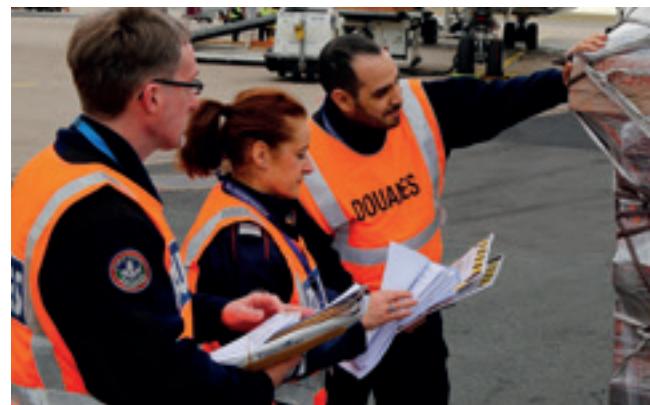
### Moderniser et dématérialiser la fiscalité douanière

L'action de la Douane en matière de fiscalité s'inscrit dans le cadre de la priorité donnée par le Gouvernement à la sécurisation des recettes et à la lutte contre la fraude fiscale. Parmi les chantiers menés en 2016 : la poursuite de la mise en place d'un régime optionnel d'autoliquidation de la TVA, permettant de faire figurer la TVA sur la déclaration fiscale de chiffre d'affaires et donc de bénéficier de la déductibilité. 4577 entreprises ont demandé à bénéficier de cette mesure en 2016, pour un montant total autoliquidé de 3,3 milliards d'euros. La Douane – qui a perçu près de 76 milliards d'euros de recettes fiscales (en hausse de 8 %) – continue sa démarche de spécialisation et de dématérialisation de la fiscalité douanière, avec la mise en place de cinq pôles énergie à Dunkerque, Lyon, Marseille,

**ACTEUR  
DU PROGRAMME**

**DGDDI**

*Direction générale des  
Douanes et Droits indirects*



**N° 1**

*La Banque mondiale a placé  
la France au premier rang  
de son classement Doing Business  
pour le commerce transfrontalier.*

# Gestion des finances publiques et des ressources humaines

## PNR

La Douane s'est fortement investie dans le projet interministériel PNR (*Passenger Name Record*), pour lequel elle a été désignée comme administration pilote.

Rouen et Strasbourg ainsi que la téléprocédure CIEL (Contributions indirectes en ligne), déployée en 2016. Celle-ci dématérialise les déclarations fiscales des secteurs vitivinicoles et des contributions indirectes (tabac et produits énergétiques). Quatre autres nouveaux téléservices pour la taxe sur certains véhicules routiers, ainsi que pour la gestion des droits d'accise, ont été également mis à la disposition des professionnels. Enfin, la Douane a engagé la simplification de la gestion de la fiscalité des navires de plaisance, en lien avec la Direction des affaires maritimes (projet de création d'un portail unique maritime, ou PUMA). Grâce à toutes ces mesures, le coût de perception des taxes douanières se maintient à un niveau très faible.

### *Lutter contre le terrorisme et renforcer les contrôles aux frontières*

Protéger le territoire national contre les menaces extérieures est une priorité pour la Douane. Faisant suite aux attentats de janvier et novembre 2015, elle a renforcé ses contrôles aux frontières et sa lutte contre le terrorisme. En un an, 860 armes à feu ont été saisies. Les services douaniers ont également accentué leurs contrôles sur les flux financiers susceptibles de dissimuler des faits de blanchiment ou de financement d'organisations terroristes. Les constatations réalisées sur des faits de blanchiment ont fortement augmenté : leur nombre est passé de 69 en 2015 à 154 (+ 123 %). Ce sont près de 149,4 millions d'euros qui sont suspectés d'avoir été blanchis, soit une augmentation de 170 % par rapport à 2015. 499 des 1 000 agents supplémentaires alloués à la Douane dans le cadre du plan de renforcement rendu public en janvier 2016 par le secrétaire d'État au Budget sont venus renforcer courant 2016 les services chargés des contrôles aux frontières et de renseignement. Grâce aux 45 millions d'euros de crédits supplémentaires également attribués, ses moyens sont en cours de modernisation (armement, gilets pare-balles, véhicules, moyens de détection...) pour plus d'efficacité et de sécurité de ses agents. Enfin, ses pouvoirs juridiques ont été étendus par la loi renforçant la lutte contre la criminalité, le terrorisme et leur financement.

### *Des résultats parmi les plus élevés pour les drogues et le tabac de contrebande*

Dans le cadre de sa mission de protection, la Douane lutte contre la criminalité organisée et les trafics internationaux de produits interdits. Sur ce point, elle a enregistré de très bons résultats dans la lutte contre le trafic de cocaïne : près de 12 tonnes de cocaïne ont été appréhendées en 2016. C'est le deuxième meilleur résultat de ces vingt-cinq dernières années. 64,5 tonnes de cannabis ont aussi été retirées du marché (soit 2 tonnes de plus qu'en 2015) ainsi que 370,3 kg d'héroïne, en forte hausse (+ 52 %). Autre priorité de la lutte contre la fraude, le tabac : la Douane a intercepté 441,3 tonnes de tabac de contrebande, soit le troisième meilleur résultat de ces vingt-cinq dernières années.

### *Protéger la propriété en luttant contre la contrefaçon*

La protection du consommateur et des droits de propriété intellectuelle des entreprises françaises est également l'une des missions clés de la Douane. En contrôlant les produits importés, la Douane empêche la mise sur le marché français de produits dangereux pour les consommateurs. Sur les 38 millions d'articles dont elle a vérifié la conformité aux normes techniques, près de 236 000 ont été retirés du marché. 9,24 millions d'articles de contrefaçon ont été interceptés, ce qui constitue le meilleur résultat jamais obtenu par la Douane. Pour promouvoir les produits français, la DGDDI a mis en place en 2016 la demande d'information sur le made in France (IMF). Cette nouvelle procédure permet aux entreprises de s'assurer que leurs produits remplissent les conditions nécessaires avant d'y apposer un marquage de type « Made in France ».

### *Sauvegarder le patrimoine naturel*

Dans la détection des pollutions marines, la Douane exerce la surveillance de l'espace maritime afin de lutter contre les rejets illégaux en mer. Son action dissuasive, couplée aux lourdes condamnations prononcées par les tribunaux, contribue à la baisse continue des rejets polluants. Au total, 35 pollutions marines ont été détectées en 2016. L'action de la Douane pour la préservation des espèces sauvages menacées d'extinction est également significative : 493 contentieux ont été relevés, soit une hausse de plus de 16 %.

1<sup>er</sup>  
mai 2016

C'est la date d'entrée en application  
du nouveau code des douanes  
de l'Union européenne (CDU).

### *Toujours moderniser*

La Douane, engagée dans le processus de modernisation de l'action publique, a adopté en 2014 un projet stratégique, « Douane 2018 », qui fixe les grandes lignes de son action sur cinq ans. Fin 2016, 12 des 25 mesures portées par le projet stratégique de la Douane sont finalisées ou en voie de l'être. Elles concernent notamment la création en 2016 du service Grands Comptes (SGC) et du service d'Analyse de risque et de Ciblage (SARC), pour des contrôles encore plus efficaces.

Dix autres mesures sont en cours de déploiement, dont la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme interministérielle PNR (*Passenger Name Record*), hébergée dans les locaux de la Douane à Roissy ; la création des centres opérationnels douaniers terrestres (CODT), pour une meilleure coordination sur le terrain des services de la surveillance douanière ; la généralisation du télépaiement et le lancement de la réflexion sur la gestion des ressources humaines. Enfin, trois mesures sont en pré-déploiement et à un stade préparatoire très avancé, comme le resserrement du réseau comptable.

# LES CHIFFRES DE LA DOUANE

**38**

millions d'objets contrôlés au titre de la réglementation sur les normes techniques



**8,2** millions se sont avérés non conformes

plus de **235 000** étaient non conformes et dangereux

**9,24** millions d'articles de contrefaçon ont été saisis, résultat le plus important jamais enregistré



**860**

armes à feu saisies

**83,4**

tonnes de stupéfiants saisies

**12** tonnes de cocaïne saisies, deuxième meilleur résultat de ces vingt-cinq dernières années

**64,5** tonnes de cannabis saisies, soit 2 tonnes de plus qu'en 2015



**76**

milliards d'euros de droits et taxes perçus (+ 8 %)

**415,1** millions d'euros de droits et taxes redressés (+ 10 %)

**3'52"**

temps moyen d'immobilisation des marchandises par la Douane (contre 13 minutes en 2004)



**2485**

entreprises conseillées gratuitement pour optimiser leurs procédures douanières

(+ 6,2 %)

## 14 JUILLET

Pour la première fois depuis près de cent ans, des agents des douanes ont défilé aux côtés des autres services de l'Etat chargés de la protection du territoire.

## VITICULTURE

Le 2 février, la Douane a organisé à Bercy le premier Forum Douane-Viticulture pour présenter aux professionnels de la filière vitivinicole les évolutions majeures de 2016 en matière de dématérialisation des procédures et de simplifications réglementaires.

## CONTREFAÇON

Le 15 novembre, la Douane a organisé la quatrième Journée nationale de destruction de contrefaçons. Ce jour-là, plusieurs centaines de milliers d'articles ont été détruits par ses services sur différents sites en France.

**1,8 tonne de résine de cannabis parmi les légumes** ① Le 21 janvier, les douaniers de la brigade d'Hendaye contrôlent en fin d'après-midi un camion équipé d'une remorque frigorifique, immatriculé en Espagne et se rendant aux Pays-Bas. Le poids lourd transporte des fruits et légumes et deux générateurs. Les agents déchargent des palettes de fruits et légumes, et le chien de l'équipe cynophile marque alors un vif intérêt pour les deux équipements électriques. Les douaniers procèdent à leur démontage et découvrent à l'intérieur 1 817 kg de résine de cannabis. Valeur: plus de 11 millions d'euros sur le marché illicite de la revente au détail de stupéfiants.

**Plan de renforcement de la Douane contre le terrorisme** ② Le 22 janvier, le secrétaire d'État au Budget a présenté le plan de renforcement de la Douane en matière de lutte contre le terrorisme et de contrôle aux frontières. Ce plan met en œuvre le Pacte de sécurité annoncé par le président de la République en novembre 2015. Il prévoit des moyens humains, matériels et juridiques supplémentaires pour renforcer la capacité de la Douane à lutter contre le terrorisme.

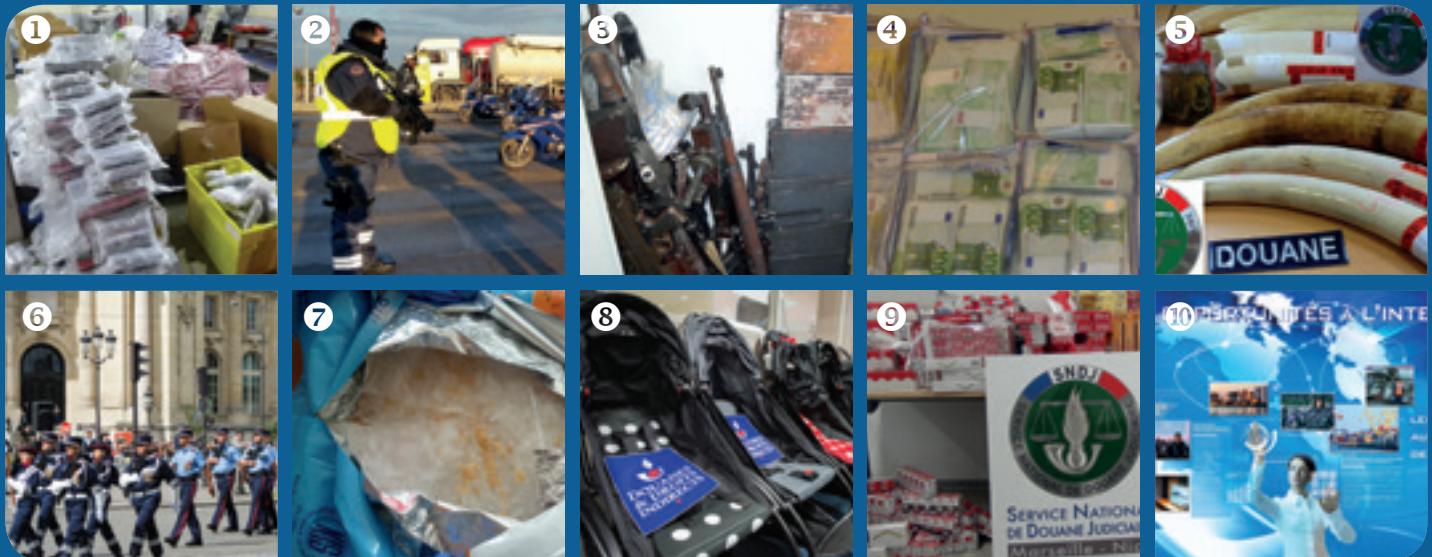
**Découverte d'un arsenal d'armes, munitions et explosifs chez un particulier** ③ Le 17 mai, à 6h30, la brigade des douanes de Laon a réalisé une importante saisie d'armes aux domiciles de deux individus résidant dans l'Aisne et dans l'Oise, suspectés de détenir illégalement des armes. Avec l'appui des gendarmes de Compiègne et de Soissons et des services de déminage de la sécurité civile de Picardie, les agents des douanes ont découvert tout un arsenal: une trentaine d'armes longues de différents types, deux bazookas, un lance-roquettes, une quarantaine d'armes de poing de différents calibres, des milliers de munitions, 49 grenades, une trentaine d'engins explosifs, une mine antipersonnel, des mortiers et des détonateurs. Ces armes, détenues illégalement, étaient dissimulées, pour la grande majorité, dans la maison d'un des deux protagonistes, dans un atelier dédié à la remilitarisation des armes ou enterrées dans le jardin. Ce sont les équipes cynophiles anti-explosifs qui ont permis de trouver les armes.

## UNE ANNÉE À LA DOUANE

**14 juillet: la Douane défile sur les Champs-Elysées** ⑥ Près de cent ans après le défilé de la Victoire de 1919, auquel la Douane avait participé pour s'être illustrée au sein des forces armées pendant la Première Guerre mondiale, un bataillon de la Douane a de nouveau défilé sur les Champs-Elysées. Sa présence pour la Fête nationale aux côtés des troupes militaires et parmi les services de l'État engagés dans la défense du pays manifeste la reconnaissance de la Nation pour les missions douanières de protection des citoyens et du territoire. La Douane exerce ces missions efficacement grâce à sa connaissance approfondie des flux internationaux de personnes et de marchandises.

**Saisie exceptionnelle de méthamphétamines à Roissy** ⑦ Le 31 août, à la suite d'un ciblage destiné à détecter la présence de stupéfiants dans le fret commercial, les agents des douanes de Roissy Fret ont contrôlé deux cartons déclarés comme des denrées alimentaires. En provenance du Cameroun et à destination de la Malaisie, ils contenaient des sachets de céréales au poids anormalement élevé. Leur ouverture a révélé la présence de cristaux de méthamphétamine pour un poids total de 51,5 kg. Il s'agit de la plus importante saisie de cette drogue jamais effectuée en France. Valeur: 3,8 millions d'euros sur le marché illicite des stupéfiants.

**122 poussettes de contrefaçon dangereuses saisies dans des colis postaux** ⑧ En septembre, 122 poussettes de contrefaçon dangereuses ont été interceptées par les services douaniers du bureau de douane postal de Chilly-Mazarin. Il s'agissait de poussettes contrefaisant le modèle phare de la marque Yoyo, pour laquelle la société Babizen avait déposé en 2015 une demande d'intervention auprès de la Douane pour la protéger. Les essais en laboratoire des articles commandés par des particuliers sur Internet ont conclu à la non-conformité et à la dangerosité des poussettes, dont un cordon de réglage trop long comportait un risque d'étranglement tandis qu'un rivet d'assemblage défectueux pouvait entraîner la rupture du châssis. Les poussettes contrefaisantes, vendues environ 200 euros contre 390 euros pour les modèles originaux, ont été détruites.



**Interception de plus de 600000 euros à bord du TGV Zurich-Paris** ④ Le 19 mai, les agents des douanes en opération dans le TGV Zurich-Paris contrôlent une personne de 72 ans, voyageant seule. Ils constatent une épaisseur anormale sous ses vêtements. À l'arrivée en gare de Bâle-Mulhouse, le contrôle se poursuit, menant à la découverte de 600000 euros dissimulés dans une gaine en tissu cousue sous son pull, ainsi que dans ses vêtements. Outre un manquement à l'obligation déclarative, les propos confus et la situation financière de la personne contrôlée ont conduit les agents à suspecter un délit de blanchiment d'argent. Les suites judiciaires ont été confiées au Service national de douane judiciaire (SNDJ).

### Saisie record de 122 kg d'ivoire en Île-de-France

⑤ Le 25 mai, les agents du Service national de douane judiciaire (SNDJ) ont saisi plus de 212 kg d'ivoire dans une entreprise de la région parisienne. L'enquête a commencé après l'interception, fin 2015, de 43 kg d'ivoire dans un véhicule contrôlé par les agents des douanes de Poitiers. L'enquête du SNDJ, chargé de l'affaire, a permis d'établir qu'il s'agit d'une organisation spécialisée dans le trafic international d'espèces protégées, dont la tête de réseau dirige une entreprise de négoce international d'antiquités et produits divers près de Paris. Les enquêteurs ont saisi 16 défenses entières d'éléphants d'Afrique au siège de l'entreprise, dissimulées au milieu du stock commercial. Cette saisie est la plus importante réalisée en la matière par la Douane depuis 2006.

**Un important réseau de traquants de cigarettes démantelé au port de Marseille** ⑨ Les 17 et 18 novembre, après plusieurs mois d'enquête, les agents du Service national de douane judiciaire (SNDJ) ont démantelé le plus grand réseau de traquants de tabac jamais identifié sur le port de Marseille. Enquêtant à la suite du contrôle par les agents des douanes de Marseille d'un individu chargeant sur le port 150 cartouches de cigarettes en provenance du Maghreb, les agents du SNDJ ont identifié un important groupe criminel organisant le trafic de cigarettes de contrebande par ferry depuis l'Algérie, avec la complicité de marins de ferries et de semi-grossistes à l'arrivée. Au total, 16 personnes ont été placées en garde à vue. Onze d'entre elles ont ensuite été mises en examen et placées en détention provisoire.

**Journée d'information « La Douane vous aide à exporter »** ⑩ Le 22 novembre à Bercy, la DGDDI a organisé une journée d'information dédiée à l'accompagnement des entreprises à l'exportation devant près de 500 entrepreneurs et professionnels du commerce international. Après les journées d'information « Produire en France » (2014) et « Dédouanez en France » (2015) – et parallèlement aux étapes en région du Tour de France des experts douaniers organisé de septembre 2015 à juin 2016 –, cette manifestation, ouverte par le secrétaire d'État au Budget et aux Comptes publics, témoigne du soutien apporté par la Douane à la compétitivité des entreprises françaises.

## Conduite et pilotage des politiques économique et financière



### Ressources humaines et dialogue social

Le Secrétariat général (SG) s'attache, par son action quotidienne, à faire converger les politiques menées par l'ensemble des directions et services du Ministère. Au sein du SG, dès 2016 et par anticipation sur le décret du 22 décembre 2016 relatif au renforcement des politiques de ressources humaines qui l'institue en tant que « DRH ministérielle », la direction des Ressources humaines (DRH) a assuré cette cohérence et insufflé une nouvelle dynamique. Il en est ainsi de nombreux chantiers menés à bien en 2016 tels que la conception et la mise en œuvre des premières actions du plan managérial ministériel, qui vise à mieux recruter et gérer les cadres supérieurs et à les accompagner dans leur parcours; le plan « Santé, sécurité, conditions de travail », validé et signé par les ministres en avril 2016 et dont les nombreuses actions s'échelonneront jusqu'en 2019; la déclinaison pour les corps du MEF du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), qui prévoit, en plus de certaines revalorisations, un transfert « primes-points » plus favorable au calcul des retraites; l'application du nouveau régime indemnitaire (dit « RIFSEEP ») aux corps communs des filières administratives et sociales gérés par le SG dès 2016 et la préparation de la bascule pour d'autres corps au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Par ailleurs, les travaux ministériels sur le déploiement du système d'information RH Sirhius se sont poursuivis et un plan numérique visant à développer les services aux agents et l'appropriation des nouveaux usages a été engagé. L'insertion des personnels handicapés et le plan « Égalité professionnelle » ont fait l'objet d'une attention particulière et d'actions de communication soutenues. L'offre de l'Institut de gestion publique et de développement économique (IGPDE), opérateur de formation continue du Ministère, a été enrichie, en appui de la politique RH ministérielle et de la professionnalisation des missions du Ministère. Ces actions et de multiples chantiers en lien avec l'action sociale ont fait l'objet d'un dialogue social institutionnel avec quatre réunions du Comité technique ministériel (CTM), trois du comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT), et trois du Conseil national de l'action sociale.

### Affaires financières et immobilières

Le service des Affaires financières et immobilières (Safi) a coordonné et synthétisé les demandes budgétaires de l'ensemble des directions du Ministère. Il a préparé les arbitrages, dans le cadre de l'élaboration du projet de loi de finances pour 2017, et piloté, avec les responsables de programme, l'exécution du budget 2016. La charte ministérielle relative à la procédure budgétaire, qui organise les relations entre les acteurs, a été validée par l'ensemble des directions assurant la fonction de responsable de programme en février 2016. La carte des risques stratégiques ministériels a été actualisée. La gouvernance de la maîtrise des risques et du contrôle interne a été revue pour mieux distinguer la vision stratégique et la déclinaison opérationnelle. Après la fusion du centre de service partagé (CSP) de la DG Trésor et du centre de prestations financières (CPF) du SG, le regroupement du CSP de l'Insee avec le CPF a été préparé par les deux services au cours de l'année 2016 pour être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2017, poursuivant la rationalisation de la fonction financière de l'État. Le plan d'action ministériel pour le pilotage des opérateurs, destiné à professionnaliser la tutelle, renforcer la gouvernance et contribuer au redressement des comptes publics, a donné lieu à de premières réalisations: fiches-outils sur la gouvernance, mémentos, guides, etc. Un premier bilan du plan ministériel d'administration exemplaire 2015-2020 a été établi pour illustrer les réalisations du Ministère en matière de développement durable et de transition écologique.

La sous-direction du Cadre de vie du service de l'Environnement professionnel (SEP-2) exerce des activités multiples pour gérer les moyens immobiliers, logistiques et de sécurité. Dans le cadre d'orientations définies par le schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2014-2018, des renégociations de baux ont été réalisées. Le renforcement de la protection du site ministériel de Bercy et des bâtiments annexes d'administration centrale a mobilisé les moyens et les agents de la mission de la Sûreté des sites ministériels (Missim). À noter aussi: la poursuite du déploiement au sein des services centraux du Ministère

### ACTEURS DU PROGRAMME

#### AIFE

Agence pour l'Informatique financière de l'État

#### APIE

Agence du Patrimoine immatériel de l'État

#### CGEFI

Contrôle général économique et financier

#### CISIRH

Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines

#### DAE (EX-SAE)

Direction des Achats de l'État

#### DAJ

Direction des Affaires juridiques

#### DB

Direction du Budget

#### DNLF

Délégation nationale à la Lutte contre la fraude

#### IGF

Inspection générale des Finances

#### MÉDIATEUR

Médiateur du ministère de l'Économie et des Finances

#### SCL

Service commun des Laboratoires

#### SG

Secrétariat général du ministère de l'Économie et des Finances

#### SHFDS

Service du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité

#### TRACFIN

Traitemet du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins



de la plateforme d'archivage électronique Arcade (Archivage authentifié des documents électroniques) et la mise en œuvre d'un programme d'archivage dédié à l'ensemble des services du Secrétariat général.

### *Délégation aux systèmes d'information*

Le SG assure, via la délégation aux Systèmes d'information (DSI), la gouvernance ministérielle du système d'information en assurant la cohérence entre l'interministériel (SGMAP/Dinsic) et les directions. Dans ce cadre ont été menés les travaux de sécurisation des investissements SI, en application de la circulaire du Premier ministre du 20 janvier 2015, à travers la préparation de la programmation budgétaire 2016, la mise en œuvre du reporting trimestriel des projets sensibles et l'élaboration d'un plan d'investissement ministériel.

Après son déploiement en 2015, le SI ressources humaines (Sirhius) est entré en phase de stabilisation et d'optimisation. Les équipes DSI ont continué l'animation des chantiers de transformation des centres informatiques (programme TCI Dinsic) marqués par l'ouverture à l'interministériel du Data Center totalement rénové d'Osny (DGDDI). Une évolution des compétences vers de l'hébergement en nuage (cloud) est aussi en préparation à la DGFiP, en collaboration avec les ministères de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Énergie. Plusieurs ouvertures de fichiers, sous forme d'API, ont été faites suite à l'ouverture par la Dinsic de France Connect en 2016 pour prendre part à la simplification du « Dites-le-nous une fois ». En outre, le déploiement du réseau interministériel de l'État (RIE) s'est terminé à la DGFiP, à l'Insee, à la DGCCRF et au SEP. Enfin, la DSI contribue aux travaux de la Dinsic sur l'évolution des métiers du numérique, l'animation de communautés et le renforcement de l'attractivité du Ministère dans le cadre de l'ouverture interministérielle du corps des ingénieurs SIC du ministère de l'Intérieur.

### **MODERNISATION ET DÉMARCHE QUALITÉ**

**La délégation à la Modernisation (DMO) conduit, en liaison avec les directions, les travaux relatifs à la stratégie ministérielle de modernisation et à la réduction de la complexité administrative. Le MEF porte plus de 140 actions de simplification au bénéfice :**

- **des entreprises (soit 30 % des mesures de simplification depuis 2013),** parmi lesquelles des mesures en faveur des jeunes entreprises innovantes, la mise en place d'un dédouanement centralisé national, la modernisation des conditions d'accès ou d'exercice de 55 activités économiques ;
- **des particuliers (de nombreux téléservices fiscaux, une offre étendue de moyens de paiement de l'impôt) ;**
- **des collectivités territoriales (application du principe « Dites-le-nous une fois » à titre expérimental dans plusieurs grandes collectivités en matière de paiement de prestations ou de passation de marchés publics...).**

**Dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'État, la DMO a accompagné les directions concernées dans la mise en œuvre de la réforme en assurant le lien avec les instances interministérielles (mission de coordination de la réforme des services déconcentrés de l'État) chargées de veiller au respect des principes fixés par le Gouvernement.**

Le service de l'Environnement professionnel (SEP), qui gère l'informatique interne, a lancé plusieurs projets depuis la mise en production de la téléprocédure Telescope (au bénéfice de la DGE pour les demandes d'autorisation d'exportation en ligne faites par les entreprises concernées) jusqu'à l'expérimentation du projet de réseau social professionnel RoSiE, en passant par la livraison de l'application finalisée Basicc (au bénéfice de la mission de contrôle des opérations dans le secteur agricole au sein du CGeFi), le lancement de la rénovation du câblage de la direction des Affaires juridiques sur le site de Chevaleret ou encore la mise en production de la solution Email+ (application Android permettant d'accéder de manière sécurisée à sa messagerie professionnelle à partir d'un terminal sécurisé), etc.

### *Prix de l'innovation participative publique*

La mission Qualité et Innovation accompagne les projets de transformation du ministère de l'Économie et des Finances au travers de méthodes innovantes et collaboratives. En 2016, le SG a reçu le Prix de l'innovation participative publique pour son dispositif BercySimple. Après BercyCamp et BercySimple, dispositifs répondant au besoin de faire évoluer les pratiques managériales vers plus d'écoute et de collaboration, le SG a lancé BercyLab, un laboratoire d'innovation. Cet espace permettra à terme aux agents du MEF de travailler différemment en utilisant des méthodes innovantes et collaboratives. Une première expérimentation BercyLab a réuni 16 cadres de toutes les directions pour travailler à l'impact du numérique sur les pratiques managériales.

### *Défense et sécurité*

Le secrétaire général exerce le rôle de haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS). Il anime et coordonne au sein du Ministère la politique en matière de défense et de sécurité économique. Pour ce faire, il dispose d'un service spécialisé (SHFDS) dont l'organisation a été précisée dans l'arrêté du 5 juillet 2016. En 2016, année marquée par la prématuré du péril terroriste sur le territoire, la cellule de Continuité économique a été mise en œuvre et s'est réunie à cinq reprises. Par ailleurs, les travaux de révision des directives nationales de sécurité (DNS) relatives aux secteurs d'activité finances et industrie ont été achevés et la politique générale de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'Économie et des Finances a été définie et publiée au *Journal officiel* le 23 août 2016.

### *Affaires européennes*

La mission Parlement européen (MPE) couvre, parmi les dossiers traités par les députés européens, ceux qui relèvent du ministère de l'Économie et des Finances. Elle délivre aux cabinets ministériels et aux directions une information sur les travaux du Parlement européen. La MPE a également préparé et accompagné en 2016 plusieurs déplacements ministériels et de directeurs généraux au Parlement européen, en liaison avec les directions compétentes. Pour 2016, le rythme de travail du Parlement a été soutenu du fait du lancement par la Commission européenne de nouvelles propositions législatives et de l'élaboration de rapports d'initiatives afin de participer aux grandes orientations de l'UE. À ce titre, la MPE a suivi et analysé les travaux sur plusieurs dossiers prioritaires, avec notamment, dans le domaine financier, les travaux sur le système de garantie européen des dépôts (Edis) et les textes relatifs à l'Union des marchés de capitaux (titrisation, pros-

# Gestion des finances publiques et des ressources humaines

pectus), ainsi que la révision de la directive sur le droit des actionnaires; en matière de lutte contre la fraude, les textes concernant la lutte contre l'optimisation fiscale et la révision de la directive antiblanchiment, alors que le Parlement européen exerce une forte pression en ce sens à travers les travaux de la commission d'enquête PANA suite aux révélations des Panama papers.

Plusieurs dossiers sont arrivés à maturité au Parlement européen concernant la mise en œuvre d'un cadre juridique des contrats adaptés à l'économie numérique ainsi que la révision du cadre tarifaire pour l'itinérance dans l'UE. S'agissant des engagements européens, suite à la COP21, le Parlement européen a pu finaliser, en février 2017, sa position sur la révision de la directive ETS (système d'échanges de quotas d'émissions de gaz à effet de serre). Enfin, en matière budgétaire, 2016 a été une année importante, avec de nouvelles actions inscrites au budget de l'Union européenne pour financer les priorités (sécurité et migrations, notamment) sans pour autant aboutir sur la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel (CFP), compte tenu de la situation au Conseil. Dans le domaine non législatif, la MPE a suivi l'élaboration de nombreux rapports, parmi lesquels le rapport d'initiative Berès-Böge, qui envisage une capacité budgétaire pour la zone euro en vue de compléter l'Union économique et monétaire (UEM). Le Parlement européen (PE) s'est également prononcé à plusieurs reprises en faveur d'une politique ambitieuse en matière de politiques industrielle, commerciale et d'instruments de défense commerciale pour protéger l'industrie européenne contre les pratiques déloyales. Enfin, la MPE a contribué à l'analyse du positionnement du PE suite au référendum sur le Brexit.

## Lutte contre le blanchiment, la fraude aux finances publiques et le financement du terrorisme

Dans un contexte où la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est au cœur des priorités gouvernementales, l'année 2016 a été marquée par une hausse sans précédent du nombre d'informations reçues par Tracfin: 64 815 informations (+ 43 % par rapport à 2015). Sur cette même période, le service a réalisé 13 592 enquêtes (+ 28 %) donnant lieu à l'envoi de 448 notes à l'Autorité judiciaire et 1 441 notes aux administrations partenaires (+ 21 %). Cette augmentation s'explique notamment par la forte implication des professions assujetties à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et par l'impact des mesures prises par le ministre de l'Économie et des Finances dans le cadre du plan d'action national contre le financement du terrorisme (18 mars et 23 novembre 2015), notamment par la systématisation des mesures de vigilance renforcée s'imposant aux organismes financiers et le recul de l'anonymat dans l'usage de cartes prépayées. En termes d'analyse stratégique, Tracfin a identifié en 2016 des sujets émergents en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en observant notamment l'accroissement de nouveaux risques issus de la révolution numérique dans les services financiers (prestataires de services de paiement, plateformes de financement participatif, services de paiement par téléphone mobile ou utilisation des monnaies virtuelles).

## Sécurité juridique

La direction des Affaires juridiques (DAJ) apporte sa force de conseil au Ministère ainsi qu'en un certain nombre de champs de son activité à d'autres administrations publiques de l'État: 700 consultations écrites ont ainsi été formalisées en un an. Elle a achevé les travaux de transposition des trois directives européennes sur les marchés publics et les concessions adoptées en 2014, cette transposition ayant été l'occasion de revisiter le droit en simplifiant les règles applicables aux contrats de la commande publique. Elle a apporté son expertise à l'élaboration de plusieurs textes, dont la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dont elle a coordonné les travaux au plan administratif, ainsi que la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique. Dans ses fonctions d'agent judiciaire de l'État, la DAJ a enregistré 5 500 dossiers contentieux en 2016 et a en charge un portefeuille total de 8 000 dossiers en cours.

## Patrimoine immatériel

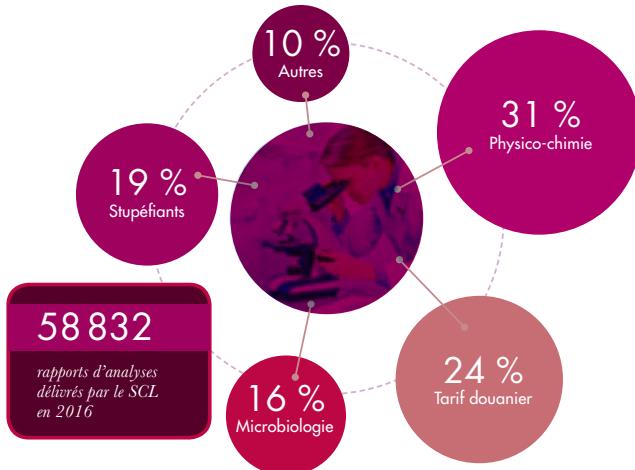
Diffusion des savoir-faire et des créations intellectuelles, protection et valorisation des marques, accueil de tournages et d'événements, gestion raisonnée de la propriété intellectuelle, notamment dans les marchés publics... L'agence du Patrimoine immatériel de l'État (Apie) encourage une gestion active des ressources immatérielles pour contribuer à la modernisation de l'action publique et à la création de valeur économique et sociale. Depuis la publication du décret 2015-716 du 23 juin 2015 élargissant ses compétences, l'Apie gère plus de 850 marques de l'État. Encourageant la mutualisation et la diffusion de l'innovation, l'Apie aide les administrations à s'engager dans des démarches ouvertes et collaboratives. Elle poursuit par ailleurs ses actions d'accompagnement des administrations en recherche de mécènes.

## Laboratoires d'analyses

Le service commun des Laboratoires (SCL) apporte à l'État sa capacité d'analyse et d'expertise scientifique et délivre à ses deux directions générales de rattachement, la DGCCRF et la DGDDI, son appui technique. En un an, le SCL a émis 58 832 rapports, représentant 225 765 analyses et 457 181 résultats dans les domaines de la sécurité sanitaire (pesticides, contaminants alimentaires), de la sécurité des produits industriels (jouets), de la loyauté, du classement tarifaire et des stu-

## COMMUNICATION

Le SG coordonne la fonction transverse de communication du Ministère, confiée au service de la Communication (Sircom). Les orientations définies en 2015 se fondent sur la mise en œuvre d'une stratégie numérique globale. Avec un double objectif: renforcer la présence du Ministère sur le web et mieux répondre aux besoins d'information de ses publics. Désormais accessible sur mobiles et tablettes, le portail [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr) comprend deux espaces centrés sur les attentes d'information concrètes des entreprises et des particuliers. Deux lettres d'information électroniques complètent ce dispositif, comptant près de 300 000 abonnés. Enfin, le Ministère développe sa présence sur les réseaux sociaux, notamment avec la création de comptes sur LinkedIn et Instagram. Parallèlement, le Sircom vient en appui des cabinets et des directions au travers de campagnes de communication, d'études, d'actions en direction de la presse – 1 304 communiqués diffusés et 108 opérations de presse – et d'organisation d'événements.



# Gestion des finances publiques et des ressources humaines

pétients. De plus, les laboratoires du SCL ont contribué à identifier et repérer pour la première fois en Europe de nouvelles substances psychoactives. Le SCL a aussi participé au contrôle de la réglementation en matière de fiscalité énergétique et des biens à double usage.

## *Médiation indépendante et impartiale*

Le médiateur du ministère de l'Économie et des Finances facilite la résolution des litiges persistants que les particuliers et les entreprises peuvent avoir avec les services des directions relevant du Ministère. Indépendant et impartial, il formule une recommandation pour chaque situation et soumet des propositions de réforme visant à prévenir les litiges et à améliorer les relations entre les usagers et l'administration. Pour être recevable, toute demande de médiation doit avoir fait l'objet d'un rejet formalisé opposé à une réclamation préalable auprès de l'interlocuteur compétent. La majeure partie des litiges pour lesquels le médiateur est saisi ont trait à la fiscalité et au recouvrement des créances des collectivités territoriales et hôpitaux. En 2016, le médiateur et son service ont traité 7 395 demandes de médiation, soit une augmentation de 38 % en un an. Ces demandes ont fait l'objet d'un accusé de réception en moins de deux jours. 80 % des médiations ont été rendues en moins de trois mois, 60 % d'entre elles ont été favorables, en tout ou en partie, à l'usager.

## *Inspection et contrôle*

L'Inspection générale des Finances (IGF) est susceptible d'intervenir sur tous les périmètres de l'action gouvernementale, pour des missions de contrôle, de conseil, d'évaluation et d'assistance. En 2016, elle a mené 101 missions qui ont donné lieu à rapport. Outre des missions de contrôle et de vérification (activité fiscale de la DGDDI, trésoreries hospitalières), l'IGF a participé à neuf revues de dépenses, dont quatre dans le champ des collectivités territoriales (budgets annexes, achats, patrimoine, FCTVA), à des missions de réflexion sur l'impact du numérique ou encore des sujets de politiques sociales. L'IGF a aussi apporté son concours à plusieurs personnalités missionnées par le Gouvernement. Les inspecteurs généraux des finances sont, enfin, régulièrement sollicités pour siéger au sein de conseils d'administration d'établissements et d'entreprises publics et améliorer les dispositifs d'audit et de contrôles internes de l'État.

Le Contrôle général économique et financier (CGeFi) est présent auprès de plus de 500 organismes publics dans lesquels l'État possède des intérêts ou qui ont la qualité d'opérateurs de politiques publiques. Ses interventions peuvent prendre, selon le cas, trois formes : le contrôle d'organismes à fort enjeux, leur audit, le conseil au service de la réforme de l'État sur des sujets transversaux ou en appui de missions parlementaires. Ces interventions sont fondées sur l'analyse des risques et l'évaluation de la performance, participant ainsi à la mission d'alerte, de veille, de recommandation relative aux intérêts patrimoniaux et budgétaires de l'État, à la gouvernance et à la modernisation de la gestion publique. En 2016, le service a mené une réflexion sur ses missions et sur son organisation pour renforcer son rôle d'observatoire du secteur public en s'appuyant notamment sur un fonctionnement interne plus collégial avec la mise en place de trois sections thématiques.



## *Lutte contre la fraude*

2016 a vu l'élaboration et l'adoption d'un plan national de lutte contre la fraude (PNLF) triannuel. Élaboré en coproduction avec l'ensemble des partenaires de la délégation nationale à la Lutte contre la fraude (DNLF), fondé sur cinq grands axes stratégiques, le plan identifie les objectifs et actions susceptibles d'encourager à la fois l'innovation et l'approche partenariale. Il retient cinq axes : adapter les processus de contrôle aux mobilités internationales ; optimiser la gestion et la sécurisation de l'information numérique ; renforcer la lutte contre les fraudes documentaire et identitaire ; développer les cartographies des risques ; améliorer les techniques d'investigation, l'effectivité des sanctions et du recouvrement.

Le PNLF met en particulier l'accent sur la dimension « évaluation des réalisations et suivi du plan » en précisant dans un tableau de bord les phases de réalisation des actions, année après année, et les livrables attendus. Ceci permettra, à l'occasion de chaque réunion annuelle du comité national de Lutte contre la fraude (CNLF), de rendre compte précisément de l'état d'avancement du plan, d'adapter le cas échéant les actions en fonction des progrès réalisés et de communiquer sur les résultats financiers des administrations et des organismes impliqués dans la lutte contre la fraude aux finances publiques. Ce nouveau plan a été validé par le ministre de l'Économie et des Finances à l'occasion du CNLF du 14 septembre 2016. La coordination entre partenaires constitue le cœur de l'activité de la DNLF : le groupe de travail sur le *data mining* comprend désormais 20 partenaires (adhésion des ministères de l'Intérieur et de la Défense), les indicateurs d'activité et de résultat ont été révisés en coconstruction avec les partenaires concernés (DGFiP, DGDDI, DSS, organismes de protection sociale), les outils de pilotage des Codaf ont été enrichis et de nouveaux partenaires (Banque de France, collectivités locales) ont rejoint l'offre de formations transverses.

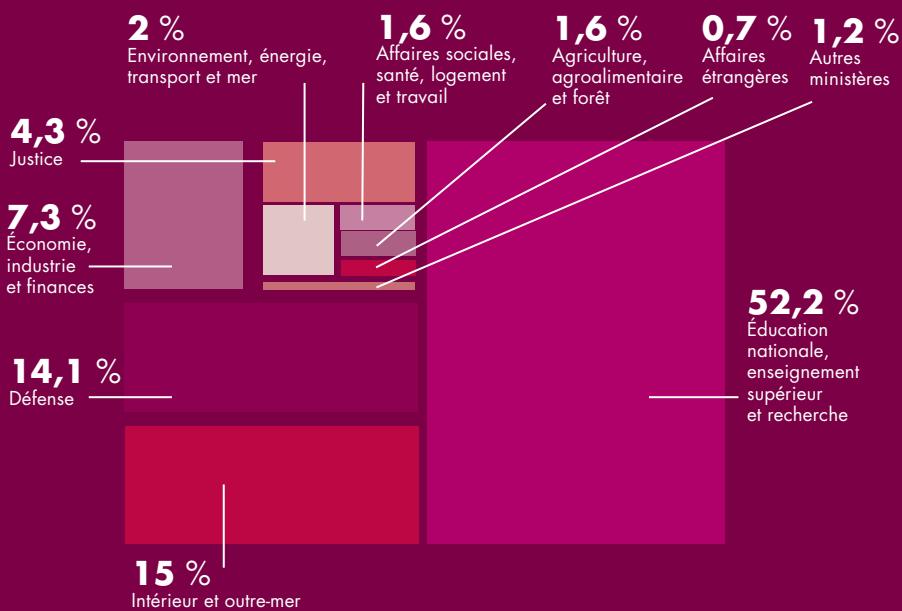
## *Trajectoire des finances publiques*

La direction du Budget (DB) est directement impliquée dans la définition de la politique des finances publiques, l'élaboration des lois de finances, le pilotage de l'exécution du budget de l'État et la coordination des autorités chargées du contrôle budgétaire et financier. Le redressement des finances publiques est au cœur de son action. La DB a participé, avec la DG Trésor, à l'élaboration du Programme de stabilité 2016-2019. Présenté en Conseil des ministres le 13 avril puis transmis à la Commission européenne, ce programme fixe la trajectoire définie en matière de finances publiques pour 2016-2019. Il précise la stratégie adoptée pour accroître la compétitivité de l'économie et poursuivre le redressement des comptes publics.

L'exécution budgétaire 2016 se caractérise par le respect des engagements européens. Le sérieux dans la gestion a permis de continuer à résorber les déficits, tout en assurant le financement des priorités du Gouvernement – au premier rang des

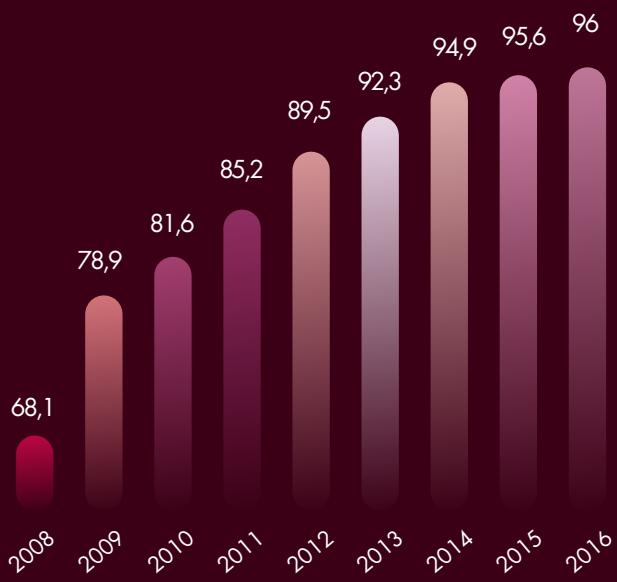
*Répartition des emplois  
de l'État autorisés pour 2016  
(loi de finances initiale pour 2016, en %)*

**TOTAL: 1 944 325**



**DETTE PUBLIQUE**

(en % du PIB au sens de Maastricht au 31/12/2016)



**TAUX DE PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES**

(en % du PIB net des crédits d'impôt)



**CRÉDITS DE PAIEMENT OUVERTS PAR MISSION DU BUDGET DE L'ÉTAT**

(loi de finances initiale pour 2016, en millions d'euros)

3 006	1 098
Action extérieure de l'État	Immigration, asile et intégration
3 106	8 543
Administration générale et territoriale de l'État	Justice
3 346	569
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	Médias, livre et industries culturelles
2 605	2 067
Aide publique au développement	Outre-mer
2 537	706
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	Politique des territoires
649	9 991
Conseil et contrôle de l'État	Pouvoirs publics
24	26 949
Crédits non répartis	Recherche et enseignement supérieur
2 912	6 308
Culture	Régimes sociaux et de retraite
40 591	3 436
Défense	Relations avec les collectivités territoriales
1 465	108 834
Direction de l'action du Gouvernement	Remboursements et dégrèvements
9 620	1 266
Écologie, développement et mobilité durables	Santé
1 880	19 515
Économie	Sécurité
18 345	17 845
Égalité des territoires et logement	Solidarité, insertion et égalité des chances
42 098	729
Engagements financiers de l'État	Sport, jeunesse et vie associative
70 012	15 458
Enseignement scolaire	Travail et emploi
10 861	
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	

**427 369**  
*pour le budget général*

# Gestion des finances publiques et des ressources humaines

## QUALITÉ DU CONTRÔLE ET DE L'AUDIT INTERNES BUDGÉTAIRES

Dans une perspective de maîtrise des risques budgétaires, le panorama interministériel des risques budgétaires majeurs, initié en 2015 par la direction du Budget, a été affiné à partir des travaux développés en 2016 par les ministères en matière de contrôle interne budgétaire (CIB). Ces derniers procèdent annuellement à une révision des risques susceptibles de compromettre la qualité de la comptabilité budgétaire (support des documents transmis au Parlement) ou la soutenabilité budgétaire (au cœur du pilotage des programmes budgétaires) et engagent les actions de maîtrise associée. En 2016, l'exposition aux risques des programmes et des ministères a varié du fait d'une meilleure appréhension des risques par les directions et d'un accroissement sensible de leurs actions de couverture.

quelles la sécurité des Français, le plan emploi et la gestion des crises agricoles – dans un cadre marqué par une baisse d'impôt sur le revenu et la poursuite des baisses de charges pour les entreprises. Le déficit budgétaire de l'État s'établit à 68,9 milliards d'euros, enregistrant ainsi une baisse de 1,5 milliard d'euros par rapport à 2015. Le déficit public pour 2016 représente 3,4 % du PIB. Grâce aux économies réalisées, les dépenses du budget général (hors charge de la dette et pensions) pour 2016 ont diminué de 2,8 milliards d'euros par rapport à 2015 et s'élèvent à 294,8 milliards. Les recettes totales de l'État (recettes fiscales, non fiscales et solde des comptes spéciaux retraité de l'opération de recapitalisation de l'Agence française de développement) sont également conformes aux prévisions annoncées dans la loi de finances initiale pour 2016. Au 31 décembre 2016, les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements) s'établissent à 304 milliards d'euros, contre 299,7 milliards d'euros à fin décembre 2015.

Promulguée le 30 décembre 2016, la loi de finances pour 2017, élaborée par la direction du Budget, s'inscrit dans la même dynamique. Elle poursuit la mise en œuvre de la trajectoire de redressement des comptes, avec l'objectif de ramener le déficit public à 2,7 % du PIB en 2017, de stabiliser la dette publique à 96,1 % du PIB et de financer les priorités du Gouvernement en poursuivant la baisse des prélèvements obligatoires. À l'occasion du dépôt des documents budgétaires annexés au PLF 2017 à l'Assemblée nationale le mercredi 4 octobre 2017, la direction du Budget a lancé le 4 octobre 2016 une chronique budgétaire, « 70 jours pour voter le budget », afin d'identifier en temps réel les grandes étapes de l'examen, du vote et de la promulgation du projet de budget 2017.

Pour répondre à sa mission de maîtrise des dépenses publiques, la direction du Budget a travaillé à l'élaboration de réformes visant à optimiser l'efficience des dépenses de santé. Elle a ainsi contribué au redressement des comptes de la Sécurité sociale, dont le régime général devrait être proche de l'équilibre en 2017, avec trois branches sur quatre en excédent. Attentive à la maîtrise de l'évolution de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam), la DB a continué d'assurer son suivi en 2016 avec une hausse estimée à 1,8 %, contre 2 % l'année précédente.

Dans le champ des politiques publiques en faveur de l'emploi, les équipes de la DB ont aussi travaillé à la mise en œuvre du plan d'urgence pour l'emploi annoncé en janvier 2016 par le président de la République, qui s'est traduit par la création d'une prime à l'embauche dans les PME et par un plan de formation. Doté d'un budget d'un milliard d'euros en 2016, ce plan a permis à près de 500 000 chômeurs de bénéficier d'une formation ; plus d'un million d'aides ont aussi été distribuées aux PME de moins de 250 salariés pour autant de créations brutes d'emploi.

La DB a également participé à la transformation de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) en établissement public, prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017, travaillant sur son évolution stratégique en clarifiant notamment ses missions de service public. Par ailleurs, la direction du Budget a contribué à la mise en œuvre, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la prime d'activité, qui s'est substituée au volet « activité » du RSA et à la prime pour l'emploi, afin de soutenir financièrement les salariés qui disposent d'une rémunération modeste, tout en incitant les personnes au chômage à retrouver du travail. 2,4 millions de foyers ont bénéficié de cette nouvelle prestation fin 2016, dont 500 000 bénéficiaires chez les 18-24 ans, pour une allocation moyenne de 160 euros par mois et une enveloppe budgétaire dotée de 4,4 milliards d'euros.

En 2016, la direction du Budget a, par ailleurs, initié la mise en œuvre de mesures structurelles d'économies sur les aides personnalisées au logement (APL), avec la prise en compte du patrimoine au-delà de 30 000 euros sur le flux de nouveaux allocataires depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et la mise en place d'un plafond de loyer au-delà duquel l'aide est dégressive à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

La DB contribue également au redressement des finances des administrations publiques locales (Apul). Initiée en 2014, la diminution des concours de l'État aux collectivités locales se poursuit, et, en 2016, enregistre une baisse de 3,2 milliards d'euros. Ainsi, les Apul ont affiché en 2015, pour la première fois depuis 2003, un solde positif de 700 millions d'euros s'expliquant par une contraction de l'investissement en lien avec le cycle électoral et une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement.

1 272 organismes publics sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, concernés par le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), 664 sont soumis à la comptabilité budgétaire qui s'applique dans des systèmes d'information déployés adaptés. Le recueil des règles budgétaires des organismes, rédigé par la DB, a été mis à jour par arrêté du 24 août 2016, et la circulaire annuelle encadrant la préparation de leurs budgets a été simplifiée. Ce recueil précise les modalités d'application de la gestion budgétaire et comptable mise en place par le décret GBCP pour les organismes publics. Il prolonge les objectifs du décret GBCP d'une unification des règles budgétaro-comptables applicables aux organismes, en concordance avec le cadre budgétaire introduit pour l'État par la LOLF, contribuant à l'enrichissement des instruments de pilotage budgétaire. Afin de faciliter la compréhension des enjeux induits par la GBCP, la direction du Budget a conçu une plaquette d'information à destination de la fonction financière de l'État et des organismes.

Elle rappelle le contexte de cette réforme financière qui modernise le pilotage budgétaire des organismes.

Pour faciliter et améliorer le pilotage des politiques et des finances publiques, la direction du Budget a proposé un projet de modification du GBCP, transmis au Conseil d'État fin 2016. Il vise à sécuriser les missions des comptables publics et des contrôleurs budgétaires et à simplifier certaines procédures. En outre, le travail de mise en valeur de la performance a été

## LA REVUE DE DÉPENSES, UN NOUVEL OUTIL POUR OPTIMISER LA PROCÉDURE BUDGÉTAIRE

Instituées par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 pour documenter les réformes, les revues de dépenses permettent d'affiner l'analyse de la dépense publique et de mieux l'articuler avec la procédure et la décision budgétaire. Objectifs : favoriser l'identification de gisements d'économies et mettre en œuvre les mesures permettant de les exploiter. Douze rapports ont ainsi été produits et publiés en 2015 et 2016. Ils formulent près de 200 recommandations et ont permis, en 2016, de dégager 500 millions d'euros d'économies (frais d'affranchissement, APL, frais de justice...). Le projet de loi de finances pour 2016 confient des dispositifs d'économies qui sont directement issus des revues de dépenses lancées en 2015. Un document dédié à ce nouvel exercice des revues de dépenses est annexé au projet de loi de finances depuis 2016.

poursuivi par les équipes de la direction du Budget, tout comme l'effort de simplification de la maquette budgétaire : les conséquences tirées de la réforme territoriale conjuguées aux efforts de rationalisation du cadre budgétaire se traduisent par la poursuite de la réduction du nombre de budgets opérationnels de programme (BOP).

### *Informatique financière et ressources humaines*

Le centre interministériel de Services informatiques relatifs aux Ressources humaines (Cisirh) permet aux ministères et à ses tutelles de bénéficier d'outils interministériels coconstruits qui facilitent la transition numérique de la fonction RH, tout en contribuant aux objectifs de simplification et de modernisation. Grâce à la mise en production de RenoiRH, SIRH interministériel, les ministères bénéficient de systèmes d'information RH à l'état de l'art et évolutifs. L'ouverture généralisée de l'outil de gestion des référentiels (Ingres) facilite la coordination de leur mise à niveau et le Cisirh conçoit des applications innovantes dématérialisant certaines procédures : gestion interministérielle des administrateurs civils, comptes rendus d'évaluation, etc. La production de documents de référence en vue de la simplification de la gestion des ressources humaines (référentiels et guides de gestion et de paye, bibliothèque des actes) complète l'offre de service du Cisirh.

Chorus Pro est en marche ! La facturation électronique devient progressivement obligatoire, de 2017 à 2020, pour tous les fournisseurs de la sphère publique (obligation définie par l'ordonnance du 26 juin 2014). Sont concernés en cible 80 000 entités publiques et plus d'un million de fournisseurs. Pour répondre à cette obligation, l'agence pour l'Informatique financière de l'État (AIFE) a construit une solution unique mutualisée et gratuite, Chorus Pro. Cette solution est le fruit d'une large concertation menée depuis 2013 avec l'ensemble des représentants de la sphère publique et des entreprises. En 2020, près de 100 millions de factures devrait être traitées par Chorus Pro chaque année. Chorus Pro a été mis en service pour 18 entités pilotes, les services de l'État et leurs fournisseurs dès le mois de septembre 2016. Plusieurs facteurs clés de succès ont ainsi pu être identifiés, comme la nécessité d'adapter les processus de la chaîne financière, tant d'un point de vue organisationnel que d'un point de vue outil, mais aussi l'indispensable communication des services acheteurs vers leurs fournisseurs. Chorus Pro a ensuite été ouvert à l'ensemble de la sphère publique (collectivités locales, établissements publics, services de l'État) et à leurs fournisseurs le 1<sup>er</sup> janvier 2017, comme prévu.

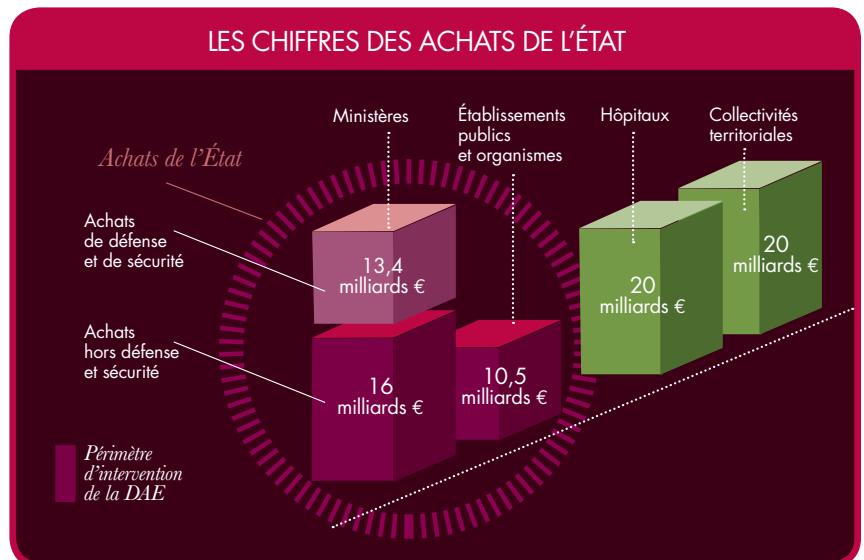
L'AIFE a également en charge le système d'information Chorus, unique outil de la gestion budgétaire, financière et comptable de l'État, partagé par l'ensemble des ministères. En 2016, il a poursuivi son extension, à travers notamment la poursuite du déploiement de Chorus Déplacements Temporaires (DT) au sein du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, de l'Insee et du ministère de la défense. Autre nouveauté du SI Chorus, Chorus Comptabilité Analytique (Chorus CAN), dont l'objectif est de mettre en place une comptabilité analytique, outillée et intégrée au SI Chorus, au bénéfice des acteurs ministériels. Le premier acteur volontaire était le ministère de la Défense.

### *Achats de l'État*

Avec le décret du 3 mars 2016, le Gouvernement a renforcé la gouvernance des achats de l'État, placée sous le pilotage de la direction des Achats de l'État (DAE), qui se substitue au service des Achats de l'État (SAE). Avec un double objectif : assurer un meilleur pilotage de la politique des achats de l'État afin d'amplifier les résultats obtenus sur les six premières années et de rendre cette fonction plus efficiente en développant sa professionnalisation. Des économies d'achats à hauteur de 1,92 milliard d'euros d'ici 2019 sont visées sur un périmètre d'achats – hors défense et sécurité – de 26,5 milliards d'euros. Direction interministérielle placée auprès du ministre de l'Économie et des Finances, la DAE définit la politique des achats de l'État sous l'autorité du Premier ministre et s'assure de sa mise en œuvre, après concertation avec les secrétaires généraux des ministères au sein de la conférence des achats de l'État présidée par le secrétaire général

du Gouvernement. Au niveau régional, la DAE s'appuie sur les préfets de région. Des plateformes régionales des achats de l'État (PFRA), placées auprès de ceux-ci, sont chargées de la mise en œuvre de la politique des achats de l'État. Leur rôle sera déterminant s'agissant du développement de la mutualisation des achats au niveau régional visant à offrir aux PME de nouvelles opportunités d'affaires. La DAE préside le comité des Achats de l'État, composé des responsables ministériels des achats (RMA) et des directeurs de PFRA, ainsi que le comité des Achats des établissements publics de l'État. Concernant le second objectif, l'effort de professionnalisation des acheteurs est amplifié, notamment par le développement d'une offre de formation interministérielle complète et labellisée par la DAE, également chargée de la mise en œuvre d'un réseau social professionnel des acteurs de la fonction achat de l'État et de ses établissements publics. Enfin, le système d'information Achat de l'État est en cours de développement afin de permettre aux acheteurs de réaliser des achats performants de manière pérenne.

Composée d'une petite équipe experte de l'achat, la mission ministérielle des Achats (MMA) met en œuvre et pilote la politique d'achat du ministère de l'Économie et des Finances. Elle accompagne les directions dans leurs stratégies d'achat et le suivi de leur performance achat, les assiste dans le déploiement des marchés ministériels et interministériels. Conduisant un programme de professionnalisation des achats pour l'ensemble des directions du MEF (premier plan de développement des compétences achats), elle veille à la mise en œuvre des priorités de la politique gouvernementale, notamment au travers de la première directive ministérielle sur les achats responsables. À noter qu'un peu plus de 1 000 marchés ont été publiés par les directions du MEF en 2016.



# GARANTIR LA SIGNATURE DE L'ÉTAT À TOUT INSTANT



Pour garantir à l'État la possibilité de se financer sur les marchés, à tout moment et quelles que soient les circonstances, les services du Ministère gèrent sa dette et sa trésorerie, dans le souci permanent des intérêts du contribuable. La qualité de la signature de l'État lui permet, par ailleurs, de soutenir le développement des entreprises françaises à l'international, d'orienter l'épargne vers le financement de l'économie réelle et de financer les politiques publiques et les objectifs prioritaires du Gouvernement.

## ACTEURS DES PROGRAMMES

**DG TRÉSOR**  
*Direction générale du Trésor*

**AFT**  
*Agence France Trésor*

## Charge de la dette et trésorerie de l'État

### Assurer le financement permanent de l'État

**L**a gestion de la dette répond à l'impératif de couvrir le besoin de financement de l'État. Pour lui apporter à tout moment les moyens dont il a besoin, en couvrant son déficit prévisionnel tout en refinançant les amortissements de sa dette, l'Agence France Trésor (AFT) mène un programme annuel d'émission de dette, avec le double souci de minimiser la charge pour le contribuable tout en s'assurant les meilleures conditions de sécurité. En 2016, elle a ainsi émis 214,3 milliards d'euros de titres (hors rachats), à un niveau de taux historiquement bas : le taux moyen des émissions de dette à moyen et long terme (maturité supérieure à un an) est en effet ressorti à un plus bas historique de 0,37 %, à comparer au taux moyen de 2016 (0,63 %) et à la moyenne sur la période 1998-2008 (4,15 %).

**7,5**  
**ans**

## **PLUS HAUT**

La durée de vie moyenne de la dette française s'est allongée de 7,1 à 7,5 ans, rendant ainsi la charge de la dette française moins sensible à une hausse des taux dans les années à venir.

## *Confiance confirmée dans la dette française*

Ces taux illustrent la confiance des marchés dans la signature de la France, dont la stratégie d'émission rigoureuse est approuvée par les acteurs des marchés. Sa notation est désormais jugée stable par les quatre grandes agences de notation, pour la première fois depuis fin 2011. Une enquête, menée chaque année depuis 2003, a confirmé le niveau élevé de satisfaction des investisseurs sur le fonctionnement du marché français de la dette d'État. Pour entretenir cette confiance, l'AFT poursuit avec eux un dialogue régulier: en un an, elle en a rencontré plus de 300 au cours d'entretiens bilatéraux et lors de séminaires ou de panels, en France et à l'étranger.

## *Optimiser la trésorerie de l'État*

L'Agence France Trésor a pour mission de gérer la trésorerie de l'État en s'assurant que ce dernier dispose, à tout moment et en toutes circonstances, des moyens nécessaires pour honorer ses engagements financiers. Cet impératif s'inscrit dans le cadre fixé par l'article 123 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), qui interdit à la banque centrale d'un État de la zone euro d'accorder des avances à des organismes publics. Dès lors, le soldé du compte unique du Trésor à la Banque de France doit, chaque soir, présenter un solde créditeur. L'AFT y veille en calibrant au plus juste les émissions de dette et en plaçant sur le marché monétaire les excédents de trésorerie au mieux des intérêts de l'État. La poursuite de la baisse des taux a occasionné la réception en trésorerie d'importantes primes lors des réémissions de titres. Ces sommes ont permis de réduire de 18,7 milliards d'euros l'encours des titres à court terme (inférieure à un an), qui ne représentent plus que 8,3 % de l'encours de dette total en 2016. Cette diminution de l'encours a contribué à relever le prix de vente des bons du Trésor à taux fixe (BTF) et permis de rendre la charge de la dette française moins sensible à une hausse des taux dans les années à venir.

## *Appels en garantie de l'État*

## *Un soutien capital pour les entreprises à l'export*

En accordant sa garantie ou un prêt sur les projets à l'international des entreprises, l'État a pour objectif de favoriser l'activité des sociétés exportatrices et de renforcer la compétitivité de l'industrie française. Dès l'amorce de leur projet, les entreprises peuvent bénéficier de l'assurance Prospection Premiers Pas, voire du crédit d'impôt export pour les PME. Pour des projets déjà identifiés, l'aide-projet peut contribuer à apporter une solution de financement. Le Fonds d'études et d'aide au secteur privé permet d'agir sur la prescription d'une offre dans le cadre de l'aide au développement. En 2016, le champ de l'aide-projet a, par ailleurs, été étendu avec la création, en sus des prêts concessionnels, des prêts du Trésor non concessionnels. Le dispositif d'assurance-crédit a également été étoffé avec le refinancement de crédits-exports, une offre Bpifrance de crédits-exports de petits montants.

En 2016, deux réformes majeures sont intervenues afin d'améliorer la compétitivité et la lisibilité de ce dispositif. D'une part, les modalités d'évaluation de la part française des contrats d'exportation ont été révisées afin de mieux prendre en compte l'intérêt industriel des projets et de mieux soutenir les entreprises. D'autre part, une garantie interne a été mise en place afin de permettre aux fournisseurs français de faire jeu égal avec des concurrents étrangers bénéficiant de soutiens publics avantageux. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre du transfert des garanties publiques à Bpifrance, intervenu à la fin 2016, qui permet de faire émerger un véritable guichet unique et de promouvoir ces instruments financiers auprès de l'ensemble des entreprises françaises, en tirant profit du maillage territorial de Bpifrance, via sa filiale Bpifrance Assurance Export. La mobilisation de ces instruments sur des zones du monde où l'offre de financement est déficiente, notamment en raison du risque perçu de sanctions des acteurs financiers (Iran en particulier), permet de favoriser l'offre de nos exportateurs.

## *Épargne*

## *Vers une union des marchés de capitaux*

En 2016, la DG Trésor a participé aux travaux sur le développement de l'Union des marchés de capitaux. Cette initiative, engagée en 2015 par la Commission européenne, consiste à développer les marchés financiers européens et leur intégration. Elle a pour objectif de faciliter et de diversifier le financement des entreprises, notamment les PME et ETI, qui repose aujourd'hui largement sur le secteur bancaire. Elle vise ainsi à réduire l'hétérogénéité des conditions de financement au sein de l'Union européenne et à renforcer sa résilience en favorisant un plus grand partage des risques. La DG Trésor a insisté sur la nécessité d'adopter rapidement les premières mesures de ce projet européen afin de le crédibiliser et a appelé la Commission à prendre davantage en compte deux enjeux majeurs: l'importance de développer une industrie financière européenne forte et capable de lutter à armes égales avec ses concurrents internationaux et la nécessité d'accompagner le développement de flux financiers transnationaux par une surveillance des risques financiers plus intégrée au niveau européen. Ces enjeux sont d'autant plus essentiels qu'à la suite de la décision du Royaume-Uni de sortir de l'UE, le projet d'Union des marchés de capitaux doit être l'occasion d'affirmer clairement la souveraineté européenne sur les activités les plus vitales pour le bon fonctionnement de nos marchés financiers.

# PARTICIPER À L'EFFORT MONDIAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



La politique publique d'aide au développement vise à réduire la pauvreté dans le monde et à atteindre les objectifs définis par le Sommet spécial des Nations unies sur le développement durable tenu en septembre 2015. Le ministère de l'Économie et des Finances pilote une partie des moyens budgétaires qui concourent à cette politique.

## ACTEURS DU PROGRAMME

### DG TRÉSOR

Direction générale du Trésor

### AFD

Agence française  
de développement

## *Aide économique et financière au développement*

### *Des moyens en forte hausse*

**E**n 2015, la France a pris l'engagement d'une forte hausse de son aide aux économies en développement, avec une progression de 4 milliards d'euros du volume total d'intervention d'ici 2020, dont 2 milliards d'euros dans le domaine du climat. Le montant total d'aides, en dons et en prêts, a été porté à environ 12,5 milliards d'euros par an, contre 8,5 milliards d'euros en 2015. La DG Trésor est chargée, avec le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) et l'Agence française de développement (AFD), de mettre en œuvre ces décisions. L'AFD a ainsi été recapitalisée fin décembre 2016, avec un renforcement de 2,4 milliards d'euros de ses fonds propres, ce qui doit permettre d'atteindre l'objectif fixé de 12,5 milliards d'euros pour l'activité de l'Agence d'ici 2020.

## *Rapprochement AFD-groupe CDC*

En janvier 2016, lors du bicentenaire de la Caisse des dépôts (CDC), le président de la République a confirmé le rapprochement entre l'AFD et le groupe CDC. Les deux institutions sont amenées à se renforcer mutuellement en bénéficiant de synergies dans l'usage de leurs compétences, réseaux et outils de financements respectifs. Lors du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'AFD, en décembre 2016, les deux établissements ont signé une charte d'alliance qui détaille ce rapprochement.

## *Priorité réaffirmée de l'aide française vers le continent africain*

Le 30 novembre 2016, le comité interministériel de la Coopération internationale et du Développement (Cicid), dont le secrétariat est assuré par la DG Trésor et le MAEDI, a réaffirmé la priorité africaine de l'aide française et lancé de nouveaux instruments d'intervention. L'Afrique recevra au moins 75 % de l'effort financier de l'État (hors annulations de dette) et 85 % de celui de l'AFD. Le Cicid a également décidé la création d'une facilité pour atténuer les vulnérabilités et répondre aux crises. Gérée par l'AFD, elle est dotée de 100 millions d'euros par an.

## *LFI 2017: augmentation des crédits budgétaires de l'aide au développement*

La loi de finances initiale pour 2017 a fortement augmenté, de près de 400 millions d'euros, les crédits budgétaires de l'aide publique au développement (APD). Les crédits de la mission Aide publique au développement du budget de l'État, gérée par la DG Trésor et le MAEDI, progressent de près de 100 millions d'euros. Quant aux recettes de la taxe sur les transactions financières affectées au Fonds de solidarité pour le développement (FSD), copiloté par la DG Trésor et l'AFD, elles sont en hausse d'un peu plus de 300 millions d'euros. Cet effort devrait permettre à l'APD de dépasser à nouveau, en 2017, les 0,4 % du revenu national brut, après être restée stable à 0,37 % depuis 2014.



# Le développement de la finance climat

## *D'ici 2020, 100 milliards de dollars de financements climat par an*

La DG Trésor contribue activement au suivi des enjeux financiers liés aux négociations climatiques internationales. En 2016, la DG Trésor s'est investie dans le cadre des négociations sur la feuille de route vers la mobilisation de 100 milliards de dollars par an de financements climat d'ici 2020.

La décision accompagnant l'Accord de Paris de 2015 demande aux pays développés d'accroître leur soutien financier aux pays en développement en suivant une feuille de route concrète. La DG Trésor a été très étroitement associée à son élaboration en tant que membre du groupe de travail dédié des pays donateurs. Publiée le 17 octobre 2016, cette feuille de route s'appuie sur un travail d'analyse et de projection, réalisé par l'OCDE, qui permet notamment :

- d'établir qu'au moins 67 milliards de dollars de financements publics, de sources bilatérales et multilatérales, seront disponibles en 2020 (c'est une augmentation de 26 milliards de dollars comparée au niveau des années 2013-2014);
- d'indiquer que, si les effets de mobilisation de la finance climat privée par la finance climat publique sont identiques à ceux de 2013-2014, plus de 90 milliards de dollars de finance climat (publique et privée) devraient être mobilisés au total en 2020;
- de souligner que, s'agissant du financement de l'adaptation, les financements publics qui y sont consacrés devraient doubler d'ici 2020 par rapport aux années 2013-2014.

## *COP 22: participation inédite des ministres des Finances aux négociations*

L'une des innovations importantes de la COP22, en 2016, a été d'associer aux négociations climatiques plusieurs ministres des Finances, dont Michel Sapin, dans le cadre d'une réflexion collective sur la mise en œuvre des contributions nationales à l'Accord de Paris ainsi que sur les mesures nécessaires à la transition du secteur financier vers une économie bas carbone. Le 16 novembre, le deuxième dialogue ministériel de haut niveau sur les finances a ainsi associé, pour la première fois, des ministres des Finances et des acteurs du secteur privé. À cette occasion, le ministre français de l'Économie et des Finances est revenu sur les deux volets de l'action menée en 2015 par la présidence française : crédibilisation de l'engagement des 100 milliards de dollars pris par les pays développés et mobilisation du secteur financier privé. Sur ce second point, le ministre a présenté l'approche retenue par la France avec l'article 173 de la loi de transition énergétique instaurant une obligation de rapportage sur les questions climatiques pour les gestionnaires de fonds financiers.

# IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE INDUSTRIELLE ET DE L'OFFRE DE FORMATION



Apporter aux entreprises l'expertise d'ingénieurs et de managers de haut niveau est un enjeu majeur pour améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation de l'économie française. Le ministère de l'Économie et des Finances est l'un des acteurs de cette politique publique, dans le cadre de la mission interministérielle « Recherche et Enseignement supérieur », avec la responsabilité du soutien à l'innovation et de la formation supérieure en matière économique et industrielle.

## ACTEURS DU PROGRAMME

### DGE

Direction générale des entreprises

### CGE

Conseil général de l'économie

### IMT

Institut Mines-Télécom

### GENES

Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique

## *Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle*

### Bpifrance en soutien à l'innovation

Soutenir l'innovation et le transfert de technologies permet de préparer l'avenir de l'économie en faisant émerger de nouveaux produits ou services créateurs de croissance et d'emplois. Au ministère de l'Économie et des Finances, c'est la Direction générale des entreprises (DGE) qui est en charge du pilotage de cette politique. En 2016, la Banque publique d'investissement a continué à renforcer ses produits de manière à ce que tous les types d'innovation bénéficient de son soutien : plus de 1,2 milliard d'euros en 2016. Notamment, la Bourse French Tech, mise en place en 2014 pour soutenir les projets individuels de création d'entreprise innovante, a été fusionnée avec le volet « Émergence » du concours de création d'entreprise i-Lab afin de simplifier la gamme de produits d'aide à l'innovation et d'améliorer sa lisibilité pour les entrepreneurs. Bpifrance a également renforcé ses dispositifs de soutien aux entreprises innovantes (accompagnement « Pitch and Win » et deux diagnostics stratégiques « big data » et « design » destinés aux PME).

## *Pour des usines à produits d'avenir*

Le soutien à l'innovation des entreprises constitue un enjeu majeur pour la compétitivité de l'économie française. C'est l'objet de la politique des pôles de compétitivité, qui a fêté son dixième anniversaire fin 2014. Entrée dans sa troisième phase (2013-2018), cette politique se concentre sur la performance économique des pôles, qui ont vocation à s'affirmer comme des « usines à produits d'avenir ». Objectif : transformer les travaux collaboratifs de R&D en produits, en procédés et en services innovants mis sur le marché pour favoriser les débouchés économiques et la création d'emplois dans les territoires. En 2016, ce sont 116 projets labellisés par les pôles et portés par les entreprises qui ont été financés par le Fonds unique interministériel, à hauteur de 81 millions d'euros, les Régions apportant un cofinancement équivalent.

## *Coopérer sur les sujets stratégiques*

Pour encourager la recherche industrielle, la France est partie prenante des programmes européens de soutien à la R&D stratégique. Elle est impliquée dans les clusters Eureka, initiatives de coopération intergouvernementale permettant de focaliser les efforts de soutien à la R&D sur des projets stratégiques prioritaires, avec l'objectif de développer des coopérations technologiques dans des domaines ayant un fort effet d'entraînement sur l'innovation des branches industrielles. Ainsi, les clusters Penta (nanoélectronique), ITEA (logiciel), Celtic (télécoms et Internet du futur) et Euripides (systèmes électroniques intelligents) sont soutenus par la DGE. Le projet majeur Sendate du cluster Celtic, portant sur le développement de solutions technologiques novatrices pour les communications entre data centers et les usages associés, a par exemple bénéficié de ce soutien en 2016. La France est également un acteur de l'initiative technologique conjointe (ITC) ECSEL sur les systèmes embarqués intelligents. Les ITC sont des partenariats public-privé pour la recherche industrielle, cofinancés par l'Union européenne. Au total, 53,8 millions d'euros apportés par la DGE et le Programme d'investissements d'avenir ont été engagés en 2016 pour accompagner ces quatre clusters et ECSEL.

## *Former, chercher, accompagner la création...*

Contribuer à la compétitivité, c'est aussi fournir aux entreprises les ingénieurs et les cadres à fort potentiel qui leur permettront d'innover et d'évoluer dans un contexte international. Les établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances – Institut Mines-Télécom, CentraleSupélec, ENSCI, Genes – assument ce rôle de formation de haut niveau, tout en développant des activités de recherche sur les technologies de pointe – en lien étroit avec les entreprises, en particulier au sein des pôles de compétitivité – et en soutenant le transfert de technologies vers les PME et la création d'entreprises dans les territoires où elles sont implantées, par l'incubation de projets.

## *Une nouvelle configuration pour l'Institut Mines-Télécom, à la pointe de la recherche pour les entreprises*

L'année 2016 aura été, pour l'Institut Mines-Télécom (IMT), notamment consacrée à la préparation d'une mutation profonde, avec la rédaction du décret (entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017) intégrant cinq écoles des mines et deux fusions d'écoles : l'École des mines de Nantes et Télécom Bretagne, d'une part, l'École des mines de Douai et Télécom Lille, d'autre part, se réunissent pour donner naissance à Mines-Télécom Atlantique et Mines-Télécom Lille Douai. Ces deux écoles ont vocation à former des ingénieurs capables de conduire la révolution numérique dans toutes les activités industrielles et économiques. L'IMT, avec ses sept écoles d'ingénieurs et son école de management, constitue avec l'École des mines de Paris un ensemble, sous tutelle du Conseil général de l'économie, qui compte 13 000 élèves, 1 230 enseignants-chercheurs et forme 7 % des ingénieurs français. Avec ses deux instituts Carnot renouvelés en 2016, il est le principal acteur de la recherche académique au service des entreprises. Deux de ses écoles sont très impliquées dans le projet de création de l'université de Paris-Saclay et doivent déménager en 2019 sur le site.

## *Le Genes, ou la data science au service de la société*

Le Groupe des Écoles nationales d'économie et de statistique (Genes), placé sous la tutelle métier de l'Insee, regroupe deux écoles d'ingénieurs, Ensae ParisTech et Ensai de Rennes, Ensae-Ensai Formation continue, le Centre de recherche en économie et statistique (Crest), en partenariat avec le CNRS et l'École polytechnique, ainsi que – pour les chercheurs européens – le Centre d'accès sécurisé aux données en sciences humaines et sociales (CASD). Le Genes dispose d'une filiale dédiée à la valorisation de la recherche et à la vente de conseil et d'expertise (Datastorm). Via ses écoles et laboratoires de recherche, il participe à la dynamique des campus de Paris-Saclay et de l'université Bretagne-Loire. En partenariat avec le CNRS et l'École polytechnique, le Genes a créé une unité mixte de recherche commune qui joue un rôle majeur en matière de recherche scientifique en sciences économiques et sociales et en data science. De son côté, Ensae-Ensai Formation continue ne cesse d'augmenter fortement son chiffre d'affaires, démontrant l'appétence pour les formations continues en data science.

Poursuivant ses efforts de maîtrise des coûts, le Genes met en œuvre la stratégie visant à asseoir son développement sur des ressources propres : droits de scolarité, formation continue, facturation des services rendus par le CASD, vente d'expertise (Datastorm). Toutes ses composantes adoptent une stratégie dynamique d'investissement dans la data science : l'Ensae et l'Ensai en redéployant leurs enseignements et en créant en partenariat des masters dédiés, la formation continue en développant des formations certifiantes, le Crest en recrutant des spécialistes de renommée mondiale, et Datastorm en mettant les compétences du Groupe au service des entreprises et des administrations.

## **ENSAE – ENSAI Formation continue (ex-CEPE),**

qui vient de fêter ses 60 ans d'existence, enregistre une très forte progression de son activité depuis plusieurs années, tant pour le nombre d'heures stagiaires dispensées que par son chiffre d'affaires. Ces résultats sont tirés par un positionnement historique sur le segment porteur de la data science et le développement des certificats.

## Budget exécution 2016 Crédits de paiement en millions d'euros (T2 et hors T2)



**Programme 302**  
Facilitation et sécurisation des échanges

**Programme 218**  
Conduite et pilotage des politiques économique et financière

**Programme 148**  
Fonction publique

**Programme 309**  
Entretien des bâtiments de l'Etat



**Programme 220**  
Statistiques et études économiques

**Programme 305**  
Stratégie économique et fiscale

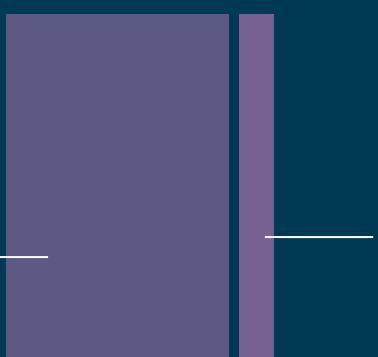


**Programme 344**  
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers à risque

**Programme 145**  
Epargne

**Programme 114**  
Appels en garantie de l'Etat

**Programme 168**  
Majoration de rentes



**Programme 201**  
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux

## Missions interministérielles

**807 M€**

Recherche et enseignement supérieur **programme 192:**  
recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle

**891 M€**

Aide publique au développement **programme 110:**  
aide économique et financière au développement

**1429 M€**

Régimes sociaux et de retraite **programme 195:**  
régime de retraite des mines, de la SEITA et divers



## **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

139, rue de Bercy 75572 Paris Cedex 12 – Tél. : 01 40 04 04 04

Conception & réalisation : Scripto Sensu

Illustrations : Brian Wells Stevens

Crédits photographiques :

couverture : © BercyPhoto/Ph. Ricard – 2° de couverture : © BercyPhoto – p. 4-5 : © BercyPhoto/Ph. Ricard – p. 7 : © BercyPhoto/Ph. Ricard – p. 9, 10, 13, 16, 18 : © iStock – p. 20 : DR – p. 21 : © BercyPhoto/A. Salesse – p. 22 : © iStock – p. 23 : DR – p. 24 : Insee – p. 25 : DR – p. 27 : © Brian Wells Stevens – p. 29 : © iStock – p. 31 : DR – p. 33, 34 : © DGDDI/Ch. Dubois – p. 35, 36 : © DGDDI – p. 37 : © BercyPhoto/ P. Bagein – p. 38 : © BercyPhoto/Ph. Ricard – p. 39 : © iStock – p. 40 : © BercyPhoto/DH Simon – p. 44, 46, 48 : © iStock – p. 51 : © BercyPhoto

Parution : mai 2017



Rendez-vous sur le site du ministère de l'Économie et des Finances  
[economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr)

**Le ministère de l'Économie et des Finances** et ses directions  
sont présents sur les réseaux sociaux.  
Suivez-les en temps réel...

